

DÉLIBÉRATION

OCTOBRE 2009 (délib 26) – MARS 2010 (délib 27)

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	
CANTON	
COMMUNE	Montataire

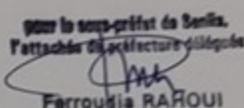
410WG

Ville de Montataire
Archives Communales
Propriété publique

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant 100 feuillets,
a été coté et paraphé par M. Le Sous-Préfet de SENLIS

A SENLIS, le 16 novembre 2009
Le _____ Préfet d _____

pour le sous-préfet de Senlis,
Attaché de Préfecture délégué

Ferroudja RAROU

COMMENCÉ le : _____
TERMINÉ le : _____

nomia feuillet ;

1

pour le sous-préfet de Senlis,
l'attaché de préfecture de Senlis
Ferrouja RAHOUI



COMMUNICIPAL
12 OCT. 2009
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

•••

26- REALISATION D'UN ESPACE PUBLIC « CAVÉE DE GRELE » - Mission de maîtrise d'œuvre - avenant en plus-value pour prestations supplémentaires

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

La ville a contracté avec l'agence TOPO une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace public « Cavée de Grêle » le 22 mai 2006 pour un montant de 32 124,56 € TTC.

Le délai de réalisation de ces travaux portait sur quatre mois.

Le nombre de réunions de chantier prévues était au nombre de 17 au rythme de une par semaine.

La ville a sollicité en début de chantier « Arcelor Mittal » afin de savoir si, dans le cadre d'un partenariat, l'acier autopatinable « Indaten » nécessaire à la réalisation de cette opération pouvait être fourni gracieusement.

« Arcelor Mittal » a répondu favorablement à la demande de la ville, tout en restant cependant réservé sur les délais de livraison.

Devant l'enjeu financier de ce partenariat estimé à 64 930 € TTC, il a été demandé à l'agence TOPO de réorganiser le chantier en fonction de ces nouveaux paramètres.

nable » a été livré fin d'année 2008 chez le chaudronnier et le chantier s'est
2009.

conduit l'agence TOPO à organiser dix réunions supplémentaires de coordination
entant un coût supplémentaire de 3 588 € TTC.

e 32 124,56 € TTC serait donc porté à 35 712,56 € TTC.

e émis par la commission d'appel d'offres lors de la séance du 22 septembre

icipal, après en avoir délibéré,

ier

r le Maire à signer l'avenant en plus value au contrat de maîtrise d'œuvre et
s'y rapportant.

réfecture le :

2009.....

2009.....

e présent

utoire à la

2009

).

élégation

éral



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

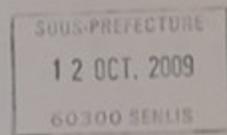
SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

•••

27- PARCELLES AX 161 - AX 174 - Acquisition auprès de Monsieur et Madame WOZNIAK

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :

Vu le plan cadastral,

Vu le compromis de vente,

Vu l'estimation des domaines,

Considérant que Monsieur et Madame WOZNIAK sont propriétaires des parcelles cadastrées AX 161 d'une superficie de 30 m² et AX 174 d'une superficie de 10 m², sises lieudit «Vitel», situées dans le secteur UC du POS,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles dans le cadre de la construction d'un Foyer Jeunes Travailleurs par OISE HABITAT,

Considérant l'utilité de l'opération,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

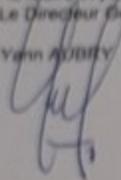
DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AX 161 et AX 174 sises à Montataire d'une superficie totale de 40 m², appartenant à Monsieur et Madame WOZNAK Louis pour un montant de 2 640,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le
12/10/2009
Publié ou notifié le
14/10/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 14/10/2009
(Loi du 22 Juillet 1952)

Pour le Maire, et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ABBY

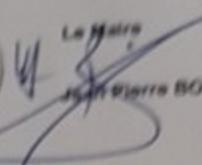


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

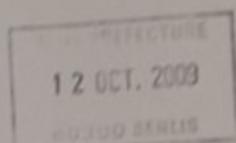
Jean Pierre BOSNO



SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI – M. BOYER - Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE - M. CARPENTIER – M. RAZACK – Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI – M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) – Mme LEVERT - M. STALIN – Melle LEBRETON – M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET – Mme YESILMEN représentée par M. BOYER – M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH – Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

•••

28- PARCELLES AN 252 – AN 487 – AN 489P – Acquisition auprès de l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie (AFPI)

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :

Vu le plan cadastral,

Vu l'estimation des domaines,

Considérant que l'A.F.P.I. est propriétaire des parcelles cadastrées AN 252 d'une superficie de 1 687 m², AN 487 d'une superficie de 1 197 m² et AN 489p d'une superficie d'environ 40 m², sises 1 rue des déportés, lieudit « entre l'Orme et la Rivière » situées dans le secteur UA pour les parcelles AN 252 et AN 487 et UA/ULj pour la parcelle AN 489p,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles dans le cadre de sa politique de réserves foncières,

Considérant l'utilité de l'opération,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

Décide l'acquisition des parcelles cadastrées AN252, AN 487 et AN 489p sises à Montataire
d'une superficie totale d'environ 2 924 m², appartenant à l'A.F.P.I. pour un montant de
660 000,00 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2009
Publié ou notifié le :
14/10/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 14/10/2009
(Loi du 22 Juillet 1882).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2009
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

•••

29- LIEU DIT « JARDINS ENTRE LA RIVIERE ET LA RUE JEAN JAURES » : recours à la procédure d'expropriation

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à la démocratie participative, exposant :

Vu la circulaire du 26 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 24 février 2009,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 mars 2009,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 mai 2009,

Considérant que la ville de Montataire a un schéma d'aménagement sur le secteur dénommé lieu dit « Jardins entre la Rivière et la rue Jean Jaurès » ;

Considérant que ce schéma d'aménagement prévoit la réalisation de logements, d'un jardin public et de places de stationnement ;

Considérant que ce projet permet de répondre à une forte demande de logements sur le bas de la ville tout en créant des espaces publics les accompagnants ;

Considérant que la ville de Montataire est déjà propriétaire d'un ensemble de parcelles sur ce secteur ;

Considérant les difficultés que rencontre la ville pour acquérir les parcelles manquantes à l'amiable ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre l'acquisition des immeubles par voie amiable ou si besoin par voie d'expropriation,

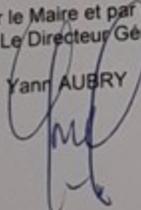
SOLLICITE de Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte et pièce à intervenir concernant cette affaire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
14.10.2009
Publié ou notifié le :
14.10.2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 14.10.2009
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

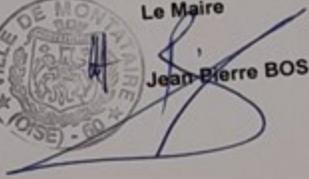


Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

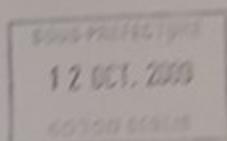
Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2009
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOURH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°2) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

30- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17 - Modifications liées aux avancements de grade et promotions internes - Création de postes - Suppression de postes

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n° 22 du 18 mai 2009 relative au tableau des effectifs n° 17 ainsi que la délibération n° 37 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 17,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en sa séance du 22 septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 17 de la manière suivante :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

ARTICLE 1 - Nominations liées aux avancements de grade de l'année 2009 :

Nomination au grade de Contrôleur des Travaux Principal :

- Sur l'emploi de Responsable de Service au sein du Service Entretien
-Est supprimé un poste de Contrôleur des Travaux à temps complet
-Est créé un poste de Contrôleur des Travaux Principal à temps complet.

Nomination au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} classe :

- Sur l'emploi de Responsable de Service au sein du Service Entretien
-Est supprimé un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe à temps complet
-Est créé un poste de d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} classe à temps complet.

Nomination au grade d'Assistant de Conservation de 1^{ère} classe :

- Sur l'emploi de Responsable de Service au sein du Service des Archives
-Est supprimé un poste d'Assistant de Conservation de 2^{ème} classe à temps complet
-Est créé un poste d'Assistant de Conservation de 1^{ère} classe à temps complet.

Nomination au grade de Rédacteur Principal :

- Sur l'emploi d'Assistante de Direction au sein du Service de la Direction Générale
-Est supprimé un poste de Rédacteur à temps complet
-Est créé un poste de Rédacteur Principal à temps complet.

Nomination au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe :

- Sur l'emploi de Gestionnaire Achats/Marchés Publics au sein du Service Marchés Publics
-Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
-Est créé un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

Nomination au grade d'Agent de Maîtrise Principal :

- Sur l'emploi d'Agent de Maîtrise/Régisseur au sein du Service Culturel
-Est supprimé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
-Est créé un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Nomination au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe :

- Sur l'emploi d'Agent d'Entretien des terrains sportifs au sein du Service des Sports
-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet
-Est créé un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

Nomination au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe :

- Sur l'emploi d'Agent Polyvalent au sein de la Crèche Municipale
-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet
-Est créé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Sur l'emploi d'Agent de Restauration au sein du Service Restauration
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Sur l'emploi d'Agent d'Entretien des terrains sportifs au sein du Service des Sports
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Sur l'emploi de Conducteur BOM au sein du Service Ramassage des Ordures Ménagères
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Sur l'emploi d'Agent Technique d'entretien de la Voirie Publique au sein du Service Voirie
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Sur l'emploi de Menuisier au sein du Service Menuiserie
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Nomination au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe :

Sur l'emploi de Responsable de Service au sein du Service Multi-Accueil
 -Est supprimé un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

ARTICLE 2 – Nominations liées au dispositif particulier dénommé « reclassement en trois tranches » - dernière tranche (décret 2006-1694 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C du 22 décembre 2006).

Intégration au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe :

Sur l'emploi d'Auxiliaire de Puériculture au sein du Service Multi-Accueil
 -Est supprimé un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} Classe à temps complet
 -Est crée un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

Sur l'emploi d'ATSEM au sein du Service ATSEM
 - Sont supprimés cinq postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} Classe à temps complet
 - Sont créés cinq postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

Intégration au grade d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe :

Sur l'emploi d'Auxiliaire de Puériculture au sein du Service Crèche
 -Est supprimé un poste d'Auxiliaire de Puériculture à temps complet.
 -Est crée un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe à temps complet.

Sont intégrés dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe ;

Sur l'emploi d'Agent d'entretien des Locaux au sein du Service Entretien
- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps incomplet 75% ;
- Est créé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps incomplet 75% ;

Sur l'emploi d'Agent technique Polyvalent au sein du Service Bâtiment Polyvalents
- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps complet ;
- Est créé un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps complet ;

ARTICLE 3 - Nominations liées aux promotions internes de l'année 2009 :

Nomination au grade d'Agent de Maîtrise Territorial :

Sur l'emploi de Cuisinier polyvalent UCPR
- Est supprimé un poste de d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Est créé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet ;

Nomination au grade de Rédacteur Territorial :

Sur l'emploi de d'Instructrice droit des Sois
- Est supprimé un poste de d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Est créé un poste de Rédacteur à temps complet ;

ARTICLE 4 - Suppression de postes :

La ville poursuit ses efforts en matière de maîtrise des dépenses publiques :

- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service Bâtiment - Electricité (retraite pour invalidité de Christian MIOT - poste non remplacé) ;

ARTICLE 5 - Création de postes :

- Est créé un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à 50% sur l'emploi d'ATSEM au Service des ATSEM (ouverture de classe à l'Ecole Lucie et Maurice BAMBIER) ;

- Est créé un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps complet sur l'emploi d'Agent Local de Médiation au Service Citoyenneté/Prévention/Médiation (intégration d'un agent en contrat adulte Relais) ;

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
12/10/2009
Publié au bulletin le :
14/10/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du : 14/10/2009
(Loi du 22 Juillet 1982)

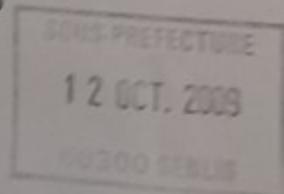
Pour le Maire en par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

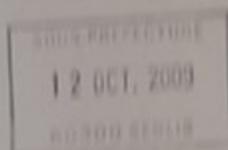




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUACHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

31- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - Convention avec la FRMJC - Mission de coordination et d'animation culturelle - Avenant

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions particulières relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique apportant un cadre légal aux mises à dispositions « entrantes », lorsqu'une administration accueille du personnel de droit privé pour répondre à un besoin temporaire d'une compétence spécifique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°27 du 17 décembre 2007 relative à la mise à disposition de personnel - Convention avec la FRMJC - Mission de coordination et d'animation culturelle,

Considérant que ces dispositions sont subordonnées à l'exercice d'une qualification technique spécialisée, et à la conclusion d'une convention avec l'employeur initial,

Considérant que cette mise à disposition donne lieu obligatoirement à remboursement par la collectivité des rémunérations, cotisations sociales et frais professionnels,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Considérant la nécessité de disposer de compétences dans l'animation culturelle afin de renforcer l'action culturelle au sein du territoire autour de la diffusion du spectacle vivant, du cinéma, de la musique et de la danse... et ce en direction de tous les publics,

Considérant que la Ville souhaite s'appuyer sur les actions similaires menées par la Fédération Régionale des MJC en Picardie,

Considérant l'intérêt de définir et mettre en œuvre une politique d'animation culturelle favorisant :

- La programmation des spectacles et conférences,
- Des actions en direction du jeune public,
- Un programme d'animation grand public,
- Le lien social avec la jeunesse,
- La prise de responsabilités et la citoyenneté par les jeunes.

Considérant que le décret du 18 juin 2008 susvisé organise les modalités des mises à disposition,

Considérant que la mise à disposition de salariés de droit privé, dite « entrante » ne peut dépasser une certaine durée plafond et qu'elle s'applique pour la durée du projet ou de la mission, sans pouvoir excéder 4 ans.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la conformité juridique de notre convention avec la FRMJC en date du 1^{er} janvier 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : La convention avec la FRMJC relative à la mise à disposition à temps complet d'un(e) Coordinateur/Coordinatrice de l'animation culturelle est modifiée conformément aux dispositions du décret du 18 juin 2008 susvisé.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la dite convention.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12/10/2009

Publié ou notifié le :

..... 14/10/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

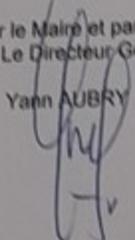
Date du 14/10/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

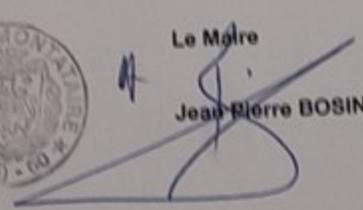
Le Directeur Général

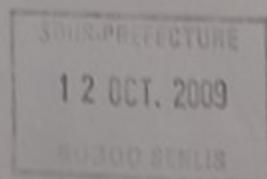
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire


Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 2009

L'an Deux Mille Neuf le mardi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 septembre Deux Mille Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSNO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSNO - Mme BORDAS - M. COLALLET (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme ELZIEN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFLOUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANCHET - Mme KHACHAB - M. DINCH - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RADACK - Mme DALLY - Mme BORDON - M. BRAHM - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°3) - Mme LEVERT - M. STALON - Mme LESRETON - M. QUINVER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHM - Mme RIANE représentée par M. RADACK - M. BELDUAHCH représenté par M. CAPET - Mme YESOUEN représentée par M. BOYER - M. LESRETON représenté par Mme LESRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COLALLET (jusqu'à la délibération n°3) - Mme LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUH - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

32 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE	RENDE EXECUTORE
1	Concession de terrain	Accord donné à madame Françoise KLERAC pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 27 février 2009, à titre d'achat de concession.	05/02/2009	10/02/2009
2	Concession de terrain	Accord donné à M. Belgacem MELAHED et Mme Anne BURGUES pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 25 février 2009, à titre d'achat de concession.	05/02/2009	10/02/2009
3	Concession de terrain	Accord donné à M. Rodolphe ZEWAFENE et Mme Cécile ROSARD pour fonder une concession trentenaire à compter du 11 février 2009, à titre d'achat de concession.	05/02/2009	10/02/2009
4	Concert « Elise Belmont »	Présentation par l'association Sac à Patin d'un concert de Elise BELMONT le samedi 4 avril 2009 au Palais pour un montant de 1000 € TTC.	05/02/2009	10/02/2009

4	Association Maritime S.V.C. 2004 211 (association municipal)	Prélèvement d'une concession avec l'association Maritime S.V.C. pour l'accès de son parking au restaurant municipal	08/03/2009	13/03/2009
5	Louage d'un photocopieur	Contrat de location pour un nombre indéfini d'unités RM 2004 avec le fournisseur Avic Industrie. Durée des unités indéfinies. Le contrat initial de la location est de 30 € TTC et de 0,011 € TTC la copie pour une période de 6 mois	08/03/2009	13/03/2009
6	Festival denses et musiques du monde - Les Samboua	Prélèvement d'un spectacle à Les Samboua par la Communauté Financière le 21 mai 2009 dans le cadre du festival pour un montant de 4.234,32 € TTC	08/03/2009	13/03/2009
7	Festival denses et musiques du monde - spectacle musical	Prélèvement d'un spectacle musical par l'association MUSICARTS le 21 mai 2009 pour un montant de 1.860 € TTC	08/03/2009	13/03/2009
8	Festival denses et musiques du monde - Les Samboua Lapla	Prélèvement d'un spectacle à Les Samboua par les Samboua Lapla le 21 mai 2009 pour un montant de 4.380 € TTC	08/03/2009	13/03/2009
10	Concession de terrain	Accord donné à monsieur René BUCHHEIM pour fonder une concession temporaire à compter du 2 mars 2009 à titre d'achat de concession	11/03/2009	17/03/2009
11	Repas annuel des retraités	Prélèvement d'un contrat avec l'association des retraités de Clerf pour l'organisation du repas annuel des retraités le 18 mars 2009	18/03/2009	24/03/2009
12	Bois biodégradables - collec déchets verts	La fourniture et livraison de bois biodégradables pour la collecte des déchets verts sont confiées au prestataire LUTHELMER pour un montant de 30.000 € TTC hors TVA	18/03/2009	24/03/2009
13	Festival des clochers	Convention passée avec l'ANAM dans le cadre de la participation au Festival des clochers 2009 pour une prestation de l'orchestre symphonique à Coligny à hauteur de 1.000 €. Un concert aura lieu le samedi 13 juin 2009 à l'église Notre Dame	23/03/2009	27/03/2009
14	Annuaire de recrutement	Convention passée avec COMETHANCE pour faire paraître l'annuaire de recrutement d'un graphiste/maquettiste pour un montant de 8705,10 € TTC	23/03/2009	27/03/2009
15	Concession de terrain	Accord donné à Mme Mireille BILCH pour fonder une concession temporaire à compter du 13 mars 2009 à titre d'achat de concession	26/03/2009	27/03/2009
16	Fournitures scolaires pour les établissements scolaires et autres	La fourniture et la livraison des fournitures scolaires pour les établissements scolaires et autres sont confiées à NEU pour un montant compris entre 30.000 et 75.000 € TTC	26/03/2009	27/03/2009
17	Manuels scolaires et matériel didactique - lot 1	La fourniture de livres du 1 ^{er} degré (lot 1) pour les établissements scolaires est confiée à la Librairie Coopérative OUC pour un montant compris entre 0.000 et 24.000 € TTC	26/03/2009	27/03/2009
18	Manuels scolaires et matériel didactique - lot 2	La fourniture de matériel didactique (lot 2) pour les établissements scolaires et autres est confiée aux prestataires CNEC et WERCQ pour un montant compris entre 7.000 et 28.000 € TTC	26/03/2009	27/03/2009
19	Régie d'avance - service des sports	Achat de 28 « pass » de 3 matchs au stade de France : France/Roumanie le 1 ^{er} avril 2009 - France/Roumanie le 5 sept 2009 - France/Autriche le 14 octobre 2009 pour un montant de 2.322 €. 102 places seront revendues au prix de 10 €/place, le reste étant pris en charge par la municipalité	31/03/2009	01/04/2009
20	Comité départemental du tourisme de Seine Maritime	Contrat d'engagement avec le Comité départemental du tourisme de Seine Maritime concernant une sortie le mardi 28 avril 2009 pour une somme de 1.200 €	31/03/2009	01/04/2009
21	Renouvellement de concession funéraire	Accord donné à Mme Sonia CAGNARD pour le renouvellement pour 15 ans de la concession 189 délivrée le 30 avril 1994	31/03/2009	03/04/2009
22	Cavurne	Accord donné à M. JP BOURNOIS pour déposer une urne cintrée de trente ans à compter du 28 mars 2009, à titre de cavurne nouvelle	01/04/2009	03/04/2009
23	Travaux de marquage au sol	Les travaux de marquage au sol sont confiés à l'entreprise GIRTO Line pour un montant compris entre 0.000 et 20.500 € TTC	01/04/2009	03/04/2009

24	Logement RPA – remboursement dépôt garantie	Suite au départ de madame Hélène GILLES au 1 ^{er} mars 2009, le dépôt de garantie versé le 1 ^{er} janvier 1994 d'un montant de 166,47 € sera reversé à sa fille Mme Christine GILLES.	06/04/2009	07/04/2009
25	Logiciel pour les emprunts	Le marché pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel pour les emprunts est confié à la société SAGE pour un montant de 5.858 € TTC pour la 1 ^{ère} année. Le coût de la maintenance, au-delà de la 1 ^{ère} année, est de 621,92 € TTC	06/04/2009	10/04/2009
26	Sacs poubelles pour les services municipaux	La fourniture et la livraison de sacs poubelle destinés aux services municipaux sont confiées au prestataire PICARDIE HYGIENE pour un montant compris entre 6.000 et 24.000 € TTC	06/04/2009	10/04/2009
27	Matériels et produits d'entretien cantine	La fourniture et la livraison de matériels et produits d'entretien cantine destinés aux services municipaux sont confiées au prestataire PICARDIE HYGIENE pour un montant compris entre 15.000 et 35.000 € TTC	06/04/2009	10/04/2009
28	Matériels et produits d'entretien ménage	La fourniture et la livraison de matériels et produits d'entretien ménage destinés aux services municipaux sont confiées au prestataire PICARDIE HYGIENE pour un montant compris entre 45.000 et 75.000 € TTC	06/04/2009	10/04/2009
29	Festival danses et musiques du monde – la fanfare en pétard	Représentation du groupe la Fanfare en pétard, le 21 mai 2009, dans le cadre du festival pour un montant de 2.223,25 € TTC	09/04/2009	17/04/2009
30	Reprofilage et comblement des ornières chemins ruraux	Les travaux de reprofilage et comblement d'ornières de chemins ruraux (dit les champarts et de Creil à Mello) sont confiés à l'entreprise RENEZ Alain pour un montant de 4.987,32 € TTC	10/04/2009	27/04/2009
31	Enrochement sur berges	La réalisation des travaux d'aménagement et pose d'un enrochement sur berges aux pieds d'une cèpée de chênes séculaires est confiée à l'entreprise FUDALI pour un montant de 6.936,80 € TTC	10/04/2009	27/04/2009
32	Festival danses et musiques du monde – association Zabumba	Représentation du groupe La Batucada Zabumba, le 21 mai 2009 dans le cadre du festival pour un montant de 1.380 € TTC	14/04/2009	17/04/2009
33	Reprise de berges et recentrage courant lieu-dit « la maladrerie »	La réalisation des travaux de reprise de berges et recentrage courant lieu-dit « la maladrerie » est confiée à l'entreprise RENEZ pour un montant de 5.980 € TTC	16/04/2009	17/04/2009
34	Abattage d'arbres dangereux	L'abatage d'arbres dangereux par treuillage et élagage dans le bois communal est confié à l'ONF pour un montant de 11.015,16 € TTC	16/04/2009	17/04/2009
35	Spectacle de contes	Présentation d'un spectacle de contes « toute petite histoire d'eau » par la conteuse Véronique DEROIDE le mercredi 29 avril 2009 à la bibliothèque Elsa Triolet pour un montant de 400 € TTC	16/04/2009	17/04/2009
36	Postes informatiques & logiciels pour les écoles	Contrat passé avec la société ADN pour l'acquisition de postes informatiques et de logiciels avec services intégrés pour les groupes scolaires, pour un montant de 10.400,06 € TTC	20/04/2009	27/04/2009
37	CLSH – été 2009 – séjours 8/11 ans	Convention avec la base de loisirs du Val de Seine (78) concernant l'installation d'un camp fixe sous toiles du 6 juillet au 20 août pour le déroulement de 4 séjours de 20 enfants de 8/11 ans par séjour encadrés par deux animateurs. Le montant total s'élève à 1.895,20 € TTC	23/04/2009	27/04/2009
38	CLSH – été 2009 – séjours 03/07 ans	Convention avec la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent (60) concernant l'installation d'un camp fixe sous toiles avec des activités encadrées du 20 juillet au 21 août pour le déroulement de 8 mini-séjours pour les enfants de 3 / 7 ans. Le montant total s'élève à 1.730 € TTC	23/04/2009	27/04/2009
39	Cavurne	Accord donné à monsieur FOUQUET JM et madame VAN DURMEN N. pour déposer une urne cinéraire de 30 ans à compter du 6 avril 2009, à titre de cavurne nouvelle	23/04/2009	27/04/2009
40	Concession de terrain	Accord donné à madame BILLOIR Mireille pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 13 mars 2009, à titre d'achat de concession	23/04/2009	27/04/2009
41	Concession de terrain	Accord donné à Mme veuve BENOIT Janine née CHARLEZ de fonder une concession cinquantenaire à compter du 16 avril 2009 à titre d'achat de concession	23/04/2009	27/04/2009

43	Spéculaire - cartes du Moyen Orient	Présentation par l'association « Les cartes à venir » d'un spectacle de cartes du Moyen Orient pour le festival "Les cartes à venir" du 22 mai 2009 sur le thème de la carte arabe des Mille ans, pour un montant de 700 € TTC.	20/05/2009	05/05/2009
44	Convention de formation	Convention passée avec l'association culturelle des directeurs de journaux européens concernant une action de formation de 2 jours sur le thème de la rédaction journalistique à la date du 2 au 4 mai 2009 pour 2 agents. Le coût est de 1000 €.	04/05/2009	05/05/2009
44	Convention de formation	Convention passée avec la Fédération Nationale des Éducateurs de journaux européens concernant une action de formation de 2 jours sur le thème de la rédaction journalistique à la date du 2 au 4 mai 2009 pour 2 agents. Le coût est de 1000 €.	04/05/2009	05/05/2009
45	Conception et création de panneaux d'affichage	Le montant à titre de commande de conception et création de panneaux d'affichage est de 1000 € TTC pour un montant de 800 € TTC pour la conception et la création de panneaux rigides. 227,00 € TTC pour la fabrication de panneaux rigides.	01/05/2009	11/05/2009
46	RFA - contrat de séjour	Le contrat de séjour est signé le 17 mai 2009 avec Mme Marie FIZET pour la location d'un logement de type 1 B de 30 m ² pour un montant de loyer de 200 € et de 50 € de charges (eau, électricité, gaz, chauffage) pour un montant de 250 € TTC.	01/05/2009	11/05/2009
47	Rattrai anticipé du placement de trésorerie	Le besoin de trésorerie nécessite de procéder au rattrai anticipé du placement de trésorerie pour le montant de 300 000 €.	11/05/2009	12/05/2009
48	Rattrai anticipé du placement de trésorerie	Le besoin de trésorerie nécessite de procéder au rattrai anticipé du placement de trésorerie pour le montant de 400 000 €.	11/05/2009	12/05/2009
49	Rattrai anticipé du placement de trésorerie	Le besoin de trésorerie nécessite de procéder au rattrai anticipé du placement de trésorerie pour le montant de 200 000 €.	11/05/2009	12/05/2009
50	Rattrai anticipé du placement de trésorerie	Le besoin de trésorerie nécessite de procéder au rattrai anticipé du placement de trésorerie pour le montant de 50 000 €.	11/05/2009	10/05/2009
51	Spéculaire dinatoire du 22 mai - tarifs	Instauration de tarifs pour le spectacle dinatoire organisé par le service culture dans le cadre du festival « danses et musiques du monde » le vendredi 22 mai 2009 : - 15 € pour les adultes - 4 € pour les - de 15 ans, NEM, demandeurs emploi et personnes handicapées	11/05/2009	12/05/2009
52	Mise à disposition de locaux aux CEMEA Picardie	Mise à disposition des locaux du centre de loisirs Pierre Legendre aux CEMEA Picardie pour la formation BAPPAAT autour du thème « activités collectives et sportives », les 18, 19, 25 et 26 mai 2009.	12/05/2009	12/05/2009
53	CLSH - formation BAPPA - stage de perfectionnement	Convention avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs concernant l'inscription de Mlle CATHALAN Patricia de Loisirs concernant l'inscription de Mlle CATHALAN Patricia de Loisirs directrice adjointe vacataire du groupe des 12/15 ans à une session de formation perfectionnement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur du 25 au 30 mai 2009. Le coût de cette formation est de 357 € TTC.	13/05/2009	19/05/2009
54	PRUS - Journées plaquettes	Le contrat relatif à la conception, réalisation, fourniture et livraison de 11 journaux-plaquettes dans le cadre du programme de rénovation urbaine et sociale est confié au prestataire STUDIO DALISSON, pour un montant de 61 500,50 € TTC.	14/05/2009	15/05/2009
55	Annnonce de recrutement	Convention avec l'agence COMEDIANCE pour faire paraître une annonce dans divers supports pour le recrutement d'un responsable marchés publics pour un coût total de 12073,75 € TTC.	14/05/2009	15/05/2009
56	CLSH - 46 2009 - convention « espace dans ma ville »	Convention avec l'association « PLANETE SCIENCES » concernant l'action « espace dans ma ville » sous la forme d'activités ludiques et scientifiques en direction de la population du 24 au 30 août 2009 dans divers quartiers de la ville, pour un montant de 12 000 €.	20/05/2009	20/05/2009
57	Festival 2009 - « les farfouilleurs »	Dans le cadre du festival danses et musiques du monde 2009, représentation de « Les Farfouilleurs » par les Tortues Enragées est, pour un montant de 1790 € TTC.	20/05/2009	20/05/2009

58	Festival 2009 – danses folkloriques	Concours à titre gracieux de Femmes solidaires, Népal et vous, Lembraça du Cap Vert, l'agence pour le Picard, l'harmonie municipale, ASCRO, Souvenir du Portugal, l'AMEM, l'AJPF Palestine, Hibiscus, dans le cadre de danses et chants folkloriques, le 21 mai 2009	20/05/2009	20/05/2009
59	Festival 2009 – Association des sauveteurs de l'Oise	Concours de l'association des Sauveteurs de l'Oise pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours, le 21 mai 2009 dans le cadre du festival danses et musiques du monde, à titre gracieux	20/05/2009	20/05/2009
60	Festival 2009 – « Aux cuivres citoyens »	Contrat passé avec la MJC de Feigneux pour une représentation de « Aux cuivres citoyens » le jeudi 21 mai 2009 dans le cadre du festival danses et musiques du monde, pour un montant de 200 €	20/05/2009	20/05/2009
61	Festival 2009 – « Pipo, nouveau spectacle »	Contrat passé avec « l'Acte Impérial » pour une représentation de « Pipo, nouveau spectacle » le 21 mai 2009 dans le cadre du festival danses et musiques du monde ainsi que des errances en personnage les 19 et 20 mai 2009 pour un montant de 9.200 €	20/05/2009	20/05/2009
62	Spectacle – association Oxygène	Présentation d'un spectacle par l'association Oxygène le vendredi 19 juin à l'église Notre Dame. Le droit d'entrée est de 5 € par personne	20/05/2009	25/05/2009
63	Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite	La réalisation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, tour 2 avenue Gabriel Péri, est confiée à l'entreprise PIRES pour un montant de 8.881,85 € TTC	20/05/2009	25/05/2009
64	CLSH & JADE – été 2009 – séjour à Pertuis	Contrat d'hébergement avec le camping « Les pinèdes » à PERTUIS (84) pour 2 séjours de 7 jours (du 9 au 15 août et du 18 au 24 août 2009) concernant 2 groupes de 23 jeunes de 12/16 ans et 4 accompagnateurs. Le montant des 2 séjours est de 2.224,80 € TTC	26/05/2009	29/05/2009
65	CLSH & JADE – été 2009 – séjour à Avignon	Contrat d'hébergement avec le camping « Bagatelle : le pavillon bleu » à Avignon (84) pour deux séjours, un de 8 jours (du 03 au 10 juillet) et un pour 7 jours (du 13 au 16 juillet) concernant 2 groupes de 23 jeunes de 12/16 ans et 4 accompagnateurs. Le montant des 2 séjours est de 2.222,28 € TTC	26/05/2009	29/05/2009
66	CLSH & JADE – été 2009 – séjour à Castries	Contrat d'hébergement avec le camping « de Fondespierre » à Castries (34) pour 2 séjours de 7 jours (du 9 au 15 août et du 18 au 24 août 2009) concernant 2 groupes de 23 jeunes de 12/16 ans et 4 accompagnateurs. Le montant des 2 séjours est de 2.748,00 € TTC	26/05/2009	29/05/2009
67	Encadrement d'arbres avec poteaux en bois	La réalisation de travaux d'encadrement d'arbres avec poteaux en bois, avenue du 19 Mars 1962, est confiée à l'entreprise PIRES pour un montant de 7.126,16 € TTC	28/05/2009	29/05/2009
68	Livres pour le prêt en bibliothèque et pour l'activité de tous les services municipaux	Le marché pour la fourniture de livres divers pour le prêt en bibliothèque et pour l'activité de tous les services municipaux (livres cadeaux, services Petite Enfance, ...) est confié aux prestataires Les Plaisirs Littéraires (Neully sous Clermont) et « Entre les lignes » (Creil) pour un montant compris entre 40.000 et 70.000 € TTC	28/05/2009	29/05/2009
69	CLSH – été 2009 – activité moto/prévention routière à Pertuis (84)	Organisation avec la société « Ecole de pilotage MX » de deux stages d'initiation à la pratique de la moto avec une sensibilisation à la prévention routière lors des séjours des 12/16 ans à Pertuis (09 au 15 août et 18 au 24 août) pour un montant de 4.000 € TTC	28/05/2009	29/05/2009
70	CLSH & JADE – été 2009 – activité plongée au Cap d'Agde (34)	Organisation avec la société « BELOUGA PLONGEE » au Cap d'Agde de deux stages d'initiation à la pratique de la plongée sous marine lors des séjours des 12/16 ans pour un montant de 3.000 € TTC	28/05/2009	29/05/2009
71	Concession de terrain	Accord donné à Mr et Mme LEROUX Martial pour fonder une concession trentenaire à compter du 22 mai 2009 à titre d'achat de concession	28/05/2009	29/05/2009
72	Festival 2009 – danses du Ghana	Dans le cadre du festival danses et musiques du monde 2009 représentation de danses du Ghana par le groupe NKBOM pour un montant de 2.650 € TTC	28/05/2009	29/05/2009

73	Festival 2009 - association Les Bestioz	Représentation par l'association Les Bestioz de « l'accordéon » le 19 mai 2009 sur le parvis du centre commercial des Martinets, pour un montant de 200 €	28/05/2009	29/05/2009
74	Festival 2009 - « l'Acte Théâtral »	Représentation par l'Acte Théâtral de « l'Abramouche » le dimanche 7 juin 2009, place de la mairie pour un montant de 3.500 € TTC	28/05/2009	29/05/2009
75	Jumelage - visite du wagon de l'armistice	Dans le cadre du jumelage avec la ville de Finsterwalde en Allemagne, une convention est passée avec l'office du tourisme de Compiègne pour une visite du wagon de l'armistice le vendredi 29 mai 2009	28/05/2009	29/05/2009
76	Acquisition de matériel pour le service des espaces verts	L'acquisition de matériels pour le service des espaces verts est confiée à la société PRET OUTILS SERVICE pour : - lot 1 : acquisition d'un broyeur de végétaux pour 18.837 € TTC (reprise de l'ancien pour 1.196 €) - lot 2 : acquisition d'un tracteur de 33 CV avec un plateau de coupe pour 32.717,17 € TTC (reprise de 2 tondeuses pour 3.558 €)	29/05/2009	05/06/2009
77	Cavurne	Accord donné à Mme Murielle VAN DURMEN née GUYARD pour déposer une urne cinéraire de trente années à compter du 25 mai 2009, à titre de cavurne nouvelle	02/06/2009	09/06/2009
78	Prestations de nettoyage de vitres	Les prestations de nettoyage des vitres des bâtiments municipaux sont confiées au prestataire GC NETTOYAGE pour un montant de 7.240,60 € HT pour 362,03 heures	04/06/2009	12/06/2009
79	Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2009	Présentation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2009 par la société Fêtes et Feux Prestations, pour un montant de 15.000 € TTC	04/06/2009	12/06/2009
80	Spectacle - « Etat de siège »	Présentation d'un spectacle « Etat de siège » par la Cie Appel d'Air le jeudi 4 juin pour un montant de 900 € TTC	04/06/2009	12/06/2009
81	Aménagement des abords d'un parking rue E. Zola	L'aménagement des abords d'un parking rue Emile Zola (terre végétale) est confié à l'entreprise RENEZ Alain pour un montant de 6.601,92 € TTC	15/06/2009	16/06/2009
82	Festival 2009 - Association Picasso Grinche Binde	Prestations de l'association Picasso Grinche Binde, dans le cadre du festival danses et musiques du monde, pour un montant de 800,00 € TTC	15/06/2009	19/06/2009
83	Fourniture de bornes	La fourniture de bornes est confiée au prestataire AERA SA pour un montant de 7.893,60 € TTC	18/06/2009	19/06/2009
84	Bornes escamotables mécaniques - aire de stationnement A. Croizat	La fourniture de bornes escamotables mécaniques pour l'aire de stationnement A. Croizat est confiée au prestataire STC pour un montant de 6.123,52 € TTC	18/06/2009	19/06/2009
85	Charte Eco Ecole	Signature d'une charte Eco Ecole avec le lycée André Malraux à Montataire	18/06/2009	19/06/2009
86	CLSH - été 2009 - « photo club »	Dans le cadre du dispositif « anim'été 2009 », un stage photo est organisé du 6 au 10 juillet 2009 avec l'association « photo club de Montataire » pour un montant de 600,00 €	18/06/2009	19/06/2009
87	CLSH - été 2009 - « Amicale bouliste »	Dans le cadre du dispositif « anim'été 2009 », un stage de boules est organisé du 20 au 24 juillet 2009 avec l'association « Amicale bouliste de Montataire » pour un montant de 250,00 €	18/06/2009	19/06/2009
88	CLSH - été 2009 - « Formes et couleurs »	Dans le cadre du dispositif « anim'été 2009 », un stage de dessin, peinture et mosaïque est organisé du 17 au 21 août 2009 avec l'association « Formes et couleurs » pour un montant de 250,00 €	18/06/2009	19/06/2009
89	CLSH - été 2009 - « AMEM »	Dans le cadre du dispositif « anim'été 2009 », deux stages d'initiation aux percussions sont organisés du 3 au 7 août et du 10 au 14 août 2009 avec l'association « AMEM » pour un montant de 900,00 €	18/06/2009	19/06/2009
90	CLSH - été 2009 - « Canoë Kayak Club »	Dans le cadre du dispositif « anim'été 2009 », un stage de canoë kayak est organisé du 3 au 7 août 2009 avec l'association Canoë Kayak Club de Montataire pour un montant de 5900,00 €	18/06/2009	19/06/2009

01	CLSH - 616 2009 - « Tennis Club »	Dans le cadre du dispositif « ANR/M6 2009 », un stage de tennis est organisé du 27 au 31 août 2009 avec l'association « Tennis Club de Montataire » pour un montant de 350,00 €.	18/08/2009	09/08/2009
02	CLSH - 616 2009 - « JADE »	Dans le cadre du dispositif « ANR/M6 2009 », un stage de danses urbaines est organisé du 20 au 24 août 2009 avec l'association « JADE » pour un montant de 350,00 €.	18/08/2009	09/08/2009
03	CLSH - 616 2009 - « JADE »	Dans le cadre du dispositif « ANR/M6 2009 », un stage de danses urbaines est organisé du 10 au 14 août 2009 avec l'association « JADE » pour un montant de 350,00 €.	18/08/2009	09/08/2009

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

12/10/2009

Publié au bulletin le :

12/10/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12/10/2009.

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

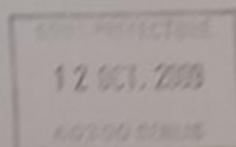
Yves ALBERT

(Signature)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSNIG



12 OCT. 2009
DUJOU SERLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

•••

33- MOTION - Menace de changement de statut de « La Poste »

Le changement de statut de La Poste d'établissement public en société anonyme ouvre la voie à la privatisation et fait peser de lourdes menaces sur le devenir de ce service public.

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Elles dépassent le cadre universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

D'ores et déjà, en France, 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont été transformés en "partenariats" et plusieurs milliers d'emplois ont été supprimés depuis 2002 au détriment de la qualité d'accueil des usagers, du service de distribution de courrier et des conditions de travail des salarié(e)s. A Montataire, 6 postes de facteur sont menacés sur 12, les véhicules de distribution de colis étant, eux, rattachés à Creil.

En Europe, les privatisations postales ont engendré la baisse de qualité de service, une augmentation des tarifs et de nombreuses destructions d'emplois.

Le Gouvernement et la Direction de La Poste invoquent une directive européenne pour justifier leur projet. Cet argument est faux. En aucun cas, l'Union européenne n'impose de modifier le statut de l'opérateur ni sa privatisation. Du point de vue financier, La Poste dispose d'autres moyens que l'ouverture du capital et la privatisation pour faire face à ses besoins de financement.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Sous-Préfecture
12 OCT. 2009
60300 BELLIS

Nous, élu(e)s du Conseil municipal de Montataire, estimons que rien ne justifie ce changement de statut. Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Nous affirmons que le devenir de La Poste est l'affaire de chaque citoyen(ne). Face à l'obstination du Président Sarkozy et du Gouvernement à refuser l'organisation d'une consultation nationale sur un sujet aussi important, nous sommes partie prenante de la mobilisation engagée par le Comité national contre la privatisation de La Poste. La campagne de votation qui a eu lieu du 27 septembre au 3 octobre organisée partout en France par des comités locaux regroupant syndicats, associations, usagers, élu(e)s et collectivités territoriales partenaires dont notre Ville, a permis à plus de 1 000 Montatairiens de se prononcer massivement contre la privatisation.

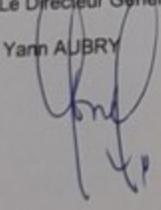
Le Conseil municipal restera vigilant et mobilisé sur les suites données à cette consultation et sur l'avenir du Bureau de poste de la Ville.

Le conseil municipal de Montataire,

Adopte à l'unanimité la présente motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12/10/2009
Publié ou notifié le : 14/10/2009
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 14/10/2009.
(Loi du 22 Juillet 1982).

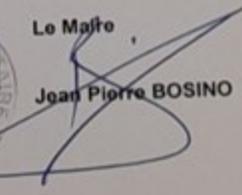
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



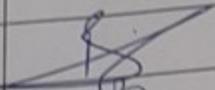
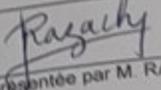
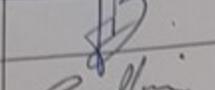
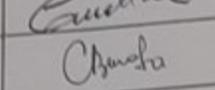
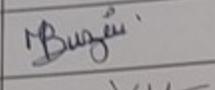
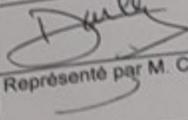
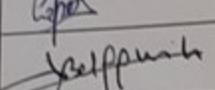
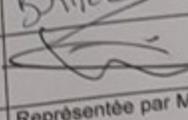
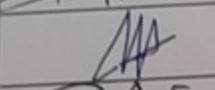
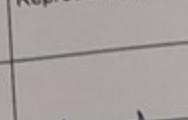
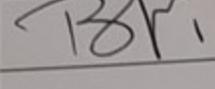
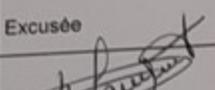
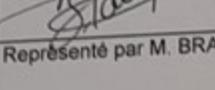
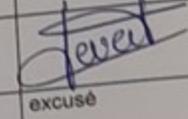
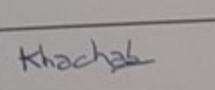
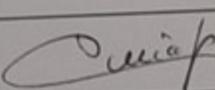
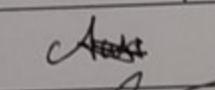
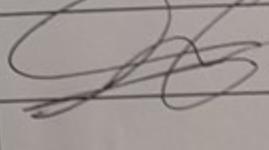
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean Pierre BOSINO



**Signature de l'assemblée délibérante
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 OCTOBRE 2009**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1. BOSINO Jean Pierre		18. RAZACK Azide	 Représentée par M. RAZACK
2. BORDAIS Françoise		20. ANANE Inès	
3. COUALLIER Claude		20. BENOIST Benjamin	excusé
4. BURATO Colette		21. DAILLY Catherine	 Représenté par M. CAPET
5. BUZIN Marie Paule		22. BELOUAHCHI Zinndine	
6. GODARD Stéphane		23. BORDEZ Julie	
7. CAPET Joël		24. BRAHIMI Sébastien	
8. BELFQUIH Fatima		25. YESILMEN Céline	Représentée par M. BOYER
9. KORDJANI Abdelkrim		26. FEUILLETTE Christian	
10. BOYER Patrick		27. LEVERT Valérie	
11. LECLERE Elodie	Excusée	28. BROLH Lazare	excusé
12. BLANQUET Evelyne		29. GRUNY Annie	excusée
13. MERCIER Jean Pierre	Représenté par M. BRAHIMI	30. STALIN Claude	
14. KHACHAB Sarah		31. LEBRETON Alain	Représenté par Mlle Charleine LEBRETON
15. D'INCA Pascal		32. LEBRETON Charleine	
16. TOURE Hadja		33. QUIVIGER Eric	
17. CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE
YA/NO/2009

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 06 octobre 2009, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires le 14/10/2009.

1. CONSEIL MUNICIPAL - Installation de monsieur Eric QUIVIGER
2. CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 22 juin 2009
3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL - Modification
4. COMMISSIONS MUNICIPALES - Modification de leurs compositions
5. CCAC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Transports - exercice 2008
6. CCAC - Rapport annuel d'activités - exercice 2008
7. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - Approbation de l'actualisation du programme d'actions 2009
8. BUDGET PRIMITIF 2009 - Décision modificative N° 2
9. MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS - Versement de subventions
10. ADMISSIONS EN NON VALEUR
11. DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN - signature d'une convention avec l'Etat
12. ASSOCIATION FRANCE PALESTINE - Versement d'une subvention
13. PERTE DE TAXE PROFESSIONNELLE - Constitution d'une provision
14. SCOLAIRE - Tarif de restauration scolaire - institution d'un tarif pour les enfants extérieurs à la commune fréquentant une classe spécialisée
15. SCOLAIRE - Subventions aux établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré - nouveau tableau de répartition
16. SCOLAIRE - Tarifs classes de découverte 2009/2010
17. SCOLAIRE - Subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré - Voyage annuel ou de fin d'année scolaire
18. SOCIAL - Adhésion à la Ligue pour l'Enseignement - saison 2009/2010
19. CULTURE - Convention de partenariat avec la Falencerie - scène conventionnée de Creil
20. CULTURE - Convention avec le Conseil Général de l'Oise pour le festival « Contes d'automne » année 2009
21. SPORTS - Subvention exceptionnelle au Football Club de Montataire

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

- 22. VIE ASSOCIATIVE - Subve
- 23. PROGRAMME DE RENOV
L'ANRU - Demande de finan
- 24. AIDES AUX COLLECTIVIT
l'Oise
- 25. CONTRAT DE CHAUFFE -
- 26. REALISATION D'UN ESPA
value pour prestations suppl
- 27. PARCELLES AX 161 - 174
- 28. PARCELLES AN 282-487-4
(APPI)
- 29. LIEU DIT « JARDINS ENTR
complément à la délibération
- 30. TABLEAU DES EFFECTIF
- Création d'un poste d'ATSE
- 31. MISE A DISPOSITION DE PI
- 32. DECISIONS PRISES EN
TERRITORIALES - Compte
- 33. MOTION - Menace de chang
- 34. Questions diverses

le à Femmes Solidaires

(PRU) - programmation 2010 conforme à la convention financière de
Conseil Général de l'Oise

tion 2010 - Demandes de subventions auprès du Conseil Général de

recommandation - Avenant au contrat relatif à la fourniture de combustible

AVEE DE GRELE » - Mission de maîtrise d'œuvre - avenant en plus-

après de Monsieur et Madame WOZNIAK

ON auprès de l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie

LA RUE JEAN JAURES » - Recours à la procédure d'expropriation,

ATION INTERMEDIAIRE - Avancements de grade - Promotion interne

ctualisation de la convention avec la FRMJC

RTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

e « La Poste »

Montataire, le 21/12/2009

Lè Maire,
J.P. BOSINO



DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2009/C.M

Le 10 novembre 2009

Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

*** Lundi 16 novembre 2009 à 19 heures ***

(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE J. JAURES)

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 6 octobre 2009
2. **JADE** – Rapport d'activités 2008
3. **AMEM** - Rapport d'activités 2008
4. **LA FAIENCERIE** – Désignation d'un représentant au conseil d'administration
5. **COMMISSION MUNICIPALE ET INSTANCES EXTERIEURES** – Remplacement de madame Anne Marie RICHET

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

6. **CONTRAT EDUCATIF LOCAL** – Reversement de subventions à diverses associations

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

7. **PARCELLE AI 315** – ACQUISITION auprès de M. LADAM et Mme DURAND
8. **PARCELLES AN 243 – 248 – 395 et AV 299** - CESSION à la CCAC
9. **176, RUE JEAN JAURES** – Cession des lots de copropriété 202-203-204-304-305 cadastrés AN 539 à Mrs GOUYE – IMBERT - GUINTA
10. **CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION** – Programmation 2010 – demandes de subventions
11. **FOND REGIONAL D'AIDE AUX PAYS DE PICARDIE (FRAPP)** - Adoption du programme triennal 2009/2011 – Demandes de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie
12. **MARCHE GIROD LINE « Travaux de marquage au sol »** - Cession de branche d'activité au profit de la société SIGNAUX GIROD NORD de FRANCE - Avenant de transfert
13. **MARCHE D'ASSURANCE AREAS** – Avenant d'attachement du local sis, 57 rue de la République

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

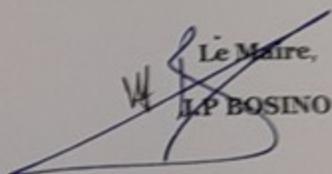
14. MARCHÉ DE CARBURANT – Appel d'offres ouvert
15. MARCHÉ RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – Appel d'offres ouvert
16. VOIRIE COMMUNAUTAIRE – Cession d'une voirie communale

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. RISQUE POTENTIEL GRIPPE H1N1 – Elaboration d'un plan de continuité d'activité
18. TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17 – Modifications liées aux avancements de grade après examen

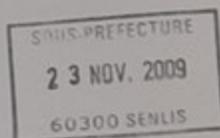
DIRECTION GENERALE

19. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu
20. ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE MONTATAIRE DE M. Marwan BARGOUTI
21. MOTION – Projets de réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale
22. MOTION – Projet de fusion des hôpitaux
23. MOTION – Demande de libération de Salah HAMOURI
24. Questions diverses


Le Maire,
J.P. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2009

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 6 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
23/11/2009
Publié ou notifié le :
24/11/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 24/11/2009
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

•••
L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••
2- ASSOCIATION JADE – Rapport d'activité – année 2008

Sur le rapport de madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, chargée de la jeunesse, de l'emploi et de l'insertion des jeunes, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4 concernant le contrôle des organismes subventionnés

Vu le rapport d'activité annuel 2008 présenté par l'association JADE,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2008 de l'association JADE.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 23/11/2009

Publié ou notifié le : 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 24/11/2009 (Loi du 22 Juillet 1962).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

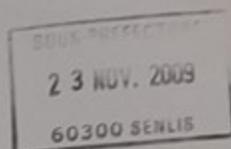
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

3- ASSOCIATION AMEM – Rapport d'activité – année 2008

Sur le rapport de monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire chargé de la culture, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4 concernant le contrôle des organismes subventionnés

Vu le rapport d'activité annuel 2008 présenté par l'AMEM,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2008 de l'AMEM.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

23/11/2009

Publié ou notifié le :

24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

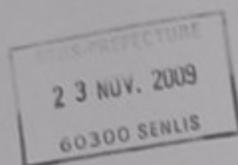
Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr



L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

04 - LA FAIENCERIE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la délibération n° 19 du Conseil Municipal du 6 octobre 2009 qui valide la convention de partenariat avec la Faïencerie,

Vu l'article 2 de la convention précisant que conformément aux statuts de l'association « ne peuvent siéger au conseil d'administration, au titre des membres, les personnes exerçant une responsabilité d'ordre électif ou administratif dans les collectivités territoriales ».

Le maire et l'adjoint au Maire chargé des affaires culturelles de Montataire seront invités à chaque conseil d'administration et auront une voix consultative.

Considérant que le conseil municipal doit désigner une personne qui siègera en tant que membre de droit au conseil d'administration de la Faïencerie et qui bénéficiera d'une voix délibérative.

Il est proposé de désigner un membre de la commission culturelle non élu et non technicien de la ville pour siéger au conseil d'administration de la Faïencerie.

La candidature de madame Arlette LEBEL est proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Valide à l'unanimité la désignation de madame Arlette LEBEL pour représenter la Ville de Montataire au sein du Conseil d'Administration de la Falencerie.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

23/11/2009

Publié ou notifié le :

24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

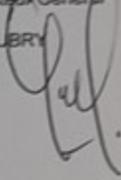
Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

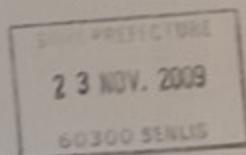
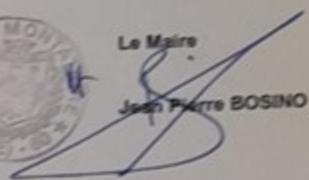


Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

5- COMMISSIONS MUNICIPALES & INSTANCES EXTERIEURES - Remplacement de madame RICHEL Anne marie - Modifications

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la délibération n° 2 adoptée par le conseil municipal le 31 mars 2008 concernant la création de commissions municipales permanentes et la désignation de leurs membres,

Vu la délibération n° 4 adoptée par le conseil municipal le 6 octobre 2009 concernant des modifications de la composition d'une commission municipale et de certaines instances extérieures,

Considérant la démission de la conseillère municipale madame Anne Marie RICHEL,

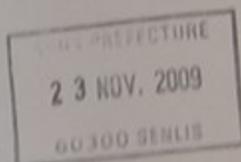
Considérant qu'elle siégeait dans diverses commissions municipales et instances extérieures et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Vote à l'unanimité les modifications suivantes :

- 1- **Commission Maintenance du patrimoine – amélioration du cadre de vie :**
Monsieur Eric QUIVIGER remplace madame Anne Marie RICHET
- 2- **Commission Sports :**
Monsieur Eric QUIVIGER remplace madame Anne Marie RICHET
- 3- **Commission Retraités :**
Monsieur Jean Pierre MERCIER remplace madame Anne Marie RICHET
- 4- **Commission Agenda 21 – Environnement et gestion des déchets :**
Monsieur Eric QUIVIGER remplace madame Anne Marie RICHET
- 5- Monsieur Eric QUIVIGER devient membre de la commission scolaire – enfance – petite enfance – CLSH – restauration scolaire
- 6- **Syndicat d'Aménagement et Entretien du Thérinet (membre suppléant) :**
Monsieur Lazare BROLH remplace madame Anne Marie RICHET
- 7- **Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (membre suppléant) :**
Mme Catherine DAILLY remplace madame Anne Marie RICHET
- 8- **Office Municipal des Sports :**
Monsieur Benjamin BENOIST remplace madame Anne Marie RICHET
- 9- **Conseil d'administration du lycée A. Malraux (enseignement général) :**
Madame Evelyne BLANQUET remplace madame Anne Marie RICHET
Monsieur Stéphane GODARD est élu membre suppléant.



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

23/11/2009

Publié ou notifié le :

24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

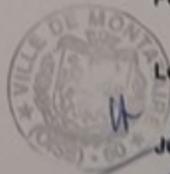
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

6- CONTRAT EDUCATIF LOCAL - Reversement de subventions à diverses associations

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) a versé à la Ville de Montataire la somme de 5.000 €, dans le cadre du contrat éducatif local,

Que cette somme doit être redistribuée aux associations ayant organisé des actions ponctuelles dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité de reverser la somme de 5.000 € comme indiqué ci-après :

- ⇒ 1.500 € à l'A.M.E.M. pour l'action « Instruments pour tous »,
- ⇒ 2.000 € à l'A.M.E.M. pour l'action « Développer les musiques actuelles »
- ⇒ 1.500 € à O.M.S. pour l'action « Les vacances des Razmokets ».

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009.

Pour l'A.M.E.M. :

- Fonction 311 Expression musicale
- Chapitre 65 Charges de gestion courante
- Article 6574 Subventions aux organismes de droit privé

POSTULANTS :

- Fonctions 411 Salles de sports – gymnase
- Chapitre 20 Charges de gestion courante
- Article 2074 Subventions aux organismes de droit privé

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

Publié au journal le :

Le Maire soussigné a en le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date de :

(Loi du 22-Juillet 1983)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves ARBRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

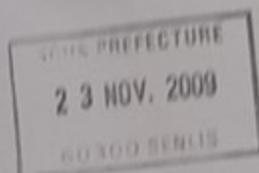
23 NOV. 2008

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009



•••
L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••
7- PARCELLE AI 315 – Acquisition auprès de Monsieur LADAM Jean-Marc et Madame DURAND Françoise

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :

Vu le plan cadastral,
Vu le compromis de vente,
Vu l'estimation des domaines,

Considérant que Monsieur LADAM et Madame DURAND sont propriétaires de la parcelle cadastrée AI 315 d'une superficie de 1 670 m², sise lieudit «Au dessous de la rue Jules Uhry», située dans le secteur UC du POS,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Wallon,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

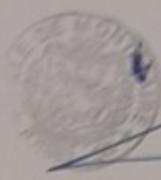
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée A1 315 sise à Montataire d'une superficie de 1 670 m², appartenant à Monsieur LADAM et Madame DURAND pour un montant de 64 862,00 € comprenant la valeur de la parcelle fixée à 47 762,00 € et l'indemnité de dépréciation fixée à 17 100,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 23/11/2009
Publié ou notifié le : 24/11/2009
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 24/11/2009 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
23 NOV. 2009
60300 SINIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

8- PARCELLES AN 243 - 248 - 395 - AV 299 - Cession à la Communauté de l'Agglomération Creilloise

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan cadastral,

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées AN 243 d'une superficie de 45 m² - AN 248 d'une superficie de 3 694 m² - AN 395 d'une superficie de 248 m², sises lieudit « Gué de Vitel » à Montataire, situées dans le secteur ULj du POS pour les avoir acquises à ARCELOR en avril 2009 et de la parcelle AV 299 d'une superficie de 381 m² sise lieudit « La Vallée de Vitel Nord » à Montataire, située dans le secteur UC/UI du POS pour l'avoir acquise à Madame ZANOT Yvette en 1979,

Considérant que la Communauté de l'Agglomération Creilloise souhaite se porter acquéreur de ces parcelles dans le cadre de la requalification du Carrefour des Forges inscrite dans le Projet de Renouveau Urbain de Gournay les Usines,

Considérant l'utilité de l'opération,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession des parcelles cadastrées AN 243 - 248 - 395 sises lieudit « Gué de Vitel » à Montataire à l'Euro Symbolique et de la parcelle AV 299 sise lieudit « La Vallée de Vitel Nord » à Montataire au prix de 6 860,21 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

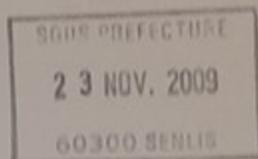
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23/11/2009
Publié ou notifié le :
..... 24/11/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 24/11/2009
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire
Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

9- PARCELLE AN 539p - 176 RUE JEAN JAURES - Lots 202-203-204-304-305 - Cession à Mrs GOUYE - IMBERT - GUINTA

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :

Vu l'estimation des domaines,
Vu la promesse de vente,
Vu le plan cadastral,

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AN 539, sise lieudit à Montataire, située dans le secteur UA du POS, d'une superficie de 803 m², pour l'avoir acquise à Monsieur ANCEAU en 1993,

Considérant que messieurs GOUYE, IMBERT et GUINTA souhaitent se porter acquéreurs de ces lots à usage d'habitation, pour y réhabiliter les logements et les mettre en location,

Considérant l'utilité de l'opération,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

SOUS-PRÉFECTURE
23 NOV. 2009
60300 BEAULIEU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession à messieurs GOUYE, IMBERT et QUINTA de la parcelle cadastrée AN 539 lots 202-203-204-304-305, sis 176 rue Jean Jaurès à Montataire, d'une superficie habitable de 97 m² au montant de 65 000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

..... 23/11/2009

Publié ou notifié le :

..... 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••
L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••
10 - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION - Programmation 2010 - Demandes de subventions

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Considérant que la Communauté de l'Agglomération Creilloise a adopté en avril 2009 la programmation du « Contrat Régional d'Agglomération » (CRA) 2007/2013,

Considérant que, bien que porté par la CAC, l'ensemble des projets subventionnés par le Conseil Régional de Picardie doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal de la ville, maître d'ouvrage,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional de Picardie des subventions au titre du CRA 2010 pour les projets suivants :

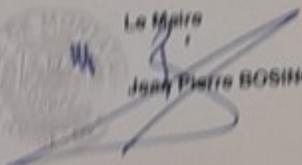
OPERATIONS	GOUT en € HT	SUBVENTION DEMANDEE	%
Résidentialisation des immeubles 28 à 36 rue du Colonel Fabien et des immeubles 1 à 7 impasse de l'Aigle - Phase 3 = travaux et maîtrise d'œuvre travaux	623 649	125 246	20
Mai est/ouest Sud	99 906	9 977	25
Requalification du Bois Godart Etude de maîtrise d'œuvre et travaux	999 063	99 766	25
Réaménagement cité 34, Blondi 2 et 3 - phase 2 = travaux et maîtrise d'œuvre travaux	2 106 304	315 796	15
Coulée verte = Etude de maîtrise d'œuvre = phase 2	49 930	12 483	25
Mai est/ouest Nord = Aménagement = phase 2 = travaux et maîtrise d'œuvre travaux	224 782	66 196	25

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

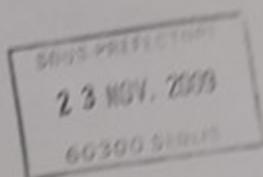
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 23/11/2009
 Publié au journal le : 24/11/2009
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la date du : 24/11/2009
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann ALBERT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

 Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
 23 NOV. 2009
 60300 SENIS



L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAJET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

11- FONDS REGIONAL D'APPUI AUX PAYS DE PICARDIE - Adoption du Programme triennal 2009/2011 - Demandes de subventions au près du Conseil Régional de Picardie

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, adjointe au Maire déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Le programme d'actions 2009/2011 du Territoire du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise a été validé par l'assemblée générale du 13 octobre 2009.

Les projets présentés pour notre collectivité sont les suivants :

Objectif 1 : Assurer le développement du territoire par un choix de croissance démographique équilibrée et tendre vers un meilleur équilibre emploi/habitat

Etude - programme de l'école de musique.
Montant estimatif de l'étude : 20 903 € HT.

Création d'aires de jeux
Montant estimatif des travaux : 50 000 € HT.

Etude sur la réhabilitation de la salle de la Libération
Montant estimatif de l'étude : 38 200 € HT.

Objectif 3 : Renforcer et valoriser les infrastructures de communication.

Aménagement « Avenue de la Libération ».
Montant estimatif des travaux : 727 425 € HT.

Aménagement des espaces extérieurs Résidence Héliène.
Montant estimatif des travaux : 317 725 € HT.

Etude requalification du centre ville – place Auguste Génie
Montant estimatif de l'étude : 66 890 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve ces dossiers,

Sollicite le Conseil Régional de Picardie par l'intermédiaire du GEP des vallées bréthoise pour l'obtention de subventions à hauteur de 15% sur chacun de ces projets.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/11/2009

Publié ou notifié le :

..... 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 NOV. 2009

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANGUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mme BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROUH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mme LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme LEGLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

12- MARCHE GIROD LINE « travaux de marquage au sol » - cession de branche d'activité au profit de la société SIGNAUX GIROD NORD DE FRANCE - avenant de transfert

Sur le rapport de Monsieur KORDJANI, Adjoint au Maire, chargé de la maintenance de patrimoine et l'amélioration du cadre de vie, exposant :

La société « GIROD LINE » a contracté avec la ville de Montataire, un marché de travaux intitulé « travaux de marquage au sol ».

Ce marché a été notifié à la société « GIROD LINE », le 8 avril 2009 et la durée du contrat est de un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans.

La société « GIROD LINE », titulaire dudit marché, dans le cadre d'une restructuration, nous a fait part qu'elle allait procéder à une cession de la branche d'activité de signalisation horizontale, au profit de la société « SIGNAUX GIROD NORD DE FRANCE ».

Cette opération qui entraîne le transfert de l'actif affecté à l'activité concerné par le marché, emporte substitution de la société bénéficiaire dans l'ensemble des contrats souscrits par la société cédante, « GIROD LINE ».

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

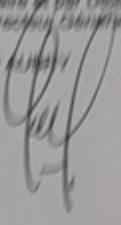
AUTORISE la société « GIRON LINE », à céder le marché contracté avec la Ville de Montataire, à la société bénéficiaire « SIGNALIX GIRON NORD DE FRANCE », les autres clauses du contrat restant inchangées.

AUTORISE, Monsieur le maire, à signer l'avenant et toutes les pièces y rapportant.

Actes reçu à la Sous-Préfecture le :
24/11/2023
Préfecture de l'Aisne le :
24/11/2023
Le Maire certifie que le présent
acte a caractère exécutoire à la
date du 24/11/2023
(Loi du 22 Juillet 1957)

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général

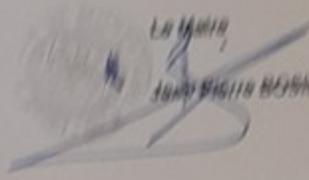
Yann BOUTIER



Pour avoir certifié conforme,

Le Maire

Jean-François BOUTIER



COPIE CERTIFIÉE
23 NOV. 2023
50 200 50103

SOUS-PRÉFECTURE
23 NOV. 2009
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDEAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUHI - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANGUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAICHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROUH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YERILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

13- MARCHE D'ASSURANCE AREAS - Avenant d'attachement du local sis 57 rue de la République (maison de la presse).

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Considérant que le Conseil Municipal en sa séance du lundi 23 juin 2009 a décidé l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 57 rue de la République à Montataire, d'une superficie totale de 65 m², appartenant à Monsieur FRANCOIS Jean,

Considérant l'obligation d'assurer ce bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de le porter dans la liste des biens communaux couverts par le contrat d'assurances «DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES DIVERS», attribué au CABINET AERAS ASSURANCES domicilié à Clermont.

AUTORISE Monsieur le MAIRE ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

La date de prise de valeur de cet attachement est le jeudi 23 juillet 2009, et représente pour la période du 23 juillet 2009 au 31 décembre 2009 une cotisation de 25 €.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
Publié ou inséré le :
Le Maire déclare que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du :
(Loi du 22 Juillet 1952)

Pour le Maire et par Délégué
Le Directeur Général
Yann AUBRY

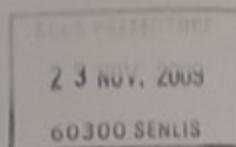
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

••••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

••••

14- MARCHE DE CARBURANT - APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant que le marché à bons de commande, « mise à disposition de supers carburants à la pompe destinés au véhicules municipaux de la ville de Montataire », passé selon une procédure adaptée, se termine le 18 janvier 2010 ;

Considérant que le marché à bons de commande, « fourniture et livraison de gazole pour les véhicules municipaux », passé selon une procédure adaptée, se termine le 9 décembre 2009 ;

est proposé de lancer, pour une durée d'un an, une nouvelle consultation décomposée en lots, sous la forme d'un appel d'offres ouvert et désignée comme suit :

lot 1 : fourniture de supers carburant par approvisionnement à la pompe (montant mini HT : 5 000 € ; montant maxi HT : 35 000 €) ;

lot 2 : fourniture de gazole destinés aux services municipaux de Montataire avec livraison au magasin (montant mini HT : 50 000 € ; montant maxi HT : 108 000 €) ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant, selon l'ordonnance n° 2005-645 du 6 Juin 2005, après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

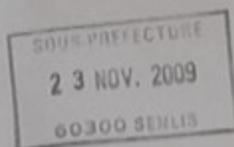
www.mairie-montataire.fr

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le dossier,

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés avec les sociétés les mieux-disantes et toutes les pièces s'y rapportant.



Pour extrait certifié conforme,

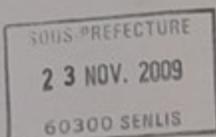
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23/11/2009
Publié ou notifié le :
..... 24/11/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 24/11/2009
(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUERY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yann AUERY".



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

••••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

••••

15- MARCHÉ RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – lancement de la procédure pour une durée de un an

Sur le rapport de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire, exposant :

Le contrat arrivant à terme au mois de mars 2010, il avait été prévu de relancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert européen d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse annuelle sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, par délibération du 22 juin 2009.

Le cabinet d'étude AVYG Telecom Consulting qui réalise le diagnostic de l'existant et des propositions pour limiter encore les dépenses de télécommunications propose de prendre le temps de la réflexion et de pouvoir achever l'étude avant de lancer un marché pour une plus longue durée.

C'est pourquoi il est souhaitable de lancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert européen d'une durée de 1an.

Le dossier a été réparti en 3 lots comme suit :

Lot 1 : acheminement des communications entrantes et sortantes vers tous types d'appels à valeur ajoutée à partir des PABX et lignes isolées et acheminement des liaisons permanentes.

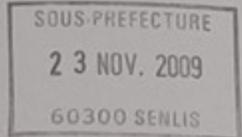
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Lot 2 : acheminement des communications sortantes à partir de toutes les lignes.

Lot 3 : acheminement des communications entrantes et sortantes à partir des mobiles.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le dossier relatif aux services de télécommunications.

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés avec les sociétés les mieux-disantes et toutes les pièces s'y rapportant.

Les dépenses seront imputées au budget de la collectivité aux comptes DST2.01/020/6262.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/11/2009

Publié ou notifié le :

..... 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

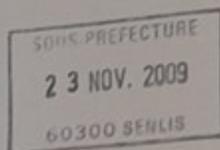
Yann AUERY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

16- VOIRIE COMMUNAUTAIRE – Cession de voiries communales

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2006, la C.A.C. a acquis la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

La mise en œuvre de cette compétence est liée à la passation de procès-verbaux de remise, définissant clairement les biens concernés. L'objectif de ce transfert de compétence était que la CAC se substitue au Conseil Général de l'Oise pour les ex-voies départementales remises par celui-ci aux villes.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise ne reprendra que ce qui incombait au Conseil Général de l'Oise, c'est-à-dire l'emprise des voies de fil d'eau à fil d'eau hors trottoirs.

Les villes conserveront la signalisation qui est liée à des arrêtés pris par les Maires dans le cadre de leur pouvoir de police ou, pour les feux tricolores, à une organisation générale.

La CAC devra assurer l'entretien, la remise en état de ces voies et engager des travaux d'investissement. N'ayant pas d'agent de voirie proprement dit, il est proposé que les travaux d'entretien courant soient assurés par les villes concernées, la CAC remboursant ces prestations dans les conditions définies dans la convention à intervenir.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de céder à la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise (de fil d'eau à fil d'eau hors trottoirs), la voirie de la rue de Finsterwalde, et la voirie rue Lénine, dans sa partie comprise entre le passage à niveau 45 « Les Forges » et la rue de Finsterwalde.

Autorise Monsieur le maire à signer le procès-verbal de remise définissant les biens concernés.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions d'intervention pour l'entretien courant.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

23/11/2009

Publié ou notifié le :

24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

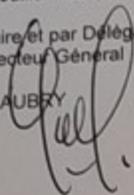
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

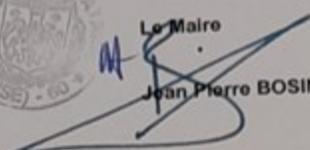


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

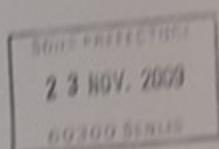
23 NOV. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DALLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BRÖLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle AHANE représentée par M. MERCIER - Mme YEBILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

17- HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL / RISQUE POTENTIEL GRIPPE H1N1 - Elaboration d'un plan de continuité d'activité

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu les articles L 2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police générale du Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions particulières liées à la fonction publique territoriale, et notamment ses dispositions concernant la prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail,

Vu la circulaire ministérielle n° BCFF0919655C du 26 Août 2009 relative à la pandémie grippale et à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/K/09/22621/C du 02 octobre 2009 relative à la Grippe A et aux compétences et responsabilités des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils généraux et des conseils régionaux dans la gestion d'une crise pandémique du type Grippe A(H1/N1)

Vu l'avis favorable du Comité d'Hygiène et de Sécurité dans sa séance du 1^{er} octobre 2009 relatif à l'instauration d'un Plan de Continuité d'Activité.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Considérant que la Ville de Montataire est chargée en sa qualité d'employeur public d'assurer le maintien des activités au niveau le plus élevé et le plus longtemps possible, jusqu'à décision des autorités de ne maintenir que les activités essentielles et prioritaires durant la situation d'alerte de niveau 6, tout en protégeant les agents municipaux,

Considérant qu'il revient aux collectivités territoriales d'assurer la continuité des services publics locaux au titre de leurs responsabilités et compétences,

Considérant que dans ce cadre, les collectivités territoriales doivent tout mettre en œuvre pour limiter les risques de contagion (notamment par la gestion des déchets et la suspension des activités collectives culturelles ou sportives), pour faire face aux besoins quotidiens de la population et aux missions essentielles à la vie collective (état civil, ramassage des ordures ménagères,...), pour maintenir le lien social, pour contribuer à l'organisation de la vaccination collective et pour assurer la communication et l'information des habitants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE l'instauration d'un Plan de Continuité d'Activité en cas de pandémie grippale (H1/N1)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/11/2009

Publié ou notifié le :

..... 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 NOV. 2009

60300 SENLIS

RISQUE POTENTIEL DE PANDEMIE GRIPPALE (H1/N1) :

**ELABORATION D'UN PLAN DE
CONTINUITE D'ACTIVITE**

**PREMIERE PARTIE / ORGANISATION DU PLAN DE CONTINUITE
D'ACTIVITE**

1°) Personnes responsables (et un remplaçant responsable) pour coordonner le dispositif de gestion de crise :

Monsieur Yann AUBRY, Directeur Général des Services chargé de coordonner le dispositif
Madame Anne-Marie RINGENBACH, Directrice des Services à la Population, désignée en qualité de suppléante
Madame Latifa HASNI, Directrice des Ressources Humaines désignée en qualité de 2^{ème} suppléante

2°) Postes indispensables au maintien de l'activité ou du service en mode de fonctionnement dégradé :

- Secteur Ramassage des Ordures Ménagères : collecte des ordures ménagères.

Liste des agents détenant le permis poids-lourds susceptibles d'assurer la mission de conducteur de la Benne à Ordures

- BLONDIA Thierry
- GALLEGO Fabrice
- GOUYE Didier
- IMBERT Joël
- DURA Jean-François
- LECONTE Martial
- LEBLANC Gérard
- ARNULL William
- ALLOUACHE Ferhat
- BA Djakaria
- LECLERC Bernard
- CROCHET Patrice
- TOURTE Daniel
- COENE David

Il est envisagé un seul ramassage. Le tri sélectif ne sera pas effectué.

- Action Sociale :

Permanence d'accueil pour les habitants
Maintien des activités de restauration et d'accueil auprès des résidents du foyer
logement de la RPA.
Etude au cas par cas pour organiser la fourniture éventuelle de plateaux repas aux
personnes âgées et handicapés isolées

- Pôle Communication :

Mener des campagnes régulières d'information auprès des habitants.

- Activités liées à l'Etat-Civil

Une formation pourrait être organisée dans le but d'assurer les remplacements
nécessaires.

- Activités de Paie : polyvalence avec la Direction des Services Financiers.

- Direction Générale des Services/Collectif de Direction.

- Activités d'entretien des locaux :

Mission d'entretien des locaux, désinfection, nettoyage approfondi des locaux.
Lorsque trois cas groupés seront signalés dans un équipement accueillant du public en
permanence (Crèche ; Multi-Accueil ; Centres de loisirs, Périscolaire, service social,
Affaires Générales...), le Préfet pourra être amené à prononcer une mesure de fermeture
de l'équipement concerné provisoire de sept jours.

Durant cette période, il sera procédé à un entretien approfondi des locaux (poignées
de porte, boutons d'éclairage, claviers d'ordinateur, rampes d'escalier, chasses d'eau,
télécommandes..) avec un produit désinfectant ou de l'eau chaude et du savon.

- Activités de restauration scolaire:

En cas d'absence, un redéploiement sera mis en œuvre vers d'autres restaurants
Confection de plateaux repas à la Résidence des Personnes Agées Maurice MIGNON

**3°) Dispositions d'aménagement du temps de travail envisageables pour remédier
aux éventuelles perturbations liées à l'absentéisme :**

Elles seront prises en temps utile en fonction des événements et des éventuelles
absences.

**4°) Modalités d'accueil et d'accessibilité à l'établissement, compte-tenu des
limitations possibles des transports ainsi que les modalités de restauration
collective :**

Elles seront prises en temps utile en fonction des événements et des éventuelles
absences.

5°) Mesures d'hygiène et de sécurité concourant à la protection du personnel et former celui-ci à leur application :

- Nettoyage approfondi des équipements de la petite enfance,
- Distribution dans tous les lieux de travail de la plaquette d'information établie par le Ministère de la santé et des affaires sociales,
- Poubelles à couvercle dans les écoles,
- Dans chaque lieu de travail, prévoir d'utiliser les cocottes bleues comme poubelle à couvercle,
- Stock de savon suffisant afin de pouvoir se laver les mains régulièrement.

6°) Stock de masques respiratoires (selon le tableau 6 de la fiche C4 du plan gouvernemental), et autres équipements de protection individuelle en fonction des postes (à risques plus ou moins élevés), et préparer une information garantissant leur utilisation efficace. L'acquisition de ces équipements relève de la responsabilité de chaque employeur :

- 100 masques FFP2 en stock en Mairie,
- 300 masques FFP2 à la RPA,
- 1200 masques FFP2 en commande.

Les masques ont une durée d'utilisation de 4 heures maximum.

35 poubelles avec couvercle ont été commandées pour chaque bloc sanitaire des écoles.

Un plan bleu a été établi à la Résidence des Personnes Agées Maurice MIGNON avec astreinte du personnel et fourniture de plateaux repas aux résidents.

Des mesures ont été prises dans les structures accueillant des enfants (tout enfant atteint d'une fièvre supérieure à 38,2° devra consulter un médecin traitant. L'accueil n'est possible que sur présentation d'un certificat médical.)

7°) Vérification de l'aptitude au port des équipements précités pourra être envisagée :

Est attendue une instruction interministérielle sur les conditions d'emploi des masques.

L'information sera diffusée auprès de l'ensemble du personnel

8°) Information du personnel sur l'ensemble de ces mesures pour garantir une correcte application des consignes de sécurité et de protection :

Une information individuelle sera adressée à l'ensemble des services municipaux.

9°) Associer les instances représentatives du personnel, compétentes en matière d'hygiène et de sécurité de conditions de travail (CTP, CHS ou CHSCT), à la mise en œuvre de ce dispositif :

-Le Comité d'Hygiène et de Sécurité réuni le 1^{er} octobre 2009 a émis un avis favorable au plan de continuité d'activité et préconise de suspendre, n'ayant pas reçu d'instruction officielle en la matière, la campagne de vaccination contre la grippe classique organisée chaque année au profit de la vaccination menée sur le plan

national contre la grippe A H1/N1. En effet, le délai de 21 jours entre la vaccination de la grippe saisonnière et celle de la Grippe A H1/N1 amène à de la prudence. Le Docteur IZARD, médecin de prévention, attire l'attention des membres sur le fait que tous les symptômes grippaux sont actuellement déclarés Grippe A.

DEUXIEME PARTIE/ MESURES DEROGATOIRES POUR GARANTIR LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

10°) Présence des agents :

- Des autorisations d'absence pourront notamment être accordées :

- pour garder ou donner des soins à un enfant malade (instruction du 23 mars 1950 relative aux congés annuels et aux autorisations exceptionnelles d'absence et circulaire FP/1475 du 20 juillet 1982 sur les autorisations d'absence pouvant être accordées pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde) ;
- et le cas échéant, en fonction des caractéristiques épidémiologiques de la pandémie et des mesures prophylactiques qui seront arrêtées par les autorités sanitaires, lorsque la cohabitation du fonctionnaire avec une personne malade est susceptible de favoriser le développement de la pandémie.

Ces mesures seront prises en temps utile, mais pourront être accordées des autorisations d'absence, aux femmes enceintes et personnes fragiles.

- Dérogation aux régimes horaires :

- Il est précisé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, il peut être dérogé aux règles établissant les garanties minimales en matière de durée du travail ;

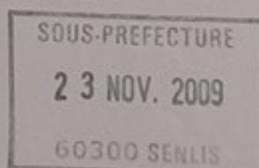
Ces mesures seront prises en temps utile.

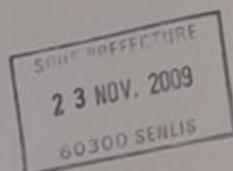
Une information sera communiquée au Comité Technique Paritaire.

- Heures supplémentaires :

- En cas de situation pandémique, les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Ces mesures seront prises en temps utile.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

18- Tableau des effectifs n° 17 – Modifications liées aux avancements de grade

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

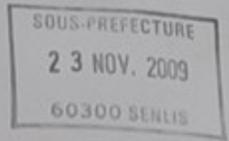
Vu la délibération n° 22 du 18 mai 2009 relative au tableau des effectifs n° 17 ainsi que les délibérations n° 37 du 22 juin 2009 et n°30 du 06 octobre 2009 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 17,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 17 de la manière suivante :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

ARTICLE 1 – Nominations liées aux avancements de grade de l'année 2009 :



Nomination au grade d'Agent de Maîtrise Principal :

Sur l'emploi de Responsable du secteur Menuiserie au sein du Service Bâtiment :
-Est supprimé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
-Est créé un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Nomination au grade de Rédacteur Chef :

Sur l'emploi de Responsable du service Affaires Générales/Etat Civil/Election :
-Est supprimé un poste de Rédacteur Principal à temps complet
-Est créé un poste de Rédacteur Chef à temps complet.

Sur l'emploi de Responsable du secteur Urbanisme/Foncier au sein du service Aménagement/Urbanisme /Foncier :
-Est supprimé un poste de Rédacteur Principal à temps complet
-Est créé un poste de Rédacteur Chef à temps complet.

Nomination au grade d'Attaché Principal :

Sur l'emploi de Directeur/Directrice des Ressources Humaines :
-Est supprimé un poste d'Attaché à temps complet.
-Est créé un poste d'Attaché Principal à temps complet.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23/11/2009

Publié ou notifié le :
..... 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yann Aubry".

Pour extrait certifié conforme,

The official seal of the "VILLE DE MONTIGNY" is visible, featuring a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean Pierre Bosino".

Le Maire

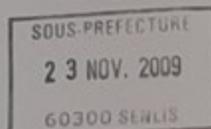
Jean Pierre BOSINO



MAIRIE
Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

19- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à monsieur Ernest FRIBERGER pour le renouvellement de la concession n° 107 obtenue le 18/04/1979 pour une durée de 15 ans.	19/06/2009	30/06/2009
	Reprise de concessions en état d'abandon	Reprise de 97 concessions en état d'abandon, après une longue procédure (depuis le 15/11/2005) : les terrains libérés serviront pour de nouvelles concessions.	22/06/2009	23/06/2009
	Spectacle de rue - Acouzic	Représentation de « Bertrand & Live des rues » le dimanche 21 juin 2009 à 11 heures sur le parvis de l'hôtel de ville pour un montant de 1.750 € TTC	22/06/2009	30/06/2009
	Convention de formation	Convention passée avec Ponts Formation Edition pour une formation « droit au logement opposable » le 16 juin 2009 pour un agent du service social, pour un montant de 538,02 €	26/06/2009	29/06/2009
	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à madame Jeannine QUINTERNE pour le renouvellement de la concession n° 21 obtenue le 16 janvier 1959, pour une durée de 15 ans	26/06/2009	29/06/2009
	Avenant au marché location de minibus - été 2009 - CLSH	Avenant au marché « location de minibus » passé avec Super U relatif à la location d'une remorque pour le transport de matériel et de bagages dans le cadre des séjours d'été 2009 en partenariat avec JADE, pour un montant de 990 €	26/06/2009	29/06/2009

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

7	CLSH été 2009 - « Eolla Ecole Française d'Aéro- plage »	Dans le cadre du dispositif « ANIMETE 2009 », organisation d'un stage Kayak de mer à Fort Mahon plage le 8 juillet 2009 pour un montant de 800 €	26/06/2009	29/06/2009
8	Spectacle - « Poussières de vie »	Présentation par la Cie A Suivre du spectacle « Poussières de vie » les 21 et 11 avril au Palace pour un montant de 3.757,49 € TTC	29/06/2009	30/06/2009
9	Concession de terrain	Accord donné à madame Claudia LECUREUX pour fonder une concession temporaire de 15 ans, à titre d'achat à compter du 25 juin 2009	29/06/2009	30/06/2009
10	Remboursement de Areas Assurances	Acceptation du remboursement des assurances Aréas de la somme de 872 € concernant l'incendie de containers survenue le 24 avril 2009 à Montataire	01/07/2009	13/07/2009
11	Remboursement de Areas Assurances	Acceptation du remboursement des assurances Aréas de la somme de 872 € concernant l'incendie de containers survenue le 29 avril 2009 à Montataire	01/07/2009	07/07/2009
12	Feu d'artifice - sauveteurs de l'Oise	Participation de l'association des Sauveteurs de l'Oise pour la mise en place d'un dispositif de secours le lundi 13 juillet 2009 à titre gracieux, pour le feu d'artifice	02/07/2009	03/07/2009
13	Convention de formation	Convention passée avec le Domaine de Chaumont sur Loire pour une action de formation « visite du festival » le 25 juin 2009 pour un montant de 454,50 €	02/07/2009	03/07/2009
14	CLSH été 2009 - stage de voile	Convention passé avec les Régates de Creil concernant l'organisation d'un stage de voile du 6 au 10 juillet et du 3 au 7 août 2009 pour un montant de 1.395 €	02/07/2009	03/07/2009
15	Régie d'avances du service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport et de la culture, 58 places sont achetées pour le spectacle « La fabuleuse histoire de Bollywood » à Amiens le jeudi 19 novembre 2009, pour un montant de 2.152,20 € (24 places seront données gratuitement)	02/07/2009	03/07/2009
16	Spectacle - « Camel Arioui »	Présentation d'un spectacle « Camel Arioui » par l'association Lyon Music Développement, le lundi 25 janvier 2010 au Palace pour un montant de 2.637,50 € TTC	03/07/2009	15/07/2009
17	Spectacle - « Nicolas Jules »	Présentation du spectacle « Nicolas Jules » par les productions possibles EURL le vendredi 5 mars 2010 au Palace pour un montant de 2.585,50 € TTC	03/07/2009	15/07/2009
18	Spectacle - « Mago Mentalista »	Présentation du spectacle Mago Mentalista par la Cie Les Décatalogués le 20 septembre au Palace pour un montant de 1.643,60 € TTC	03/07/2009	15/07/2009
19	Spectacles réseau Chainon	Réservation et prise en charge des frais de tournée de spectacles proposés par le Réseau Chainon, pour un montant de 611,51 € TTC (montant de la commission de services)	06/07/2009	07/07/2009
20	Contrat de location - logement	Le logement de type F2 au 78 rue Jean Jaurès est attribué gratuitement à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Oise afin d'accueillir les policiers stagiaires.	06/07/2009	10/07/2009
21	Convention de formation	Convention passée avec MB PREPA concernant une formation « préparation à distance du concours attaché territorial » pour Mme Lhermitte-Lefèvre, pour un montant de 1.635,20 € TTC	08/07/2009	10/07/2009
22	Travaux et entretien de clôtures	Les travaux neufs et d'entretien de clôtures sont confiés à l'entreprise CLOTURE ENVIRONNEMENT pour un montant compris entre 21.250 et 85.000 € HT	09/07/2009	20/07/2009
23	Mise en gabarit et sélection végétale	La réalisation de la mise en gabarit et sélection végétale au niveau du chemin Cavée de grêle est confiée à L'office national des forêts pour un montant de 5.023,20 € TTC	09/07/2009	20/07/2009
24	Fourniture de corbeilles	La fourniture de corbeilles « Élégante » (en voirie) est confiée au prestataire BEAUVAIS DIFFUSION pour un montant de 6.150,43 € TTC	09/07/2009	20/07/2009
25	Prolongation partenariat avec la Faïencerie	Prolongation de la convention de partenariat avec la Faïencerie pour l'année 2009 - la subvention versée par la ville est de 50.000 €	09/07/2009	20/07/2009
26	Spectacle - « Petit déjeuner orageux un soir de carnaval »	Présentation du spectacle « Petit déjeuner orageux un soir de carnaval » par l'association petit Déjeuner Orageux le 30 avril 2010 au Palace pour un montant de 1.800 € TTC	09/07/2009	20/07/2009

27	Pupitre lumière	Achat d'un pupitre lumière auprès du prestataire PROCEMA pour le service culturel	09/07/2009	20/07/2009
28	Spectacle - « Opéra inventé »	Présentation du spectacle « Opéra inventé » par l'association chorale les 18 et 19 septembre 2009 à l'église Notre-Dame, à titre gratuit.	09/07/2009	20/07/2009
29	Spectacle de rue - Les Marchandeurs	Spectacle de rue « Les Marchandeurs » présenté par l'association carde de la 1 ^{ère} rue le dimanche 27 septembre, pour un montant de 2.000 € TTC.	09/07/2009	20/07/2009
30	Convention assistance et conseil - Arcelor Mittal	Il est demandé à maître LEVY, avocat, de réaliser une étude juridique relative aux possibilités de contestation de l'acte de la 1 ^{ère} de la société Arcelor Mittal.	06/08/2009	07/08/2009
31	Concession de cimetière	Accord donné à M. & Mme Laurent BRACCHINI de louer la concession temporaire de 15 ans à compter du 9 juillet 2009, à titre d'achat de concession.	06/08/2009	11/08/2009
32	Concession de cimetière	Accord donné à Mme Françoise BRIBATY pour louer une concession temporaire à compter du 13 juillet, à titre d'achat de concession.	06/08/2009	11/08/2009
33	Concession de cimetière	Accord donné à M. et Mme Michel FALICAT pour louer une concession temporaire à compter du 3 juillet, à titre d'achat de concession.	06/08/2009	11/08/2009
34	Concession de cimetière	Accord donné à M. Dominique VEHANT de louer la concession temporaire de 15 ans à compter du 15 juillet 2009, à titre d'achat de concession.	06/08/2009	11/08/2009
35	Spectacle de danse	Présentation d'un spectacle de danse « Eric et Simon » par l'échangeur le 10 novembre 2009 au Palais, pour un montant de 6.824 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
36	Partenariat avec le Théâtre Inutile	Convention de partenariat avec le Théâtre Inutile autour des créations « enfant, je n'invente pas d'histoires et transgressions » et mise en place d'actions de médiation et de sensibilisation à la création artistique pour une participation de 12.160 € (préfiguration de la résidence) et 10.782 € (créations).	10/08/2009	11/08/2009
37	Spectacle - la question	Présentation d'un spectacle « La Question » par « la Cie 58 98 aller » le jeudi 15 octobre 2009 pour un montant de 1.460 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
38	Spectacle - « Batignolles »	Présentation par Hirs Normes productions d'un spectacle « batignolles » le 4/12/2009 au Palais pour un montant de 1.631,60 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
39	Spectacle - « la promenade des éloignés »	Présentation par le TEJRI, Les Petits Papiers du spectacle « la promenade des éloignés » le jeudi 25 mars 2010 au Palais pour un montant de 2.371,04 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
40	Spectacle - « Manu Gature, le meilleur des 20 ans »	Présentation d'un spectacle « Manu gature, le meilleur des 20 ans » par RRR sur le samedi 3 avril 2010 au Palais pour un montant de 1.339,89 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
41	Spectacle - « en attendant le petit Poucet »	Spectacle présenté par Le Théâtre du Lin les 19 et 20 janvier 2010 au Palais pour un montant de 3.903,50 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
42	Rédaction du marché de téléphonie - assistance	Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du marché de téléphonie fixe et mobile est confié à AVTG Telecom pour un montant de 6.847,10 € TTC.	10/08/2009	11/08/2009
43	Remboursement assurance	Remboursement par la Cie d'assurance AREAS d'une somme de 872 € concernant le sinistre du 23 mai 2009 (incendie de conteneurs).	10/08/2009	18/08/2009
44	Remboursement assurance	Remboursement par la Cie d'assurance AREAS d'une somme de 872 € concernant le sinistre du 21 mai 2009 (incendie de conteneurs).	10/08/2009	18/08/2009
45	Remboursement assurance	Remboursement par la Cie d'assurance AREAS d'une somme de 454,28 € concernant le sinistre du 11 février 2009 (dégradation d'un poteau d'indication).	10/08/2009	18/08/2009
46	Remboursement assurance	Remboursement par la Cie d'assurance AREAS d'une somme de 1.712,67 € concernant le sinistre du 03 février 2009 (dégradation de biens publics).	10/08/2009	18/08/2009

47	Renouvellement de concession funéraire	Accord conclu à Mme Monique THERIAULT pour le renouvellement de la concession 109 du 24/10/1978 pour une durée de 30 ans	11/08/2009	18/08/2009
48	RPA - contrat de séjour	Renouvellement d'un contrat de séjour à compter du 1 ^{er} août pour Marie LORENZETTI un logement de type 1 - le montant du loyer est de 202 € (1.65 € charges + 4.43 € assurance)	12/08/2009	18/08/2009
49	RPA - remboursement dépôt de garantie	Remboursement du dépôt de garantie du logement n°18 par Mme Jeanne PRUVOST d'un montant de 185,59 €	12/08/2009	18/08/2009
50	Abattage et taille en riveau d'arbres	L'abattage de saules à l'école H. Wallon et le taillis en riveau d'arbres au jardin de l'école Jeanne de la Croix ont été confiés à l'Office National des Forêts pour un montant de 9.801,76 € TTC	13/08/2009	18/08/2009
51	Règle d'avance - service culturel	La règle d'avance du service culturel pour le fonctionnement du cinéma est abrogée.	14/08/2009	24/08/2009
52	Fourniture de colonnes à verre	La fourniture de colonnes à verre est confiée à l'entreprise BEAUVAIS DIFFUSION pour un montant de 7.499,92 € TTC	20/08/2009	24/08/2009
53	Convention de formation	Convention de formation passée avec Ressources 81 pour l'action « lecture et partenariat de lecture » le 10/09/09 concernant le service culturel pour un coût de 650,00 €	20/08/2009	24/08/2009
54	Convention de formation	Convention de formation passée avec l'IPFAE - SEMAFOR pour l'action Formation CACES Tracto Pelle cat 1 les 28 et 29 septembre 2009 concernant le service voirie, pour un coût de 1.459,12 €	20/08/2009	24/08/2009
55	Convention de formation	Convention de formation passée avec l'association des bibliothécaires de France pour l'action Formation d'Auxiliaire de Bibliothèque de septembre 2009 à juin 2010 concernant l'animation culturelle pour un montant de 900,00 €	20/08/2009	24/08/2009
56	Reprise des sépultures en terrain commun	Les sépultures en terrain non concédés situées dans l'ancien cimetière « carré 4 » numérotées de 1 à 20 sont reprises par la commune à partir du 1 ^{er} octobre 2009, les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements au plus tard le 30 septembre 2009.	20/08/2009	26/08/2009

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

23/11/2009

Publié ou notifié le :

24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

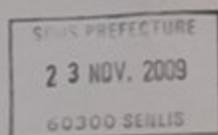
Yanni ALBERTY

[Signature]

Pour extrait certifié conforme,

[Signature]
Maire
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
23 NOV. 2009
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

20- ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE MONTATAIRE DE MR Marwan BARGHOUTI

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Monsieur Marwan BARGHOUTI est dirigeant de l'organisation de libération de la Palestine, membre du FATAH parti du Président Y.ARAFAT, né le 6 juin 1958 à Ramallah. Il est incarcéré depuis 2002 dans une prison de haute sécurité israélienne, condamné à 5 peines de prison à perpétuité.

Entré au Fatah à l'âge de 15 ans, il est emprisonné par l'Etat d'Israël en 1976 à l'âge de 18 ans pour participation à une révolte palestinienne. A sa sortie, il rentre en Cisjordanie et suit des études à l'université de Beir Zeit où il devient représentant des étudiants auprès du conseil de l'université. Il obtient une maîtrise en histoire, une autre en sciences politiques ainsi qu'un diplôme de 3^{ème} cycle en relations internationales.

Marwan BARGHOUTI est un des principaux dirigeants de la 1^{ère} Intifada pour la bande de Gaza en 1987. Arrêté par l'armée israélienne, il est expulsé vers la Jordanie. Il ne peut revenir d'exil qu'après la signature des accords d'Oslo en 1994. Elu au Conseil législatif de Palestine en 1996, il y défend la nécessité d'une paix avec Israël. Il deviendra secrétaire général de l'OLP pour la Cisjordanie.

Le 28 septembre 2000 la visite provocatrice d'Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées lance la seconde Intifada et la situation d'occupation militaire, de colonisation des terres palestiniennes s'aggrave.

En 2001, il déjoue une tentative d'assassinat préparé par l'armée israélienne. Le 15 avril 2002, Israël capture Marwan Barghouti et il est inculpé par un tribunal civil pour meurtres et tentatives de meurtres dans une entreprise terroriste sous son commandement ce qu'il a toujours démenti.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Les palestiniens capturés pour des faits de résistance sont d'habitude jugés par les tribunaux militaires mais pour Barghouti, Israël doit se soumettre aux pressions étrangères et donner au procès un minimum de crédibilité juridique.

Le 6 juin, Marwan Barghouti est condamné à cinq peines de réclusion à perpétuité. Depuis sa prison de haute sécurité, il poursuit son engagement et son combat pour une paix durable entre les palestiniens et israéliens sur les bases des résolutions de l'ONU et en particulier de celle de 1967 qui ordonne à Israël de libérer les territoires occupés en 1967.

La libération de Marwan BARGHOUTI serait une chance pour le rétablissement d'une paix durable entre Israël et la Palestine avec l'établissement d'un état palestinien laïque et démocratique.

Aujourd'hui, c'est un véritable réseau de villes qui s'est constitué pour réclamer sa libération.

Considérant que son combat pour la paix est aussi le nôtre,

Considérant les liens de coopération avec le camp de réfugiés palestiniens de Desheih,

Il est proposé au conseil municipal de décerner le titre de citoyen d'honneur à monsieur Marwan BARGHOUTI.

Il est rappelé que, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'attachement à la paix et à la justice, la ville de Montataire avait par le passé octroyé ce titre à monsieur Nelson MANDELA, monsieur Abraham SERFATY, et madame Ingrid BETANCOURT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décerne à l'unanimité le titre de citoyen d'honneur de la commune à monsieur Marwan BARGHOUTI pour son combat pour les droits du peuple palestinien.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/11/2009

Publié ou notifié le :

..... 24/11/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

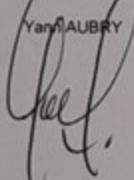
Date du 24/11/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

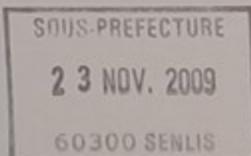
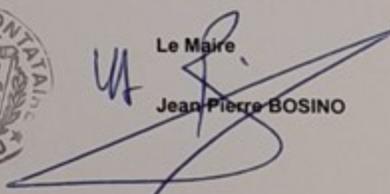


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°2) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BROLH - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. QUIVIGER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

21- MOTION - Projets de réforme des Collectivités Territoriales et de la fiscalité locale

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de motion élaborée par l'association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin,

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la Taxe Professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées,

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine,

SOUS-PREFECTURE
26 NOV. 2009
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, avec 2 voix Contre et 28 voix Pour

Affirme son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés.

Formule le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux.

Exprime son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, sans cesse, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune.

Souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.

Appelle le gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le
26/11/2009
Publié ou notifié le
27/11/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 27/11/2009
(Loi du 22 Juillet 1992)

Pour le Maire et par Délégation
Le Délégué Municipal

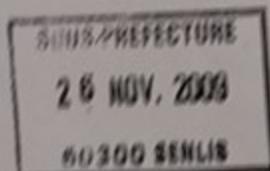
Yves ALBERT



Pour extrait certifié conforme,

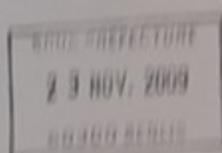
Le Maire

Jean Louis BOSNO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mrs BURATO - Mrs BUZIH - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mrs BLANCHET - M. MERCIER - Mrs KHACHAB - M. D'INCA - Mrs TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK (à partir de la délibération n°4) - Mrs DARLET - M. DELOUANCHI - Mrs BORDEZ - M. BRAHIMI - Mrs LEVERT - M. BROUH - M. LEBRETON - M. GUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la délibération n°1) - Mrs KHANE représentée par M. MERCIER - Mrs YESHMEH représentée par M. GERARD - M. FEUILLETTE représenté par M. COUALLIER - M. STALIN représenté par M. GUIVIGER - Mrs LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs LEGLERE - M. BENDIST - Mrs GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mrs Sarah KHACHAB

22- MOTION - SOUTIEN A L'HÔPITAL PUBLIC DE GREIL.

Depuis plus de 2 ans, à l'appel du Syndicat GGT du personnel hospitalier de Greil et de la Municipalité de Montataire, la majorité des élus de l'agglomération et des communes voisines, ainsi que de nombreuses sections syndicales, associations, partis politiques et citoyens se mobilisent pour soutenir l'hôpital public de Greil et assurer son développement. C'est une nécessité quotidienne et un besoin vital pour l'ensemble de la population de notre bassin de vie.

Or la loi « Hôpital-Patients-Santé-Territoire » votée au Parlement par la majorité UMP-Nouveau Centre en juin dernier malgré une forte hostilité de nombreux soignants, porte un coup très grave à nos hôpitaux publics en les transformant à terme en des établissements commerciaux. La santé pour ce Gouvernement serait une marchandise.

Après avoir mis en déficit lourd nos hôpitaux (25 % pour Greil), par le jeu d'une comptabilité inique, la tarification à l'activité, cette loi impose une nouvelle « Gouvernance » qui réduit presque totalement l'intervention des élus, usagers et soignants dans l'administration des hôpitaux et l'organisation de la santé. Pire, elle réduit les effectifs pour accroître la productivité - diminution d'au moins 30000 personnes dans les hôpitaux en 2009 - ferme des lits - plus de 120 depuis l'ouverture du centre hospitalier Laennec - et des services entiers par regroupements hospitaliers. C'est la lourde menace que fait peser la nouvelle Agence Régionale de Santé et son directeur en cours d'installation, Monsieur Christophe JACQUINET, directeur en exercice de la Générale de Santé Bretagne-Normandie.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Non seulement le projet d'extension de l'hôpital Laennec, prévu depuis 10 ans et prêt depuis deux ans, est renvoyé sans fin de l'Agence Régionale de Santé au Ministère, mais ce qui se met en place aujourd'hui est une fusion à bas bruit avec l'hôpital de Senlis. On en arrive à cette situation scandaleuse qu'une telle fusion entraînera une réduction de l'offre de soins sur ces deux agglomérations.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion.

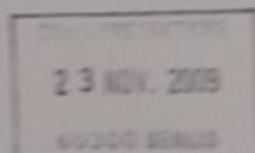
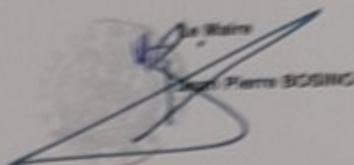
Ace reçu à la Sous-Préfecture de
Senlis le 23/11/2009
Le Maire certifié qui le présente
à ce conseil municipal est
Date de : 23/11/2009
L. L. 22.11.2002

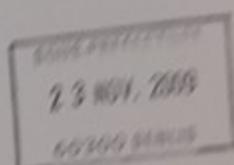
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur-Général



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Monsieur Pierre BOSING





L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 novembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Garin, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZZI - M. GODARD - M. GARET - Mme BELFLOUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INGA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK, (le parti de la majorité n°1) - Mme GARLET - M. BELOUAHCHI - Mme BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme LEVERT - M. BRICH - M. LEBRETON - M. GUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAZACK représenté par M. BOYER (pour la majorité n°1) - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. GODARD - M. FEUILLETTE représentée par M. COUILLIER - M. STALIN représenté par M. GUIVIGER - Mme LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme LECLERE - M. BENOIST - Mme GRUY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

23- MOTION - Demande de libération de monsieur Salah HAMOURI

Réuni le 16 novembre 2009, le conseil municipal de Montataire demande en urgence l'intervention des autorités françaises pour la libération de notre jeune compatriote, Salah HAMOURI, emprisonné depuis maintenant plus de 3 ans en Israël, suite à une condamnation à 7 ans de prison alors qu'il n'est coupable d'aucun crime ni délit.

Salah HAMOURI, franco-palestinien, étudiant en sociologie, a été arrêté sans motif en mars 2005 à l'occasion d'un contrôle à un « checkpoint » entre Jérusalem-Est et Ramallah. Son seul tort serait d'être passé, trois mois plus tôt, devant le domicile de monsieur Yossef OVADIA, rabbin et chef du parti Shass. Ce fait est combiné avec une accusation infondée d'appartenance au Front Populaire de Libération de la Palestine.

Notre compatriote a été jugé pour avoir eu des intentions « négatives » à l'encontre du rabbin, alors que rien ne vient corroborer cette thèse ! Aucun témoin n'accrédite cette appartenance politique attribuée.

En réalité, Salah HAMOURI est actuellement victime d'une véritable mascarade de justice. Il est en vérité deux fois « otage » : otage de l'occupation israélienne et de la politique intérieure israélienne qui cherche à donner des gages au parti Shass afin d'obtenir son soutien, à la politique de l'actuel gouvernement israélien ; otage aussi du renoncement de la France à protéger ses ressortissants pour ne pas déplaire à l'État israélien.

En effet, monsieur Bernard KOUCHNER - Ministre des affaires étrangères - s'est borné à réclamer une accélération de la procédure sans, à aucun moment, demander la libération de notre compatriote qui est en prison depuis plus de 3 ans.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

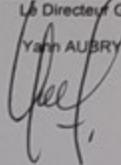
Aussi, la municipalité demande expressément, au nom de la défense des Droits de l'Homme, au Président de la République et au Ministre des affaires étrangères de ne pas accepter le sort totalement injuste infligé à l'un de nos compatriotes et d'intervenir auprès des autorités israéliennes pour exiger la libération immédiate de monsieur Salah HAMOURI.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23.11.2009
Publié ou notifié le :
..... 24.11.2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 24.11.2009
(Loi du 22 Juillet 1982).

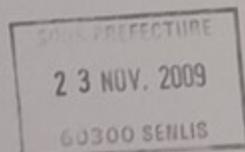
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

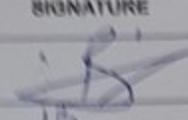
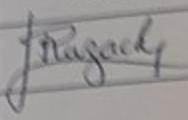
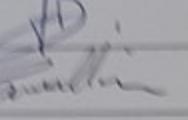
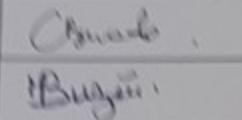
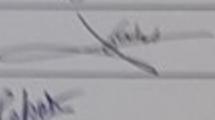
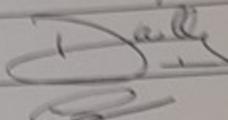
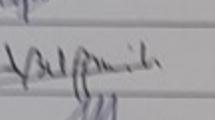
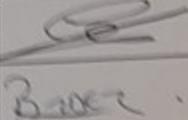
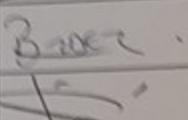
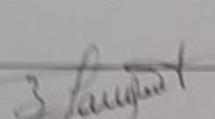
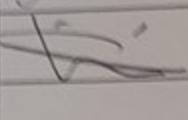
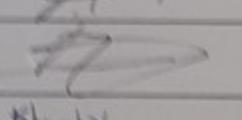
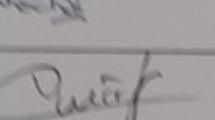
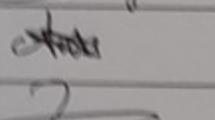
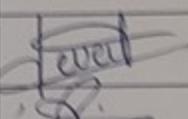
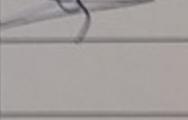
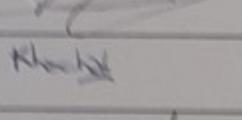
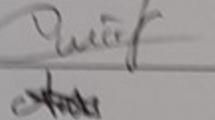
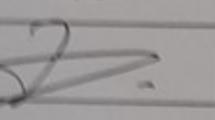
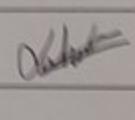
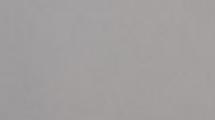
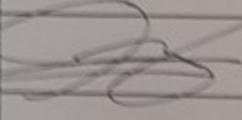


Pour extrait certifié conforme,


Le Maire
Jean Pierre BOSINO



**Signature de l'assemblée délibérante
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1. BOSINO Jean Pierre		18. RAZACK Azide	
2. BORDAIS Françoise		20. ANANE Inès	
3. COUALLIER Claude		20. BENOIST Benjamin	
4. BURATO Colette		21. DAILLY Catherine	
5. BUZIN Marie Paule		22. BELOUAHCHI Zinndine	
6. GODARD Stéphane		23. BORDEZ Julie	
7. CAPET Jean		24. BRAHIMI Sébastien	
8. BELFQUIN Fatima		25. YESILMEN Céline	
8. KORJANI Abdelkrim		26. FEUILLETTE Christian	
10. BOYER Patrick		27. LEVERT Valérie	
11. LECLERE Elodie		28. BROLH Lazare	
12. BLANQUET Evelyne		29. GRUNY Annie	
13. MERCIER Jean Pierre		30. STALIN Claude	
14. KHACHAB Sarah		31. LEBRETON Alain	
15. D'INCA Pascal		32. LEBRETON Charleine	
16. TOURE Hadja		33. QUIVIGER Eric	
17. CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE
Y/ANQ/2009

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 16 novembre 2009, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires.

1. **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 6 octobre 2009
2. **JADE** - Rapport d'activités 2008
3. **AMEM** - Rapport d'activités 2008
4. **LA FAIENCERIE** - Désignation d'un représentant au conseil d'administration
5. **COMMISSION MUNICIPALE ET INSTANCES EXTERIEURES** - Remplacement de madame Anne Marie RICHET
6. **CONTRAT EDUCATIF LOCAL** - Reversement de subventions à diverses associations
7. **PARCELLE AI 315** - ACQUISITION auprès de M. LADAM et Mme DURAND
8. **PARCELLES AN 243 - 248 - 395 et AV 299** - CESSION à la CCAC
9. **176, RUE JEAN JAURES** - Cession des lots de copropriété 202-203-204-304-305 cadastrés AN 539 à Mrs GOUYE - IMBERT - GUINTA
10. **CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION** - Programmation 2010 - demandes de subventions
11. **FOND REGIONAL D'AIDE AUX PAYS DE PICARDIE (FRAPP)** - Adoption du programme triennal 2009/2011 - Demandes de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie
12. **MARCHE GIROD LINE « Travaux de marquage au sol »** - Cession de branche d'activité au profit de la société SIGNAUX GIROD NORD de FRANCE - Avenant de transfert
13. **MARCHE D'ASSURANCE AREAS** - Avenant d'attachement du local sis, 57 rue de la République
14. **MARCHE DE CARBURANT** - Appel d'offres ouvert
15. **MARCHE RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS** - Appel d'offres ouvert
16. **VOIRIE COMMUNAUTAIRE** - Cession d'une voirie communale

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

- 17. RISQUE POTENTIEL GRIPPE H1N1 = Elaboration d'un plan de continuité d'activité
- 18. TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17 = Modifications liées aux avancements de grade après examen
- 19. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES = Compte rendu
- 20. ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE MONTATAIRE DE M. Marwan BARGOUTI
- 21. MOTION = Projets de réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale
- 22. MOTION = Projet de fusion des hôpitaux
- 23. MOTION = Demande de libération de Balah HAMOURI
- 24. Questions diverses

Montataire, le 08/02/2010

~~Le Maire~~
~~J. BOSSINO~~



DIRECTION GENERALE
14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

Le 8 décembre 2009

Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

*** Lundi 14 décembre 2009 à 19 heures ***

(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - RUE J. JAURES)

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 16 novembre 2009
2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASE DE LOISIRS - Rapport annuel 2008
3. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE - Rapport annuel 2008
4. FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE - Rapport d'activité

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

5. BUDGET PRIMITIF 2009 - Décision Modificative N° 3
6. BUDGET PRIMITIF 2010 - Versement d'acomptes sur subventions aux associations
7. BUDGET PRIMITIF 2010 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget 2010
8. Règle Communale d'Electricité de Montataire (RCEM) - Approbation des comptes financiers de 2008
9. DROITS DE PLACE DES MARCHES - Augmentation des tarifs - 2010

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10. REAMENAGEMENT DU PARKING DES RESIDENCES HELENE - Appel d'offres ouvert
11. RUE PASTEUR - ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - Convention avec France Telecom

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17 - MODIFICATIONS - Evolution de l'organisation des secteurs Petite enfance et Enfance - modifications de poste

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

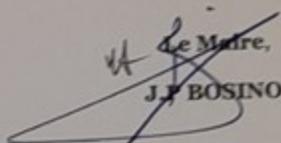
13. **LOGEMENT DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE** - Création de deux emplois de gardiens remplaçants (gymnase Armand Bellard - Résidence des Personnes Agées M. Mignon)
14. **ACTION SOCIALE** - Participation à la complémentaire de santé du personnel communal - Avenant à la convention avec la MGO - modalités d'évolution de la cotisation

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

15. **CULTURE** - Bilan de la saison culturelle 2008/2009
16. **CULTURE** - Compagnie « Théâtre Inutile » - Reversement de la subvention de la DRAC
17. **CULTURE** - Compagnie « Théâtre Inutile » - Convention d'objectifs 2010-2012
18. **JEUNESSE** - ASSOCIATION JADE - Reversement de la subvention DDU pour l'action « chantier jeunes avec Oise habitat »

DIRECTION GENERALE

19. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** - Compte rendu
20. Questions diverses


Le Maire,
J.J. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
16 NOVEMBRE 2009

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 16 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

17/12/2009
Publié ou notifié le :
18/12/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17/12/2009
(Loi du 22 juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

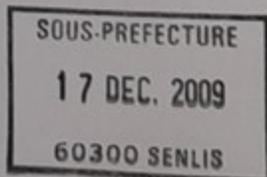
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

2011 PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY- M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

2- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASE DE LOISIRS - Rapport d'activité - année 2008

Sur le rapport de monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39 concernant le contrôle des organismes subventionnés

Vu le rapport d'activité annuel 2008 présenté par le Syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs dont la ville de Montataire fait partie,

Considérant que ce rapport doit être communiqué au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2008 du syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

17/12/2009

Publié au notice le :

18/12/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/12/2009

(Loi du 27 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBERT



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

•••
L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••
3- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE - Rapport d'activité - année 2008

Sur le rapport de monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39 concernant le contrôle des organismes subventionnés

Vu le rapport d'activité annuel 2008 présenté par le Syndicat Intercommunal de la Piscine dont la ville de Montataire fait partie,

Considérant que ce rapport doit être communiqué au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2008 du syndicat Intercommunal de la Piscine.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

17/12/2009

Publié ou notifié le :

18/12/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 18/12/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

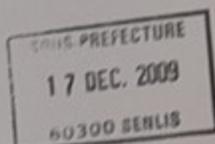
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr



Mairie
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

4- FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE - RAPPORT D'ACTIVITES 2008 -

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Dans le cadre de la convention de prestation intellectuelle entre la Mairie de Montataire et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture pour une mission d'animation culturelle au sein de la Ville de Montataire, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Ce rapport retrace les éléments essentiels de l'année 2008 :

- Un développement des lieux d'accueil, de leurs activités et projets
- La participation de 15 jeunes picards aux rencontres « les Renc'arts » à Obernai en Mai
- Au niveau des missions sur le territoire : liquidation des MJC de Méru et d'Andeville dans l'Oise
- Un effort sensible dans le domaine de la formation des salariés
- Une reconnaissance confirmée de la DRAC et du Conseil Régional
- Un développement du réseau musiques actuelles
- Le lancement d'une promotion de BPJEPS « loisirs tout public » dans le cadre d'un appel d'offre du Conseil Régional

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

- L'augmentation des projets de cinéma plein air dans les 3 départements picards
- Le fonctionnement en réseau : diffusion de spectacles jeune public et de spectacles adaptés à de petits lieux
- Les échanges européens de jeunesse
- L'amélioration de la communication et de la représentation extérieure

Le rapport détaillé est joint à la présente délibération.

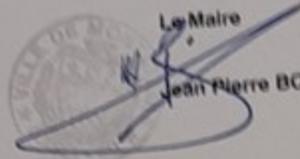
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONFIRME à l'unanimité avoir pris connaissance du rapport d'activités 2008 de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Picardie.

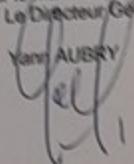
Acte reçu à la Sous-Prefecture le :
 17/12/2009
 Publié ou notifié le :
 07/12/2009
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 07/12/2009
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
 Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE
 17 DEC. 2009
 60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY- M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

5- BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISION MODIFICATIVE N ° 03/2009

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, exposant :

QUE le Budget Primitif 2009, voté le 23 mars 2009, nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDERANT que ceux-ci portent notamment sur :

SECTION de FONCTIONNEMENT

- L'inscription de la subvention « Dotation de Développement Urbain » et reversement à l'association J.A.D.E., pour le financement de l'action « chantier jeunes »,
- L'inscription de la subvention « Dotation de Développement Urbain » pour le financement de l'action « accès à la culture »,
- Les crédits des activités du centre de loisirs, secteur « adolescents »,
- Les crédits relatifs à la participation de la Caisse d'Allocations Familiale, pour les activités du centre de loisirs,
- Les crédits du secteur « Jeunesse », correspondant aux aides aux projets,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

- Le recouvrement de loyers dus par la société Avenir, suite à l'acquisition le 29 décembre 2004 d'une parcelle de terrain AE 238 (CD123), auprès de la Société Générale de Pécardes à l'euro symbolique, sur laquelle se trouvent deux panneaux publicitaires dont on est devenu propriétaire.

- Des remboursements d'assurances suite à divers sinistres.

- Le reversement de la subvention de la DRAC à la Compagnie « Théâtre Inutile ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Remplacement du véhicule de M. le Maire, suite à un accident de la route.

- Mission d'Assistance spécialisée à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux prévus pour la mise en place d'un mur d'escalade au stade M. COENE.

- Subvention du Conseil Général pour le financement d'un logiciel permettant la mise en place d'un « observatoire local de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique ».

Le nouvel équilibre budgétaire s'établit avec une hausse de l'autofinancement de 30.648 € et une diminution de l'emprunt de 24.073 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative suivante :

BOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 BENSIS

Code Service Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSF2.20	66	.01	66112	DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS Charges financières - Intérêts de la dette	5 000	
DST2.11	77	.020	7788	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES Produits exceptionnels (remb assurances)		9 000
DST2.14	73	.020	7383	DOMAINE PRODUCTIF - DROITS DE VOIRIE Loyers - location panneaux Decaux/Avenir		5 900
DSP2.03	74	33	74718	DIFUSION CULTURELLE Subvention DDU "accès à la culture"	15 000	30 748
	65	33	6574	Reversement de Subvention de la DRAC		
DSP2.14	.011	421	6188	CENTRE DE LOISIRS Autres prestations de service	3 000	8 000
	74	421	7478	Participations CAFO		
DSP2.21/	65	422	6745	JEUNESSE Subvention exceptionnelle	26 300	26 300
	74	422	74718	Subvention DDU "chantier jeunes"		
DSP2.22	.011	411	6188	ANIMATIONS SPORTIVES Autres frais divers	- 2 000	
DSP2.21/	67	422	6714	JEUNESSE Bourses et prix	2 000	
DSF2.09/	.023	.01	.023	<i>S/Total Mouvements réels</i> DEPENSES NON VENTILABLES Virement à la section d'investissement <i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	49 300 30 648	79 948
TOTAL Fonctionnement					79 948	79 948

SOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS

Code service gestionnaire	Chapitre	Fonction	Article	II - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSF1.01	13	.020	1323	SERVICE INFORMATIQUE Subvention conseil général (logiciel)		3 000
DSF1.10	16	.01	1641	DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS Remboursement capital de la dette	- 5 000	
DST1.08	21	.020	2182	PARC AUTOMOBILE Remplacement véhicule du Maire	12 000	
.00054	23	412	2313	STADE MARCEL COENE Constructions (étude mur d'escalade)	1 975	
DSF1.09/	16	.01	1641	DEPENSES NON VENTILABLES Emprunt		- 24 673
				S/Total Mouvements réels	8 975	- 21 673
DSF1.09/	.021	.01	.021	DEPENSES NON VENTILABLES Virement de la section de fonctionnement		30 648
				S/Total Mouvements d'ordre	8 975	8 975
TOTAL Investissement						

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 17.12.2009
 Publié ou notifié le : 18.12.2009
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 18.12.2009
 (Loi du 22 Juillet 1982)



Le Maire
 Jean Pierre BOSINO

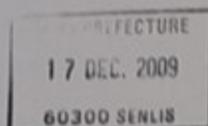
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général
 Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
 17 DEC. 2009
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

6- BUDGET PRIMITIF 2010 – Versement d'acomptes sur subventions aux associations et établissements publics locaux

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2010,

Que l'activité de certaines associations et établissements publics locaux nécessite un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2010, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2010,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2009,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
311/6574	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	75.000 €
520/657362	Centre Communal d'Action Sociale	43.000 €
024/6574	Comité des Fêtes	5.000 €
422/6574	J.A.D.E	65.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2010.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
 Publié ou notifié le :
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du :
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

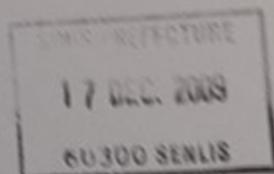
Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

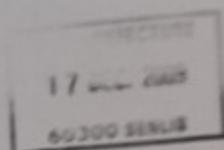




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROUH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

7- BUDGET PRIMITIF 2010 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2010

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, exposant :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2010, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à 350.000 € (trois cent cinquante mille euros) réparti comme suit :

21 – Immobilisations corporelles.....	200 000 €
23 – Immobilisations en cours	150 000 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2010.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY- M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

8- REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Approbation des comptes financiers 2008

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 4 juin 2009 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2008.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

<u>ELECTRICITE</u>	Résultats à la Clôture de l'exercice précédent	Suite modification de l'instruction Résultats corrigé	Part affectée à l'investissement ou réservée à la collectivité de rattachement	Résultats de l'Exercice 2008	Résultats de Clôture
<u>Section d'Investissement</u>	149 496,38	-115 503,62	-	97 817,84	-17 685,78
<u>Section d'Exploitation</u>	2 087 644,00	2 087 644,00	115 503,62	373 448,70	2 345 589,08
TOTAL	2 237 140,38	1 972 140,38	115 503,62	471 266,54	2 327 903,30

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

<u>TELE - DISTRIBUTION</u>	Résultats à la Clôture de l'exercice précédent	Suite modification de l'instruction Résultats corrigé	Part affectée à l'investissement ou réservée à la collectivité de rattachement	Résultats de l'Exercice 2008	Résultats de clôture
Section d'Investissement	49 357,19	47 357,19	-	52 798,14	100 155,33
Section d'Exploitation	- 63 377,97	- 63 377,97	-	- 13 709,95	- 77 087,92
TOTAL ...	- 14 020,78	- 16 020,78	-	39 088,19	23 067,41

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de ces résultats.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 17/12/2009
 Publié ou notifié le : 18/12/2009
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 18/12/2009
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2009

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY- M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

9- DROIT DE PLACE DES MARCHES ET FOIRES – Augmentation des tarifs – année 2010

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « le Droit de Place des Marchés » ont été fixés par délibération du 1^{er} décembre 2008,

Que les tarifs des services publics locaux peuvent être, dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant l'avis favorable de la commission des marchés réunie le 19 novembre 2009,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Décide d'augmenter de 2% les tarifs des droits de place des marchés ordinaires comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

	Pour Mémoire Tarifs 2009			Tarifs au 01/01/2010		
	Droit fixe	Taxe d'animation	TOTAL	Droit fixe	Taxe d'animation	TOTAL
Commerçants						
Abonné – le mètre linéaire	0,67 €	0,20 €	0,87 €	0,68 €	0,20 €	0,88 €
Non abonné – le mètre linéaire	1,40 €	0,20 €	1,60 €	1,43 €	0,20 €	1,63 €
Ambulant – le mètre linéaire	1,70 €	-	1,70 €	1,73 €	-	1,73 €

DECIDE d'augmenter de 2 % le tarif du marché de l'Ascension comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2010.

	Pour Mémoire Tarif Année 2009	Tarif Année 2010
* le mètre linéaire	3,70 €	3,77 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

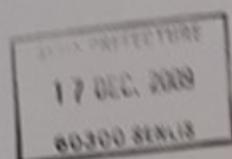
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

•••

10- REAMENAGEMENT DU PARKING RESIDENCE HELENE - Appel d'offres ouvert

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Un groupe de travail a été créé avec les résidents afin de mieux répondre à leurs besoins.

A cet effet, plusieurs réunions se sont déroulées aboutissant à un projet final cohérent et de qualité.

Ce projet consistera globalement en la réfection du parking, la création d'allées piétonnes, la plantation de nombreux arbres et arbustes et la mise en place d'un éclairage public conforme au schéma directeur lumière.

Le montant des travaux est estimé à 270.000 € TTC.

Compte tenu de certaines spécificités techniques, les travaux seront scindés en deux lots :

- Lot 1 : voirie et réseaux divers
- Lot 2 : éclairage public

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés avec les sociétés les mieux-disantes et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
Publié ou notifié le :
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du :
(Loi du 22 Juillet 1982)

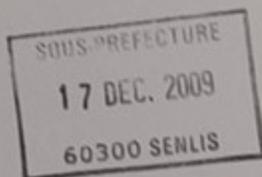
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

BOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COLLIATIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. OCCURO - M. CAPET - Mme BELFOUHI - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'AVCA - Mme TOLURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°6) - Mme LEVERT - M. BROUH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COLLIATIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YEBILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUCIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

11- CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC FRANCE TELECOM POUR LE CHANTIER RUE PASTEUR / RUE BESSEMER

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que les marchés de travaux n°008/09 et n°009/09 prévoient le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
R.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements.

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 2 605,44 € HT.

Qu'un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

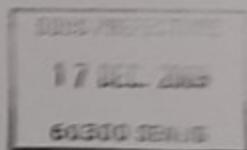
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Terr 40894

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Monsieur BCSING



Sous-Prefecture
17 DEC. 2009
61100 SENLIS

ARTICLE 1 - Création de postes :

- Est créé un poste d'Adjoint Administratif de deuxième classe à temps incomplet 50% dans l'emploi de secrétaire de la Coordination Petite Enfance.
- Est créé un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps incomplet 50% dans l'emploi d'agent polyvalent au sein du service Multi Accueil.
- Est créé un poste d'Educateur (d'Educatrice) de Jeunes Enfants à temps incomplet 80% dans l'emploi de Responsable Accueil de Loisirs Maternels.

ARTICLE 2 - Suppressions de postes :

- Est supprimé un poste d'Educatrice Principale de Jeunes Enfants dans l'emploi de Responsable du Service Périscolaire et Multi Accueil.
- Est supprimé un poste d'Animatrice Territoriale dans l'emploi de Responsable du Service des Centres de Loisirs.

ARTICLE 3 - Modification des emplois :

- L'emploi de Responsable du Service des Sports est modifié comme suit :
Coordonnateur Enfance / Sports.
- L'emploi de Directrice de Crèche est modifié comme suit :
Coordonnatrice Petite Enfance et Directrice de Crèche.
- L'emploi d'Adjoint au Responsable du Service du Centre de Loisirs est modifié comme suit :
Référent administratif et comptabilité au sein de la Coordination Enfance et Sports.
- L'emploi de Secrétaire Gestionnaire au sein du Service des Sports est modifié comme suit :
Secrétaire / Gestionnaire au sein de la Coordination Enfance / Sports.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/12/09

(Loi du 22 Juin 1983)

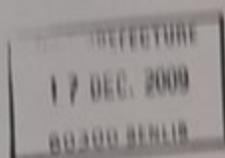
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Taru ALBERTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GOLARD - M. CAPET - Mme BELFOUHI - M. KORBJANI - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUATCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROUH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. RAZACK - M. DENCHET représenté par M. BOSINO - Mme BORDJESZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GOLARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

13- Logements de fonction par nécessité absolue de service : Création de deux emplois de gardiens remplaçants

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi du 28 novembre 1990 modifiant le dispositif juridique relatif aux logements de fonction des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 7 du 3 octobre 1998 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service, complétée par la délibération n° 5 du 22 octobre 1998 et la délibération n° 18 du 21 septembre 2000, la délibération n°31 du 19 mai 2006, la délibération n°7 du 17 décembre 2007,

Vu la délibération du n°38 du 23 juin 2008 et celle n° du 06 octobre 2008 complétant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service,

Considérant qu'il convient d'assurer le remplacement des gardiens du complexe sportif Armand BELLARD et de la résidence des personnes âgées Maurice MIGNON, par les époux (ses) employé(es) communaux (ales),

Considérant qu'une concession de logement de fonction concédé à titre gratuit existe déjà pour leurs époux (ses) gardiens titulaires,

* Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité,

Article 1^{er} : A la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement de fonction est concédé gratuitement par nécessité absolue de service avec gratuité des fluides, sont créés :

- La fonction de Gardien remplaçant du complexe sportif Armand BELLARD
- La fonction de Gardien remplaçant de la résidence des personnes âgées Maurice MIGNON

Article 2 : Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 17/12/2009
Publié ou notifié le : 17/12/2009
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 17/12/2009
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

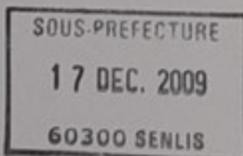
Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

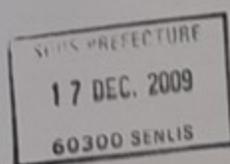


Liste des Emplois pour lesquels un logement est concédé gratuitement par nécessité absolue de service, avec gratuité des fluides

N°	Fonctions	Type de logement	Adresse	Délibération
1	Gardien du groupe scolaire Joliot Curie	Maison F5	32, rue Louis Blanc	« Délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2007 ».
2	Gardien de l'école Jean Jaurès	Maison F4	67, rue Jean Jaurès	« Délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2000, complétant la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
3	Gardien de l'école Paul Langevin	F4	19, rue du 8 mai 1945	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
4	Gardien des équipements Jacques Decour et Elise Triolet	F4	4, rue Paul Vaillant Couturier	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
5	Gardien de l'école Maurice et Lucie Bambier	F4	1, rue Maurice Thorez	« Délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 1998, en complément à la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
6	Directrice de Crèche	F4	Rue Paul Vaillant Couturier	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
7	Gardien de l'équipement Armand Bellard Gardien remplaçant de l'équipement Armand Bellard	F4	1, rue de la Croix Détruite	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. » Délibération du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 2009
8	Gardien du Cimetière	F4	33, rue de l'église	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
9	Gardien des Services Techniques	F5	20, rue André Ginisti	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »

17 DEC 2009

Numéro	Fonctions	Type de logement	Adresse	Délibération
10	Gardien du Centre de Loisirs	F4	Avenue Anatole France	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
11	Gardien de la Résidence pour Personnes Agées Maurice MIGNON Gardien remplaçant de la Résidence des Personnes Agées Maurice MIGNON	F3	118, rue Jean Jaurès	« Délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998, en complément à la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. » Délibération en date du 14 décembre 2010
12	Deuxième Gardien des Services Techniques	F5	rue André Ginisti	« Délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 en complément à la délibération du 3 octobre 1996 déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
13	Responsable du service lecture publique	F4	4 rue des déportés	« Délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 en complément à la délibération du 3 octobre 1996 déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
14	Directeur des services techniques	F5	127 rue Jacques Duclos	« Délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 en complément à la délibération du 3 octobre 1996 déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
15	Gardien de l'Espace de Rencontre et de la Cuisine Centrale	F5	77, rue Louis Blanc	Conseil Municipal en date du 6 octobre 2008



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY. - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

14- PERSONNEL COMMUNAL - ACTION SOCIALE - MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'OISE - ACTUALISATION DES COTISATIONS

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 61 à 63,
- Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique,
- Vu la délibération n°39 du 5 mars 1998 portant conventions et contributions avec la Mutuelle Générale de l'Oise pour le personnel communal,
- Vu l'article R523-2 du Code de la Mutualité selon lequel l'Etat et, par application du principe de parité, les collectivités locales peuvent apporter leurs concours aux sociétés mutualistes dans la limite de 25% du montant global des cotisations réglées par les agents,
- Dans l'attente d'un décret d'application de la loi de modernisation de la fonction publique de 2007 relative à la participation de l'employeur public à la couverture santé et prévoyance des agents publics,

Considérant que la Mutuelle Générale de l'Oise est contrainte d'augmenter les cotisations sous l'effet du désengagement de la Sécurité Sociale,

Considérant qu'il convient de modifier les modalités de calcul de l'évolution de la cotisation,

Considérant la nécessité d'encadrer juridiquement la convention avec la Mutuelle Générale de l'Oise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : L'article 9 de la Convention n°CT-20011-05/98-TO avec la Mutuelle Générale de l'Oise est modifié comme suit :

- Le taux d'appel pour une personne s'élève à 2,180 % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS), soit une cotisation 2010 de 62.89 €
- Le taux d'appel pour un couple s'élève à 3,718 % du PMSS, soit une cotisation 2010 de 107,26 €
- Le taux d'appel pour une famille s'élève à 4.484 % du PMSS, soit une cotisation 2010 de 129,36 €

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant de la convention, applicable à compter du 1^{er} janvier 2010.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2009

60300 SENLIS

Le bilan détaillé est annexé à la présente délibération.
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Approuve à l'unanimité le bilan de la saison culturelle 2008/2009

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 17/12/2009
Publié ou notifié le : 17/12/2009
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17/12/2009
(Loi du 22 Juillet 1982)

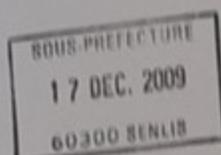
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,
Maire
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009



•••
L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••
16- CULTURE - COMPAGNIE THEATRE INUTILE - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA DRAC

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Une convention de partenariat a été signée le 7 septembre 2009 avec la Compagnie Théâtre Inutile en préfiguration d'un accueil en résidence les années 2010 à 2012.

Dans le cadre de cette convention, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie a octroyé à la Compagnie Théâtre Inutile une subvention de 15.000 € pour l'année 2009 pour mener à bien son projet de future implantation en Résidence à Montataire.

La subvention a été versée à la Mairie de Montataire à la date du 23/11/2009 et peut donc être reversée à la Compagnie Théâtre Inutile dans le cadre des projets initiés dans le dispositif Dynamique Espoir Banlieues (article 8 de la convention de partenariat)

Pour compléter, le Conseil Municipal souhaite souligner la qualité du travail réalisé en quelques mois par la Compagnie, qui augure d'une collaboration très fructueuse pour les années à venir.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE;

Autorise à l'unanimité le Maire à reverser à la Compagnie Théâtre Musée la subvention de 15.000 € accordée par la DRAC dans le cadre du Plan Dynamique Espoir Barbeours.

Les crédits sont prévus au budget 2009 = chapitre 65 = article 6574.

Pour être validé conforme;

Avec moi à la Sous-Préfecture de
Senlis en vertu de
la loi n° 2004-209 du 21 février 2004
relative aux libertés individuelles et de
la loi n° 2000-911 du 17 septembre 2000
relative à la sécurité intérieure.

Pour le Maire et par délégation
Le Maire délégué

Yves ALBERT

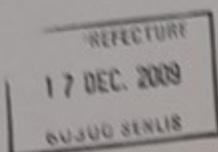
Le Maire
Pierre BOSSIS

SOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2009
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUJALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROUH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUJALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

17- CULTURE - COMPAGNIE THEATRE INUTILE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2010 2012

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant la signature le 7 septembre 2009 d'une convention de préfiguration à l'accueil en résidence de la Compagnie Théâtre Inutile,

Considérant que le travail avec la Compagnie date de plusieurs années, qu'il est arrivé lentement à maturation pour se concrétiser par cette volonté commune d'unir les forces des deux structures vers un projet commun,

Cette résidence s'appuiera sur les créations de la Compagnie et sera le point de convergence d'autres interventions en slam, en danse et en cabaret -brouillon.

La convention 2010-2012 développe donc deux axes :

- La création artistique
- L'action culturelle et la sensibilisation des habitants à la création

Elle est le résultat d'un partenariat avec le ministère de la culture, la région Picardie et le département de l'Oise.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

La Compagnie mettra de plus en œuvre des projets définis dans le cadre de l'appel à projet du plan gouvernemental « Dynamique Espoir Banlieues »

La convention d'objectifs annexée à la présente, fera l'objet d'avenants pour les programmes d'actions des années 2011 et 2012.

Un avenant financier annuel précisera le montant des participations des collectivités et leurs conditions d'attribution.

Vu l'avis favorable de la commission culture,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu de la convention d'objectifs 2010-2012 avec la Compagnie Théâtre Inutile.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant financier 2010 qui en découle.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2009

60300 SENLIS



SOUS-PREFECTURE
 17 DEC. 2009
 60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°8) - Mme LEVERT - M. BROLH - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par M. COUALLIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mlle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAILY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

18- JEUNESSE - ASSOCIATION JADE - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DDU 2009 POUR L'ACTION « CHANTIER JEUNES - OISE HABITAT »

Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, exposant :

Dans le cadre des actions proposées par la Ville de Montataire pour la dotation de développement urbain 2009,

L'association JADE a été porteuse d'une fiche-projet intitulée « Chantier-jeunes - Oise Habitat ».

Ce chantier est une opération d'insertion réalisée avec l'OPAC Oise-Habitat. Il s'agira de remobiliser 7 jeunes montatairiens en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Le contenu consiste à encadrer les jeunes autour d'activités de bâtiment et de travaux de nettoyage et d'embellissement du patrimoine du bailleur social.

Les objectifs sont centrés sur un travail de resocialisation et de redynamisation personnelle

- Maîtrise de l'environnement de proximité
- Prise de responsabilités et devenir acteur de son projet d'insertion
- Transfert des capacités acquises à l'occasion du chantier dans son quotidien
- Elaboration d'un projet professionnel adapté

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
 www.mairie-montataire.fr

L'action a été retenue dans la programmation de la dotation de développement urbain 2009 pour un montant global de 90 000 €.

L'Etat participera à hauteur de 26.300 € et la ville de Montataire à hauteur de 18.000 €. Le solde du budget est assuré avec les financements de contrats aidés et une participation financière de l'OPAC de 4 700 €.

La ville en tant que commune éligible à la DDU et maître d'ouvrage du projet, a encaissé le montant de la subvention de l'Etat fixé à 26.300 €.

Il est donc nécessaire afin de permettre la réalisation de ce chantier dans les mois à venir, de procéder au reversement de cette subvention au bénéfice de l'association JADE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Autorise à l'unanimité le Maire à verser à l'association JADE la subvention DDU 2009 pour l'action « chantier journée-cise habitat » d'un montant de 26.300 €

Les crédits sont inscrits au budget 2009 - DM n°3 - chapitre 67 - article 6745

Aide reçu à la Sous-Prefecture le :

Montant de l'aide :

Le Maire certifie que le présent

Aide a caractère exécutoire à la

Date du 20 Juillet 1982.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean Pierre BASSINO

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur-Général

Yves ALBERT

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2008

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2008

10.000 SEULS

L'an Deux Mil Neuf le lundi 14 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLER - Mme BURATO - Mme BLON - M. GONARD - M. CHPET - Mme BELFLOUH - M. KORDJAN - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. DINCA - Mme TOURE - M. CARPENTER - M. RAZACK - M. BELOUACHCHI - M. BRAHIMI (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. BROUH - M. COUTIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BAYER représenté par M. MERCIER - Mme LECLERE représentée par M. COUALLER - Mme ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme YESLKEN représentée par Mme BURATO - M. FEUILLETTE représenté par Mme BLON - M. STALIN représenté par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme DALLY - M. BRAHIMI (jusqu'à la délibération n°7) - Mme GRUNY - M. LEBRETTON - Mme LEBRETTON.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

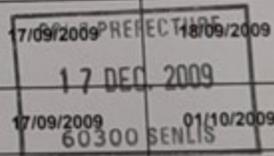
19 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-32 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L. 2122-32 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDEU EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain	Accord donné à M. MILLET et Mme DAREAU pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 12/08/2008, à titre d'achat de concession	20/08/2008	26/08/2008
2	Concession de terrain	Accord donné à M. & Mme William RODER pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 11/08/2008, à titre d'achat de concession	20/08/2008	26/08/2008
3	RPA - remboursement dépôt de garantie	Suite au départ de madame BIAGNI, le dépôt de garantie d'un montant de 188 € lui sera reversé	26/08/2008	01/09/2008
4	Equiperment de la ville en matériel informatique	Les marchés concernant l'équipement de la ville en matériel informatique sont confiés aux prestataires : - SAMARA pour les postes informatiques (moniteur : 113,82 € - micro ordinateur 785,44 € - portable 1112,28 € - serveur 4940,49 € TTC) - MEDIACOM pour le petit matériel informatique (taux de remise sur catalogue)	31/08/2008	01/09/2008
5	Coils alimentaire de Noël pour les retraités	La fourniture de coils alimentaires de Noël pour les retraités est confiée au prestataire FIV SA pour un montant compris entre 30.000 € et 40.000 € TTC. <small>(à voter conformément à l'adresse à Monsieur le Maire)</small>	01/09/2008	04/09/2008

R.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

6	Séjour des retraités - lot 1 en France	Le marché pour le séjour des retraités en France est confié au prestataire BELAMBRA CLUBS pour un montant de voyage compris entre 500 et 600 € TTC/personne	01/09/2009	04/09/2009
7	Séjour des retraités - lot 2 à l'étranger	Le marché pour le séjour des retraités à l'étranger est confié au prestataire TOURISTRA pour un montant de voyage compris entre 600 et 800 € TTC/personne	01/09/2009	04/09/2009
8	Etude juridique - cession du réseau câblé de la RCCEM	Une étude juridique concernant à la proposition de rachat des équipements du réseau câblé de la ville, de concession du domaine public, de diffusion de la chaîne locale et des chaînes nationales est confiée à l'avocat maître LEVY	03/09/2009	04/09/2009
9	Exposition photos	Présentation d'une exposition photos par Nicolas DVONC dans le hall du Palace de Montataire du 15/09 au 15/10/2009 pour une somme de 300 €	07/09/2009	08/09/2009
10	Convention formation	Convention passée avec l'IPFAC concernant une formation CACES TP catégorie 1 du 23 au 25 septembre concernant des agents du service espaces verts, pour un montant de 2.188,66 €	07/08/2009	08/09/2009
11	Renouvellement de concession funéraire	Renouvellement pour 15 ans de la concession funéraire n° 111 délivrée le 3 août 1979 accordé à madame BOUDIAS	10/09/2009	15/09/2009
12	Convention formation	Convention passée avec le conseil général de l'Allier pour une action de formation « 8èmes rencontres nationales des professionnels et élus de la jeunesse » du 14 au 16 octobre 2009 pour un montant de 260 €	14/09/2009	16/09/2009
13	JADE - Mise à disposition de locaux	Mise à disposition des locaux de l'ex bibliothèque Elsa Triolet à l'association JADE pour la tenue de leur atelier « accompagnement à la scolarité » pour l'année scolaire 2009/2010.	14/09/2009	15/09/2009
14	AFTAM - Mise à disposition de locaux	Mise à disposition des locaux de l'ex bibliothèque Elsa Triolet à l'association AFTAM pour la tenue de leur atelier « ELAN » dans le courant de l'année 2009/2010.	14/09/2009	15/09/2009
15	Spectacle - Sortie d'usine	Présentation du spectacle « Sortie d'usine » par Ici même productions le vendredi 5 février 2010 au Palace pour un montant de 2.561,94 € TTC	14/09/2009	15/09/2009
16	Spectacle - karimouche	Présentation du spectacle « Karimouche » par Blue Line productions le 4 décembre 2009 au Palace pour un montant de 2.426,50 € TTC	14/09/2009	18/09/2009
17	Exposition Claudie FABRE	Présentation des œuvres par Claudie FABRE dans le hall du Palace du 2 au 26 février 2010, accueil des scolaires durant 2 jours pour un montant de 1060 € TTC	14/09/2009	18/09/2009
18	Promotion de spectacles	Partenariat avec l'association GrafHit pour assurer la promotion des spectacles « la caravane passe » et « Mell » qui se dérouleront le 23 octobre au Palace.	14/09/2009	18/09/2009
19	Représentation théâtrale	Représentation théâtrale par la Compagnie « Sous la pluie » le mercredi 21 octobre 2009 pour un montant de 830 € TTC dans le cadre de la semaine bleue des retraités	17/09/2009	18/09/2009
20	Association GAMER- Mise à disposition de locaux	Mise à disposition des locaux de l'ex bibliothèque Elsa Triolet à l'association GAMER vendredi soir de 20 h à 02 h 00 et chaque dimanche de 14h à 22 h.	17/09/2009	18/09/2009
21	Animation des droits de l'enfant	Animation de la journée des droits de l'enfant par la compagnie « théâtre Berlingot », le 18 novembre 2009 pour un montant de 460 €	17/09/2009	18/09/2009
22	Spectacle - Zef la vilaine	Présentation d'un spectacle Zef la Vilaine par la sarl SICALINES, le 5 mars 2010 au Palace pour un montant de 2.626,95 € TTC	17/09/2009	01/10/2009
23	Concert - association Justice pour Naguib	Présentation d'un concert du groupe Origines Contrôlées le vendredi 2 octobre au Palace	17/09/2009	01/10/2009
24	Picardie MOUV - tarif spécial	Dans le cadre du Festival des Musiques Actuelles, un tarif spécial est instauré pour le spectacle slam « Artur Ribo et l'assemblée » le 7 novembre 2009 au Palace : 10€/adulte - 5 € /-20ans, étudiants, RMI, demandeurs d'emploi, personnes handicapées	17/09/2009	23/10/2009



25	Collège - école ouverte	Convention passée avec le collège et le conseil général de l'Isère concernant l'organisation de 3 semaines « école ouverte » pour l'accueil de 50 élèves et 5 enseignants	20/09/2009	09/09/2009
26	Caravane	Accord donné à monsieur Varga (020490) afin de décaler une semaine de 30 ans à compter du 02/09/2009, à titre de nouvelle caravane.	20/09/2009	20/09/2009
27	Pose de réflecteurs	La fourniture et pose de réflecteurs sur entées 1, 3, 5 et 7 rue Jacques Duriez sont confiées à l'entreprise ATCOM pour un montant de 12.395,56 € TTC.	20/09/2009	20/09/2009
28	Ecole Ed Léveillé - réflexion du trottoir	La réflexion du trottoir en briques de 14x26 cm Léveillé est confiée au prestataire PREDIS Antenis pour un montant de 29.401,26 € TTC.	20/09/2009	20/09/2009
29	Parking A. Croizat - construction d'un mur	La construction d'un mur, parking A. Croizat, est confiée à l'entreprise PREDIS Antenis pour un montant de 46.525,91 € TTC.	20/09/2009	20/09/2009
30	Mur de soutènement mail nord sud - réflexion falence	La réflexion de falence du mur de soutènement mail nord sud est confiée à l'entreprise PREDIS pour un montant de 54.011,01 € TTC.	20/09/2009	20/09/2009
31	Renouvellement bail - locaux J. Duriez	Renouvellement du bail avec le SCAF concernant les locaux 04 027, rue Jacques Duriez pour une durée de 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2010. Le montant du loyer annuel est 2278 à 4.525 €.	20/09/2009	20/09/2009
32	Contrat de location - garage	Location du garage n° 15 de 105 rue Jacques Duriez à monsieur SALAM à compter du 1 ^{er} octobre pour un montant de 45 €/mois.	20/09/2009	20/09/2009
33	Contrat de location - habitation	Le logement dans l'annexe de l'école J. Duriez est attribué à monsieur Kamal EL SECOURI pour une durée de 5 ans à compter du 1 ^{er} octobre 2009 pour un loyer de un montant de 455,71 €.	20/09/2009	20/09/2009
34	Rambarde de sécurité - tour 2 Gabriel Péri	La fourniture et pose d'une rambarde de sécurité sur une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite sont confiées à l'entreprise ATCOM pour un montant de 7.321,86 € TTC.	20/09/2009	20/09/2009
35	Concession de terrain	Accord donné à M. CAPEL à et son épouse née HUBAILE de fonder une concession temporaire à compter du 11 septembre 2009, à titre d'acte de reconnaissance.	20/09/2009	02/10/2009
36	Spéciale - « La caravane passe »	Présentation du spectacle La caravane passe par PUPPIE sur le 23 octobre 2009 au Paléo pour un montant de 3.552,55 € TTC.	20/09/2009	02/10/2009
37	Mission assistance à maître d'ouvrage - mur escalade	La Fédération Française de Montagne et d'Escalade s'engage à prêter conseil et aide technique à la ville dans la réalisation d'une structure artificielle d'escalade. Le coût de cette prestation s'élève à 1.073,40 € TTC.	20/09/2009	02/10/2009
38	Convention de formation	Convention passée avec le GRETA concernant l'action de formation « bilan de compétences » du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2009 pour madame Fina Salazar animatrice, pour un montant de 1.775 €.	01/10/2009	02/10/2009
39	Convention de formation	Convention passée avec NEBAUSIC concernant une action de formation « formation à l'adhésion au site emploi » le 21/09/09 concernant des agents de la SPRH, pour un montant de 3.225,20 € (pour 3 jours).	01/10/2009	02/10/2009
40	Convention de formation	Convention passée avec NEBAUSIC concernant une action de formation « formation à l'adhésion au site emploi » le 21/09/09 pour des agents de la SPRH, pour un montant de 1.073,40 €.	01/10/2009	02/10/2009
41	Spéciale - « Mail »	Présentation du spectacle Mail par PUPPIE sur le 23 octobre 2009 au Paléo pour un montant de 2.875,96 € TTC.	01/10/2009	09/10/2009
42	Logiciel pour le service communication	Achat d'un logiciel C 24 Design Premium pour le service communication auprès de la société MISCO pour la somme de 2.415,92 €.	09/10/2009	09/10/2009
43	Remboursement sinistres	Versement de la somme de 50.024,00 € par la compagnie d'assurances AREAS concernant l'incendie du commissariat de police survenu le 31/07/09.	07/10/2009	09/10/2009
44	Promotion de spectacles	La promotion de spectacles est assurée par l'association Gref'ité : Zef et Nicolas Jules le 05/02/10 - Menu Galus le 29/04/2010 et les Cages de Barbarie le 17/02/10.	05/10/2009	09/10/2009

1	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
2	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
3	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
4	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
5	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
6	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
7	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
8	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
9	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
10	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
11	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
12	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
13	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000
14	Commissario di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma	La presente ha relazione con l'incarico di Pubblica Istruzione - Scuola Media "G. Cesare" - Roma, in forza del Decreto Ministeriale n. 4227/77.	4516000	3316000

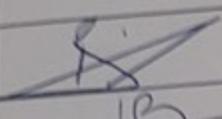
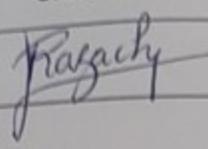
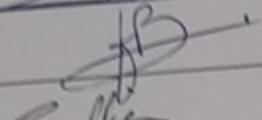
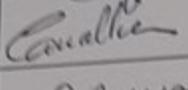
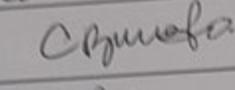
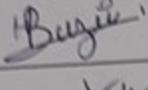
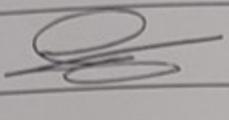
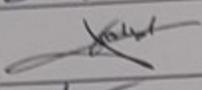
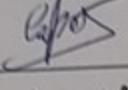
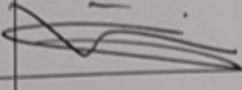
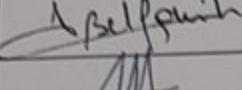
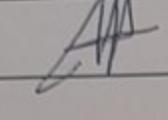
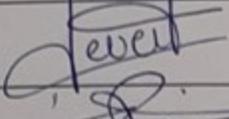
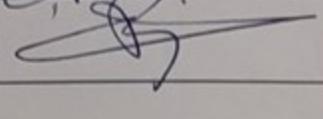
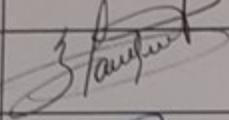
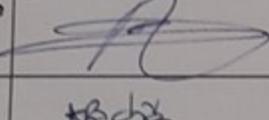
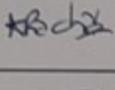
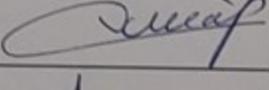
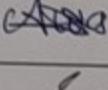
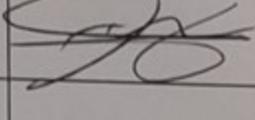
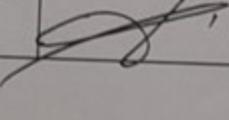
Il Dirigente
 Il Vice Dirigente
 Il Capo Ufficio
 Il Capo Sezione
 Il Capo Servizio
 Il Capo Ufficio Tecnico
 Il Capo Ufficio Amministrativo
 Il Capo Ufficio Finanziario
 Il Capo Ufficio Personale
 Il Capo Ufficio Informatico
 Il Capo Ufficio Sanitario
 Il Capo Ufficio Sportivo
 Il Capo Ufficio Culturale
 Il Capo Ufficio Artistico

Per il Dirigente
 Per il Vice Dirigente
 Per il Capo Ufficio
 Per il Capo Sezione
 Per il Capo Servizio
 Per il Capo Ufficio Tecnico
 Per il Capo Ufficio Amministrativo
 Per il Capo Ufficio Finanziario
 Per il Capo Ufficio Personale
 Per il Capo Ufficio Informatico
 Per il Capo Ufficio Sanitario
 Per il Capo Ufficio Sportivo
 Per il Capo Ufficio Culturale
 Per il Capo Ufficio Artistico

1979/10/10
 1979/10/10
 1979/10/10

1979/10/10
 1979/10/10
 1979/10/10

**Signature de l'assemblée délibérante
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1. BOSINO Jean Pierre		18. RAZACK Azide	
2. BORDAIS Françoise		20. ANANE Inès	
3. COUALLIER Claude		20. BENOIST Benjamin	
4. BURATO Colette		21. DAILLY Catherine	
5. BUZIN Marie Paule		22. BELOUAHCHI Zinndine	
6. GODARD Stéphane		23. BORDEZ Julie	
7. CAPET Joël		24. BRAHIMI Sébastien	
8. BELFQUIH Fatima		25. YESILMEN Céline	
9. KORDJANI Abdelkrim		26. FEUILLETTE Christian	
10. BOYER Patrick		27. LEVERT Valérie	
11. LECLERE Elodie		28. BROLH Lazare	
12. BLANQUET Evelyne		29. GRUNY Annie	
13. MERCIER Jean Pierre		30. STALIN Claude	
14. KHACHAB Sarah		31. LEBRETON Alain	
15. D'INCA Pascal		32. LEBRETON Charleine	
16. TOURE Hadja		33. QUIVIGER Eric	
17. CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2009

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 14 décembre 2009**, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires.

1. **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 16 novembre 2009
2. **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASE DE LOISIRS** - Rapport annuel 2008
3. **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE** - Rapport annuel 2008
4. **FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE** - Rapport d'activité
5. **BUDGET PRIMITIF 2009** - Décision Modificative N° 3
6. **BUDGET PRIMITIF 2010** - Versement d'acomptes sur subventions aux associations
7. **BUDGET PRIMITIF 2010** - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget 2010
8. **Règle Communale d'Electricité de Montataire (RCCEM)** - Approbation des comptes financiers de 2008
9. **DROITS DE PLACE DES MARCHES -Augmentation des tarifs - 2010**
10. **REAMENAGEMENT DU PARKING DES RESIDENCES HELENE** - Appel d'offres ouvert
11. **RUE PASTEUR - ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES** - Convention avec France Telecom
12. **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17 - MODIFICATIONS** - Evolution de l'organisation des secteurs Petite enfance et Enfance - modifications de poste
13. **LOGEMENT DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE** - Création de deux emplois de gardiens remplaçants (gymnase Armand Bellard - Résidence des Personnes Agées M. Mignon)
14. **ACTION SOCIALE** - Participation à la complémentaire de santé du personnel communal - Avenant à la convention avec la MGO - modalités d'évolution de la cotisation

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

15. CULTURE – Bilan de la saison culturelle 2008/2009
16. CULTURE – Compagnie « Théâtre Inutile » - Reversement de la subvention de la DRAC
17. CULTURE – Compagnie « Théâtre Inutile » - Convention d'objectifs 2010-2012
18. JEUNESSE – ASSOCIATION JADE - Reversement de la subvention DDU pour l'action « chantier jeunes avec Oise habitat »
19. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu
20. Questions diverses

Montataire, le 08/03/2010

Le Maire,

J.-P. BOSINO



Use .

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS - Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme GRUNY représentée par M. COUALLIER.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 01/03/2010
Publié ou notifié le : 02/03/2010
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 02/03/2010
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2010
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON - M. GUVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS - Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. GUVIGER - Mme GRUNY représentée par M. COUALLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

02) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur participation.

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif prévu le 29 mars prochain.

Le débat d'orientation budgétaire pour 2010 s'inscrit dans un contexte économique et social difficile dans lequel la municipalité a travaillé et travaille encore quant aux orientations à prendre :

- Cette crise n'est pas finie pour la majorité des gens et notamment pour les habitants de notre ville. Les conséquences sont graves.
 - Concernant la suppression de la taxe professionnelle, les économies vont servir à la spéculation. Prenons l'exemple de l'entreprise GOSS : Sur l'ensemble de la taxe professionnelle perçue par la ville, celle de GOSS représente 20 %. Et malgré ce cadeau financier, la suppression d'emplois reste à l'ordre du jour !
- En ce qui concerne la fermeture du laminoir d'Arcelor, la ville a touché son dernier million de compensation en 2009. Depuis 2005, ce sont 4 millions d'euros de perdus.

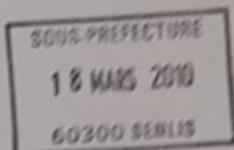
La réforme territoriale entraîne un transfert de charges vers les collectivités locales qui vont devoir réduire leurs dépenses par la fermeture de services publics, ou/et augmenter les impôts des ménages.

D'autres dispositifs de rencontres avec les habitants, et aussi avec le personnel, seront mis en place pour évoquer le passage éventuel en communauté d'agglomération pour la CAC.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr



Ce sont beaucoup de sujets d'inquiétude, de colère mais nous devons avoir la volonté de résister avec la population, sous différentes formes comme un conseil municipal extraordinaire, une délégation en Préfecture ou autres actions diverses.

Encore une fois, nous avons voulu préparer ce budget avec la population. Les habitants ont pu s'exprimer lors du porte à porte dans les quartiers (11 visites) et des 11 réunions de quartier qui ont réuni plus de 200 personnes (un peu moins qu'en 2009). Le conseil communal a pu également s'exprimer lors des réunions de service - 200 agents environ ont participé (un peu plus qu'en 2009). Des réunions spécifiques pour les associations, l'AMEM, JADE et les commerçants ont permis de réunir près d'une centaine de personnes.

Nous avons pu ainsi rencontrer près de 700 personnes ! Il y a une véritable prise de conscience de la gravité de la situation et une interrogation sur les actions à mener. Nous aurons à réfléchir à de nouvelles rencontres notamment pour évoquer la transformation de la CAC en communauté d'agglomération.

Des parents d'élèves et des professeurs du collège A. France se rendront le 23 février à l'inspection académique pour dénoncer le manque de moyens dans un établissement classé « Ambition réussite ».

Monsieur le Maire donne la parole à madame Colette BURATO, adjointe chargée des finances et du développement économique :

« La loi prévoit l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire en conseil municipal sur les orientations du budget de l'année en cours ainsi que sur les engagements pluriannuels.

Ce débat ne présente aucun caractère décisionnel.

C'est dans un contexte international et national instable que les collectivités locales, qui représentent 75 % de l'investissement public, préparent leur budget :

Quand on parle de collectivités locales, il s'agit : des Communes, des Communautés d'Agglomération, des Départements et des Régions.

Un contexte d'autant plus instable que le parlement vient de supprimer la taxe professionnelle, par une réforme fondamentale de la ressource des collectivités locales.

A propos de cette réforme, même si elle était nécessaire, sa suppression est incompréhensible pour l'ensemble des Elu(e)s et des Associations d'Elu(e)s.

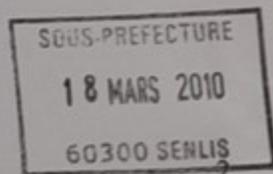
Cette suppression de la T.P. s'inscrit dans le cadre d'une autre réforme, celle des collectivités locales, sans concertation réelle et qui engendrent beaucoup d'inquiétudes :

Inquiétudes : sur les ressources des collectivités locales, c'es-à-dire sur la capacité de l'Etat à assurer les ressources nécessaires au fonctionnement des services,

Inquiétudes : sur le poids de la fiscalité locale : la taxe d'habitation, la taxe foncière, notamment et la taxe sur le foncier non bâti.

Inquiétudes : sur les menaces de remise en cause des services rendus à la population ;

Inquiétudes : sur la remise en cause des services de proximité



LE CONTEXTE NATIONAL

- Les déficits publics : le déficit budgétaire atteint 113,8 Mds d'euros, hors emprunt de 35 Mds
- La dette publique augmenterait de 7 points en 2010 et atteindrait 94 % du Produit Intérieur Brut (PIB)

Au niveau de l'emploi : non remplacement de 35 754 postes de fonctionnaires.

LE CONTEXTE LOCAL

Les données spécifiques au contexte local :

SUR LE PLAN ECONOMIQUE :

La situation économique des entreprises locales

SUR LE PLAN FINANCIER

La fin du versement de la dotation de compensation par l'Etat pour la perte de bases de taxe professionnelle d'ARCELOR - soit une perte de 1 M d'Euros par rapport à 2008, dont l'effet est la perte de notre autofinancement.

(L'autofinancement étant le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il sert à rembourser l'emprunt et participe au financement des investissements)

Des engagements d'investissements importants qui vont nous conduire à emprunter, alors même que nous ne pouvons plus rembourser la dette actuelle sans avoir recours aux provisions constituées (bien que le ratio d'endettement soit très faible par rapport à la moyenne nationale)

La suppression de la taxe professionnelle accentuera à terme l'effet ciseaux que notre ville subit depuis 2007, du fait que nos dépenses, même en faible hausse évoluent plus vite que nos ressources.

Selon les estimations faites par Bercy, notre ville touchera plus de compensations que de Cohésion Economique Territoriale. L'évolution de nos ressources sera donc essentiellement dépendante de la capacité de l'Etat à maintenir ses dotations.

LE BUDGET COMPREND DEUX SECTIONS :

LE FONCTIONNEMENT

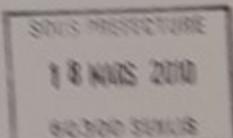
Les dépenses : 19.628.208 Euros

Elles sont liées au fonctionnement des services.

Les recettes : 20.794.982 Euros

Elles sont composées de la fiscalité locale : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, des dotations de l'Etat, des produits des services etc...

Le solde : après remboursement de la dette, il est négatif (- 142.245 Euros aujourd'hui) pour 2010, sans une reprise de provision...



L' INVESTISSEMENT

Les dépenses : 6.949.873 Euros

(maintenance du patrimoine, opérations nouvelles, le programme de rénovation urbaine - le PRU, l'acquisition de matériel etc...)

Les recettes : 6.949.873 Euros - dont 2.542.231 Euros, inscrits en besoin de financement (emprunt)

La programmation pluriannuelle de 2011 à 2013 fait apparaître chaque année un autofinancement net après utilisation des provisions de

2011 - 1 949 Euros
2012 - 289 002 Euros
2013 - 992 955 Euros

L'ensemble de la Collectivité reste mobilisée pour la maîtrise des dépenses. Par ailleurs des investissements nécessaires ont été reportés ainsi que des travaux. Comme il l'a été dit et répété, par le Maire, Jean-Pierre BOSINO, dans les réunions de quartiers sur la préparation budgétaire :

« rien ne pourra changer sans la mobilisation de la population et autour de ses Elu(e)s » sachant qu'il est prévu que soit réexaminés les effets de la réforme de la taxe professionnelle par le Gouvernement au cours de l'année 2010 et qu'après les élections futures la vigilance s'impose à tous ».

Monsieur Le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est levée.**

Madame Arlette LEBEL, présidente de l'association JADE, remercie la municipalité pour le versement de la subvention octroyée et pour son soutien. Il est en effet difficile de faire plus avec moins de moyens. En 2010, nous tenterons malgré tout de faire mieux pour les jeunes en difficulté.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une démonstration des actions des uns et des autres et que toutes les associations participent grandement à la vie locale.

Monsieur Daniel BROCHOT, Président de l'AMEM poursuit en exprimant son inquiétude et celle de tout le personnel, présent à la réunion budgétaire avec le Maire, et plus particulièrement pour 2011 avec la réforme des collectivités territoriales. L'AMEM risque effectivement de perdre une subvention de 50.000 € accordée par le conseil général ! Les parents sont prêts à se mobiliser.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil général a déjà augmenté les impôts de 4,5% en 2009 et a procédé à la suppression de l'abattement (sur les feuilles d'impôt des ménages). Il annonce pour 2010 qu'il diminuera le montant des subventions versées aux associations. Rappelons que l'Etat a une dette de 266.000 millions d'euros, envers le conseil général due au transfert de charges.

18 MARS 2010

60300 SEN

Un habitant s'inquiète des mesures prises par le gouvernement pour compenser la suppression de la TP, à partir de 2011.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dispositif est mis en place, la cotisation économique territoriale. En 2010, les entreprises sont exonérées de TP et l'Etat reversera à la collectivité ce qu'elle aurait du percevoir.

L'économie pour les grandes entreprises représente une somme de 11 milliards d'euros et aucune contrepartie n'est exigée.

A partir de 2011, les collectivités percevront une enveloppe pour garantir ses ressources par un dispositif appelé « Fond national de garantie individuelle des ressources » qui devrait assurer la compensation de la taxe professionnelle perdue. D'autres dotations particulières devraient s'ajouter. Au bout du compte, la collectivité sera de plus en plus dépendantes des dotations et compensations.

Pour la communauté de d'agglomération, comme il n'y a plus de taxe professionnelle, le passage en communauté à taxe professionnelle unique est grandement compliqué.

Cet habitant demande si un nouvel impôt va être créé ?

Monsieur le Maire, prudent, répond par la négative. Cependant, il rappelle l'existence prochaine de la Taxe Carbone imposée aux ménages.

Les poches des ménages et des suppressions d'emplois (enseignants, agents de police) viendront compenser les 11 milliards d'économie !!

En ce qui concerne la ville de Montataire, des postes n'ont pas été remplacés mais maintenant, si nous ne remplaçons pas, nous réduisons le service rendu à la population, l'objectif de l'Etat étant de vouloir privatiser les services publics. Si la restauration scolaire est privatisée, le prix du repas ne sera plus le même, ni la qualité et beaucoup de familles ne pourront plus payer.

Madame DESCHAMPS, ancienne élue de la ville s'interroge sur le passage financier de la CAC en communauté d'agglomération.

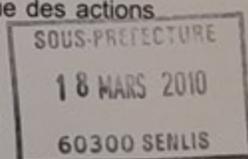
Monsieur le Maire explique qu'il y aura toujours une bonification de la Dotation Globale Forfaitaire versée par l'Etat.

De plus, la réforme territoriale crée de fait les conditions de disparition des communes au profit des communautés d'agglomération. Et la création de métropoles (environ 400.000 à 500.000 habitants) participera à la disparition des départements.

Monsieur Alain LEBRETON, conseiller municipal déclare avoir envoyé un courrier listant des solutions pour enrayer la perte de la TP mais n'a pas eu de réponse. Il propose une motion et une pétition signée des habitants qui sera portée à Préfecture.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont sur la même « longueur d'onde » et que des actions diverses de ce type ont été ou seront prochainement proposées.

Monsieur Jean Pierre MERCIER remercie les personnes présentes et déclare :



« Je tiens tout d'abord à remercier le public venu ce soir. A vos cotés monsieur le maire j'ai participé à de nombreuses réunions de quartier sur la présentation du budget. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale, nous pouvons regretter le faible taux de participation des habitants.

Si vous n'avez pas manqué monsieur le maire de donner toutes les explications nécessaires lors de ces réunions, j'ai constaté que nos concitoyens n'étaient pas et c'est bien normal, habitués avec les abréviations comme la TP, TH, TF ou encore qu'ils ne maîtrisaient pas certains termes comme le « bouclier fiscal », quelqu'un m'a demandé (après une réunion) ce que cela représentait ?

Le diaporama, présenté lors de ces réunions nécessite peut être des aménagements pour être encore plus accessible à tous. Malgré cela, j'ai constaté que les explications et les tableaux présentés sur la situation à venir de notre commune comme celle de toutes les communes de France ont fait réagir des habitants présents qui se sont exprimés en suggérant souvent des idées originales pour faire des économies.

Un retraité de notre ville qui dispose de tout ce que nous proposons aux retraités (voyage, repas colis etc.) à de lui-même suggérer de supprimer le voyage annuel auquel il participe disant que là, il y avait une économie à faire, un autre demandait d'éteindre les illuminations au moment de Noël entre 22 heures et 6 heures du matin, un autre encore, un ancien conseiller municipal propose pour l'arrosage des massifs fleuris que nous avons dans notre ville de ce servir de l'eau de la rivière du Therrain ou de récupérer l'eau de pluie dans les bâtiments publics.

Si bien sûr ces propositions ne représentent pas d'économie massive, elles démontrent l'intérêt des habitants soucieux de faire des économies. Et nous le savons, il n'y a pas de petites économies.

La municipalité a augmenté les impôts de 2% l'année dernière et ne devrait pas les augmenter cette année. L'année dernière, le conseil général augment sa part de plus de 4.5%, cette augmentation a été voté par l'ensemble de la majorité départementale.

Bien sûr nous pouvons toujours débattre sur les choix politiques de la majorité départementale comme l'octroi gratuit d'un siège auto à tous les parents qui ont leur 1^{er} enfant. Ce dispositif par exemple nécessite peut être une réflexion et une évolution dans le mode d'attribution. Un autre exemple avec Ordi 60 qui consiste à prêter un ordinateur à tous les élèves au collège, qui est une opération, onéreuse mais qui a pour objet de réduire la fracture numérique. Cela demanderait peut être une réflexion à l'avenir quand à sa distribution systématique, sachant que chaque année l'équipement informatique et l'accès à internet se démocratisent un peu plus.

Nous le voyons ici, si nos concitoyens ont des idées pour faire des économies à l'échelle de notre commune, ils l'ont également à l'échelle du département.

La politique fiscale du gouvernement imposé à tous les départements les oblige à des dépenses qu'ils n'avaient pas auparavant sans recette nouvelle. A titre d'exemple la nationale 16 qui était de la responsabilité de l'état est devenu la route départementale 1016 qui est de la responsabilité du département sans recette nouvelle. Un autre exemple avec Le RSA (revenu de solidarité actif) qui succède au RMI et qui a été confié aux départements sans aide financière en plus.

Rappelons que le département apporte des aides financières à Montataire mais aussi à toutes les communes du département. D'ailleurs, nous pouvons le constater en outre par les panneaux sur les chantiers.

Deux choix s'imposent aux départements :
Soit une réduction des services
Soit une augmentation des impôts

SOUS-PREFECTURE
18 MARS 2010
60300 SERLIS

La commune de Montataire est aujourd'hui à l'image du département

La suppression de la taxe professionnelle décidée par le locataire de l'Eysieba met la commune devant les mêmes choix. Nous gardons tous en mémoire la célèbre phrase de François Mitterrand abievement reprise par le gouvernement actuel, qui qualifiait la taxe prof. « D'impôt imbécile ». Mais on oublie trop souvent la seconde partie de son intervention, puisque si tout le monde s'accorde à ce que cette taxe soit réformée, il précisait que cela devait se faire dans la concertation, sans nuire aux recettes locales alors que cette mesure a été prise sans aucune réelle concertation auprès des intéressés. À ce jour, il n'y a eu encore aucun concert concernant le remplacement de la taxe prof., qui faisait la richesse de notre commune. Elle devrait être remplacée par de nouvelles cotisations qui ne compensent pas la perte importante de cette taxe professionnelle.

À terme et M le Maire l'a souvent répété lors de ces réunions, soit les services à la population seront moindres, soit l'augmentation des taxes foncières et taxes d'habitants devraient sérieusement augmenter dans les années à venir. Nous devons absolument réunir et mobiliser toute la population pour combattre ce nouveau caprice du locataire de l'Eysieba. Quel qu'il en soit notre ville a toujours su se battre et combattre pour résister. Elle a toujours et continuera nous l'espérons à apporter les services à la population qu'ils sont en droit d'attendre ».

Monsieur le Maire fait simplement remarquer que ce n'est pas un caprice du locataire de l'Eysieba mais une politique qui défend le capitalisme. Le pays est riche, les banques ont retrouvé leur bon état de santé et il faut vraiment une volonté pour aller chercher l'argent là où il se trouve.

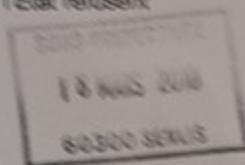
Monsieur Jean Pierre MERCIER explique qu'il avait été ému par les propos d'un retraité, prêt à renoncer au voyage annuel pour réaliser des économies.

Monsieur le Maire poursuit par le nombre de demandes des habitants lors des réunions de quartiers concernant la préparation budgétaire. 71 demandes en 2007, 91 demandes en 2008 et seulement 24 demandes en 2009 ! ce dernier chiffre montre combien les gens ont conscience de la gravité de la situation actuelle.

Monsieur Abdokrim KOROUANI déclare que la réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle remettent en cause la libre administration des collectivités. Les transferts de charges sont des choix idéologiques du pouvoir et il est important de noter que 20% de la population détient les richesses.

Monsieur Claude COUALLIER reprend l'exposé de monsieur MERCIER concernant ce retraité prêt à renoncer à son voyage. On nous explique qu'il faut travailler plus longtemps et parallèlement, on propose des départs anticipés à la retraite ! Il faut être attentif à l'évolution de la crise qui pourrait devenir plus sévère ...

Monsieur le Maire évoque la Grèce où les banques qui ont été renflouées par l'Etat refusent aujourd'hui avec mépris d'aider ce même Etat.



Madame Catherine DAILLY annonce l'initiative des parents d'élèves et des enseignants du collège A.France de se rendre à l'Inspection académique pour dénoncer la baisse des moyens, le non remplacement des professeurs ... Le départ a lieu devant le collège à 13 heures.

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.

Le conseil municipal prend actes des orientations budgétaires proposées par Monsieur Le Maire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le
18/03/2010
Publié ou notifié le
19/03/2010
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 19/03/2010
(Loi du 22 juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

18 MARS 2010

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS - Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme GRUNY représentée par M. COUALLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

4- PRU DES MARTINETS - Résidentialisation du secteur « Fabien » - Aménagement des espaces publics - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - approbation du montant définitif

Sur le rapport de Monsieur Claude COUALLIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, exposant :

Vu la délibération du 25 février 2008 lançant les études de maîtrise d'œuvre et autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement solidaire agence KVDS/IOSIS et notifié le 21 octobre 2008,

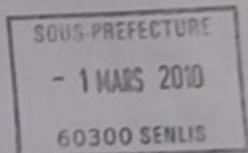
Considérant que l'acte d'engagement prévoyait une rémunération provisoire de 106 894,59 € HT et que le montant de l'estimation provisoire des travaux était de 1 549 196,00 € HT,

Considérant que l'avant-projet (AVP) a été validé, conformément aux clauses contractuelles du marché, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer le forfait de rémunération définitif ainsi que le coût prévisionnel des travaux,

Le forfait de rémunération définitif s'élève donc à 106 894,59 € HT soit 127 845,93 € TTC, montant inchangé par rapport au montant provisoire de la rémunération fixée dans le montant initial,

Le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter et déterminé par lui au stade de l'AVP s'élève à la somme de 1 549 196,00 € HT,

Toutes les autres clauses du marché de base restent inchangées,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

..... 01/03/2010

Présent ou représenté par :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 02/03/2010

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves WITTEW

Pour le Maire certifié exécutoire

Le Maire

Jean-Marie DEJONCK

SOUS-PREFECTURE

- 1 Mars 2010

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS - Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme GRUNY représentée par M. COUALLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

5 - PRU DES MARTINETS - Résidentialisation du secteur « Fabien » - Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert

Sur le rapport de Monsieur Claude COUALLIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, exposant :

Considérant que lors du vote du budget, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux liés au secteur « Fabien » ;

Considérant que le Ville de Montataire a signé, le 3 septembre 2007, avec l'ANRU, le Conseil Général de l'Oise et les bailleurs sociaux, la convention financière du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Martinets ;

Considérant que pour réaliser ce projet, un maître d'œuvre a été désigné : Agence KVDS ;

Considérant qu'à l'issue de cette désignation, un groupe de travail piloté par Monsieur Claude COUALLIER et composé d'élus et d'habitants a été mis en place. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a proposé un projet finalisé ;

Considérant que ce projet correspond aux attentes des élus et des habitants ;

Considérant qu'il convient désormais de désigner les entreprises devant réaliser les travaux et que compte tenu de la spécificité de ce chantier, il y aura lieu de diviser ce programme en plusieurs lots ;

Considérant que le montant de l'ensemble des travaux est estimé, au stade de l'avant projet détaillé, à 1 549 196,00 € HT ;

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2010
60300 SENLIS

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 après avis des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet et le montant des travaux de l'avant projet détaillé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

Précise que les dossiers de consultation des entreprises seront délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 octobre 2007.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

02/03/2010

Publié ou notifié le :

02/03/2010

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

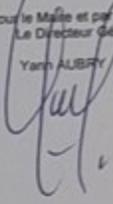
Date du 02/03/2010

(Loi du 22 Juillet 1982)

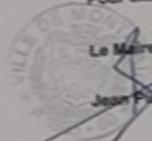
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

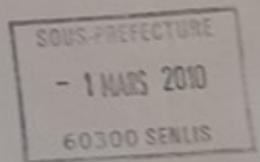


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2010

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS - Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme GRUNY représentée par M. COUALLIER.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

6- MARCHÉ RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - Avenant de prolongation de délai

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Le contrat arrivant à terme au mois de mars 2010, il avait été prévu de relancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert européen, d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse annuelle sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, par délibération du 22 juin 2009.

Le cabinet d'étude AVYG Telecom Consulting qui réalise le diagnostic de l'existant et des propositions pour limiter encore plus les dépenses de télécommunications, nous invite à prendre le temps de la réflexion et d'achever notre étude avant de lancer un marché pour une plus longue durée.

Une nouvelle délibération a été prise le 16 novembre 2009 pour lancer la procédure pour une durée de un an.

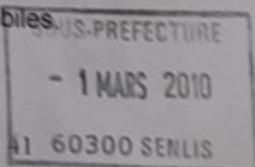
Notre étude n'étant toujours pas achevée, il est préférable de conclure un avenant de prolongation de délai de 8 mois pour les 3 lots concernés par ce marché, à savoir :

Lot 1 : acheminement des communications entrantes et sortantes vers tous types d'appels à valeur ajoutée à partir des PABX et lignes isolées et acheminement des liaisons permanentes.

Lot 2 : acheminement des communications sortantes à partir de toutes les lignes.

Lot 3 : acheminement des communications entrantes et sortantes à partir des mobiles.

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41 60300 SENLIS
www.mairie-montataire.fr



En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve ces dispositions.

Autorise Monsieur le maire ou son représentant, à signer les avenants à intervenir.

Les dépenses seront imputées au budget de la collectivité aux comptes :

Chapitre : 011
Fonctions : 020 Administration générale de la collectivité
213 Enseignement 1^{er} degré – classes groupées
64 Crèches et Garderies
Article : 6262 Frais de Télécommunication

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

01/03/2010

Publié ou notifié le :

02/03/2010

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 02/03/2010

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2010
60300 SENLIS

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS - Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BENCIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme GRUBBY représentée par M. COUALLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

SOUS PREFECTURE
- 1 MARS 2010
60300 SENLIS

7 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Transport par car d'élèves du 1 ^{er} et du 2 ^{ème} degré - navettes internes	Un marché est établi avec la société EVRARD pour le transport par car d'élèves du 1 ^{er} et second degré - navettes internes : - circuit 1 : collège A. France montant compris entre 3.000 € et 5.000 € TTC - circuit 2 : Piscine/écoles J. Curie & Casanova - montant compris entre 3.000 € et 5.000 € TTC	02/11/2009	03/11/2009
2	Régie de recettes du service des sports - modification	L'article 1 de la décision du 23 janvier 2007 portant sur l'autorisation d'encaissement des recettes est modifié ainsi : La régie de recettes permet d'encaisser les produits relatifs aux activités suivantes : - dans le cadre du « sport-vacances » - organisées par l'OMS, - manifestations et spectacles sportifs et culturels	04/11/2009	10/11/2009
3	Fourniture et pose d'un limiteur de gabarit - parking A. Croizat	La fourniture et pose d'un limiteur de gabarit sont confiées au prestataire ATCM pour un montant de 7.338,65 € TTC	05/11/2009	10/11/2009
4	Maintenance du progiciel « AXEL »	Un contrat de maintenance du progiciel AXEL est établi avec la société TEAMNET pour un montant annuel de 5.965,23 € TTC	05/11/2009	10/11/2009
5	Maintenance du progiciel « AVENIO »	Un contrat de maintenance du progiciel « AVENIO » est établi avec la société DIX pour un montant annuel de 598,00 € TTC	05/11/2009	10/11/2009

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

6	Concession de terrain	Accord donné à Madame SCHERER pour une concession temporaire de 15 ans à compter du 20 octobre 2008 à titre d'usage de concession.	08/11/2008	10/11/2008
7	Concessions de terrain	La loi d'habilitation relative notamment à l'opinion de type TC relatifs aux concessions de terrain (article 10 de la loi n° 2007-261 du 26 février 2007) est entrée en vigueur le 28/10/2007. Le montant des terrains est de 110 000 €.	08/11/2008	10/11/2008
8	Renouvellement concessions foncières	Accord donné à Madame Sophie SCHERER pour le renouvellement de la concession n° 149 801-2 pour une durée de 15 ans à compter du 1 ^{er} avril 2009.	08/11/2008	10/11/2008
9	Renouvellement concessions foncières	Accord donné à Madame Françoise LEON pour le renouvellement de la concession n° 149 801-2 pour une durée de 15 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2008.	08/11/2008	10/11/2008
10	Renouvellement concessions foncières	Accord donné à Monsieur Tony BAKOU et Mme Joëlle BAKOU pour le renouvellement de la concession n° 149 801-2 pour une durée de 15 ans à compter du 20 mai 2008.	08/11/2008	10/11/2008
11	Mise à disposition suite de musculation	Mise à disposition de la suite de musculation de gymnase Marie LANGE au service communal des activités physiques sportives, le prix de 1000 à 10000 euros (tarif communautaire 2008/2012).	08/11/2008	10/11/2008
12	Tourisme de nuit, d'illumination	La tournée de nuit d'illumination est confiée au prestataire France Illumination pour un montant de 10 517,10 € TTC.	08/11/2008	10/11/2008
13	Chauffe-eau solaire en ballon avec toit de protection au lieu de carter à l'ancienne à l'extérieur au centre à l'ancienne 1000 pour un montant de 20 000 € TTC.	La tournée de nuit d'illumination est confiée au prestataire France Illumination pour un montant de 10 410,50 € TTC.	08/11/2008	10/11/2008
14	Tourisme de nuit, d'illumination	La tournée de nuit d'illumination est confiée au prestataire France Illumination pour un montant de 10 410,50 € TTC.	08/11/2008	10/11/2008
15	Service de concessions foncières, renouvellement des concessions et de signature au sein commun est confié au prestataire DCF pour un montant maximum de 100 000 € HT.	Le contrat de service de concessions foncières pépinières en des concessions et de signature au sein commun est confié au prestataire DCF pour un montant maximum de 100 000 € HT.	08/11/2008	10/11/2008
16	Exposition « La grande guerre dans l'Oise »	Contrat passé avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour la pass. d'une exposition « La grande guerre dans l'Oise » du 2 au 10 novembre 2008, à titre gratuit.	10/11/2008	10/11/2008
17	Collecte et évacuation des déchets encombrants	Le contrat de collecte et évacuation des déchets encombrants est confié à SITA Normande Pascale pour un montant de 47 105,50 € TTC.	13/11/2008	20/11/2008
18	Pass forme de dématérialisation des marchés publics	Contrat passé avec le prestataire Acta Public.com pour l'accès à la pass forme de dématérialisation des marchés publics et l'abonnement à la « suite des marchés » pour une somme de 2 040 € HT.	13/11/2008	20/11/2008
19	Accès d'un fonctionnaire de l'Etat au restaurant municipal	Convention avec le Préfet de l'Oise pour l'accès d'un fonctionnaire au restaurant municipal de la ville.	10/11/2008	20/11/2008
20	Contrat pour SPA	Un contrat de spa est passé à compter du 1 ^{er} novembre 2008 avec Mme Rosette LLC pour le contrat d'un logement de type 2 à la SPA.	10/11/2008	20/11/2008
21	Spécialité « Ton ton et Lézarde »	Contrat avec la ville de Cauchy pour la présentation d'un spectacle « Ton ton et Lézarde » par Dabizoco pour 3 représentations au Palais de l'art et de 2 200 € TTC.	10/11/2008	24/11/2008
22	Festival 2010 « Nouvel »	Dans le cadre du festival 2010, présentation d'un spectacle Nouvel par NTEA, suite de la Libération pour un montant de 2 200 € TTC.	23/11/2008	27/11/2008
23	Renouvellement Concession de terrain	Accord donné à Madame Rachel LEON pour renouveler une concession temporaire de 15 ans à compter du 2 avril 2008, à titre de renouvellement de concession.	24/11/2008	27/11/2008

niveau de collecte des eaux pluviales	Fourniture et pose d'un carter de collecte d'eaux pluviales à l'école E. Layalle par l'entreprise BOREG pour un montant de 8.490,38 € TTC	26/11/2009	01/12/2009
Renouvellement concession	Accord donné à madame Agnès MANLAY pour renouveler la concession n° 142 pour une durée de 50 ans à compter du 22 mars 2012	26/11/2009	01/12/2009
concession de terrain	Accord donné à madame Ana MENDES LANDIM pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 23/11/2009, à titre d'achat de concession	26/11/2009	01/12/2009
création d'une aire de jeux Jean CABRE	La création d'une aire de jeux rue Jean CABRE est confiée aux entreprises suivantes : Lot 1 VHD : Efflage TP : 20.800,83 € TTC Lot 2 espaces verts : 18E Paysage : 3.208,27 € TTC Lot 3 maçonnerie : PIREB : 7.828,82 € TTC Lot 4 jeux extérieurs : Ludique : 14.820,84 € TTC Lot 5 éclairage public : Furchem : 6.150,75 € TTC	26/11/2009	01/12/2009
« théâtre inutile »	Avenant au contrat passé avec la compagnie « Le théâtre inutile » précisant les modalités financières concernant les actions du projet Dynamique Espoir Banlieue	26/11/2009	03/12/2009
organisation de séjours de neige	L'organisation de séjours classes de neige pour les établissements scolaires J.Gurin, P. Langevin et J.Decour est confiée à l'association VVA	27/11/2009	04/12/2009
recette - tarifs repas de Noël	A l'occasion du repas de fin du personnel à la RPA, le 16 décembre, un tarif exceptionnel a été instauré : 6,80 € pour le personnel communal et 11,60 € pour les invités	27/11/2009	01/12/2009
versement sinistre J.Decour	Versément par la compagnie d'assurances AREAS d'une somme de 856 € concernant le sinistre survenu le 7/01/2009 à l'école J.Decour	30/11/2009	01/12/2009
location de salle association JADE	Mise à disposition de la salle « local ados » située rue A.France à l'association JADE pour la tenue de l'atelier « Espace filles » les samedis après-midi, du 14/11/2009 au 20/05/2010	03/12/2009	04/12/2009
action de formation	Convention passée avec la société Accidents Prévention Secours pour une action de formation « Premiers secours à enfants » le 30/11/2009 pour un coût de 600,00 € TTC	03/12/2009	04/12/2009
action de formation	Convention passée avec la société Accidents Prévention Secours pour une action de formation sur 2 jours « Recyclage premiers secours à enfants » pour un coût de 1.200,00 € TTC	03/12/2009	04/12/2009
achat d'un bac à sable J.Cotte	La fourniture et la pose d'un bac à sable sont confiées au prestataire IUXXPARK pour un montant de 8.247,38 € TTC	03/12/2009	08/12/2009
achat de bancs	La fourniture de bancs est confiée à l'entreprise SINEU GRAFF pour un montant de 7.383,67 € TTC	03/12/2009	08/12/2009
achat de spectacle « Toma Susibé et the Duniakaw »	Présentation d'un spectacle Toma Susibé et the Duniakaw par l'association Diankosoto le samedi 9 janvier 2010 au Palace pour un montant de 3.000 € TTC	07/12/2009	08/12/2009
location de locaux de football	Mise à disposition des locaux ex bibliothèque E.Triolet au football club de Montataire pour l'accueil de stagiaires du 21 au 24 décembre	07/12/2009	08/12/2009
achat de spectacle « Pablito et le serpent à plumes »	Présentation d'un spectacle « Pablito et le serpent à plumes » par Bernard PASCAL le 22/12/2009 à la RPA pour un montant de 385,00 €	07/12/2009	08/12/2009
achat de spectacle « Marcelin et le chandelier de l'arc en ciel »	Présentation d'un spectacle « Marcelin et le chandelier de l'arc en ciel » par Bernard PASCAL LE 29/12/2009 à la bibliothèque E.Triolet pour un montant de 269,80 € TTC	07/12/2009	08/12/2009
achat de spectacle « les dames bulgares »	« Spectacle « les dames bulgares » présenté par la Cie L'Eschappée pour un montant de 3.800 €	07/12/2009	14/12/2009
location de locaux	Le garage n° 14 allée 108 rue J.Duclos est loué à madame JEFFIN à compter du 18/12/2009 pour un montant mensuel de 43 €	07/12/2009	14/12/2009

43	Cirque de la Lilote	Présentation d'un spectacle « Les marchandeurs » par le « Cirque de La Lilote » dans le cadre d'un projet réseau financé par le conseil régional. La subvention perçue sera reversée au prestataire.	07/12/2009	14/12/2009
44	Spectacle de Noël – enfant du personnel communal	Un contrat est établi avec la troupe CDA pour l'organisation du spectacle de fin de Noël pour les enfants du personnel communal le samedi 19 décembre pour un montant de 2.650 € TTC.	07/12/2009	14/12/2009
45	Remboursement sinistre – dégradation biens publics	Versement de la somme de 1.486,75 € de la part de la GMF concernant la dégradation de biens publics (potelet et jardinière), avenue de la Libération.	09/12/2009	14/12/2009
46	Remboursement sinistre – dégradation de biens publics	Versement de la somme de 681,38 € de la part d'AREAS Assurances concernant la dégradation de biens publics (potelets) rue de la République.	09/12/2009	14/12/2009
47	Compagnie Home Made Théâtre – Réseau Ambition Réussite	Contrat établi avec la compagnie Home Made Théâtre pour la présentation d'une initiation à la marionnette de 3 heures dans une classe de l'école Paul Langevin pour un montant de 328,79 € TTC.	10/12/2009	14/12/2009
48	Requalification de la rue des Champs – maîtrise d'œuvre	Le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la voie de désenclavement des champs – requalification de la rue des Champs – est confié au cabinet ARCHETUDE pour un montant de 46.046,00 €.	14/12/2009	15/12/2009
49	Remboursement franchise – accident automobile	Versement de la somme de 500,00 € de la part de l'assurance Swiss Life représentant le montant de la franchise contractuelle concernant l'accident entre un véhicule de la ville et un véhicule de la CCAC.	14/12/2009	15/12/2009
50	Remboursement sinistre – dégradation bardage espace de rencontres	Versement de la somme de 2.303,10 € de la part de l'assurance Groupama concernant la dégradation du bardage de l'espace de rencontres.	14/12/2009	15/12/2009
51	Ouverture d'une ligne de trésorerie – Dexia	Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 850.000 € auprès de Dexia Crédit Local pour les financements des besoins ponctuels de trésorerie de la commune.	14/12/2009	15/12/2009
52	Règle d'avance du service des sports	Vente de places pour le spectacle « la fabuleuse histoire de Bollywood » au prix de 20 € afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre, d'autres sont distribuées au titre des actions jeunesse et sports.	14/12/2009	15/12/2009
53	Convention avec l'UGAP – location de copieurs	Convention passée avec l'UGAP concernant la fourniture en location-maintenance de copieurs destinés aux services de la ville et les écoles.	14/12/2009	18/12/2009
54	Logiciel destiné au service médiation	La fourniture et la maintenance d'un logiciel « Géo prévention » sont confiées à la société Logitud Solutions pour un montant de 9.520,16 € TTC (y compris 1 journée 1/5 formation) + 582,02 € TTC pour compléter la formation initiale + 1.184,04 € TTC pour une formation supplémentaire pour le service.	17/12/2009	18/12/2009
55	Maîtrise d'œuvre – cité Biondi tranches 2 & 3	La mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la cité Biondi tranches 2 & 3 (PRU des Martiniets) est confiée au groupement Atelier Villes & Paysages/Egis Aménagement pour un montant de 148.172,44 € TTC.	15/12/2009	18/12/2009
56	Pièces mécaniques pour le parc automobile de la ville	Le contrat relatif à la fourniture et livraison de pièces mécaniques pour le parc automobile de la ville est confié à : Lot 1 pièces détachées Renault VL : Le Palais de l'automobile – entre 3.000 € et 23.000 € Lot 2 pièces détachées Renault PL : SOCREC – entre 4.000 € et 16.000 € Lot 3 pièces détachées adaptables : AD 95 – entre 4.000 € et 16.000 € TTC.	17/12/2009	23/12/2009
57	Spectacle – « Madjid Zizouane et Karuim Arab »	Présentation d'un spectacle « Madjid Zizouane et Karuim Arab » en double plateau par Hors Normes, le 4 décembre 2009 au Palace pour un montant de 510,50 € TTC.	21/12/2009	23/12/2009
58	Sonorisation des diverses manifestations organisées par la ville	Le contrat de prestations de sonorisations des diverses manifestations organisées par la ville est confié au prestataire ACPA pour un montant annuel compris entre 15.000 et 30.000 € TTC.	21/12/2009	23/12/2009

59	Assistance technique à l'utilisation des logiciels CADAMAP et URBAMAP	La maintenance et l'assistance technique à l'utilisation des logiciels Cadamap et urbamap sont confiées au prestataire (25), pour un montant de 1.787,65 € TTC	22/12/2009	24/12/2009
60	Convention d'assistance et de conseil	Convention établie avec le SCP Teissonnière & associés pour des questions juridiques diverses auxquelles sont confrontés le maire et les services municipaux pour un montant annuel de 28.000 € TTC	23/12/2009	24/12/2009
61	CLSH - action « ciné-club »	Convention établie avec l'Office Régional pour la Promotion du Cinéma concernant la diffusion de 5 séances de ciné-club au CLSH en direction des 11/15 ans, pour un montant de 2.500 € TTC	23/12/2009	24/12/2009
62	Eclairage des cours de tennis extérieures	La mise en œuvre d'éclairage sur des cours de tennis extérieures au stade M.COENE est réalisée par FORCLUM pour un montant de 25.932,93 € TTC	23/12/2009	24/12/2009
63	Concession de terrain	Accord donné à madame Danièle RUELLE pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 19/12/2009, à titre d'achat de concession	23/12/2009	23/12/2009
64	Annnonce de recrutement	Contrat établi avec l'agence COMEDIANCE pour faire paraître l'annonce de recrutement concernant le poste d'assistante de direction auprès de Mr le Maire, pour un montant de 9.933,59 € TTC	30/12/2009	05/01/2010

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

01/03/2010

Publié ou notifié le :

02/03/2010

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme.

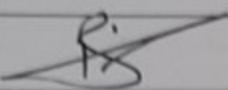
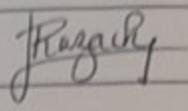
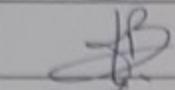
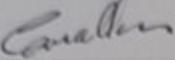
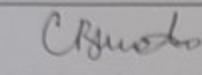
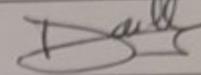
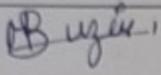
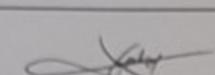
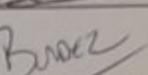
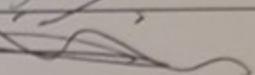
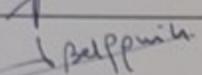
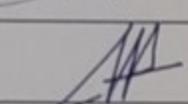
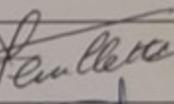
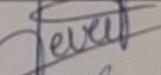
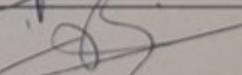
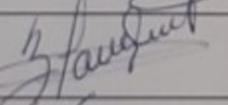
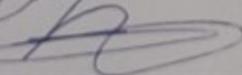
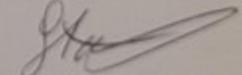
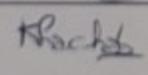
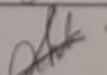
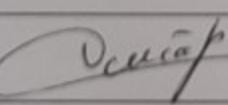
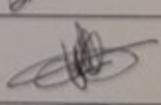
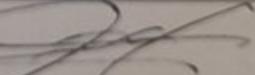
Le Maire
Jean Pierre BOJINO

SOUS-PREFECTURE

- 1 Mars 2010

60300 ISLHUS

**Signature de l'assemblée délibérante
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2010**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1. BOSINO Jean Pierre		18. RAZACK Azide	
2. BORDAIS Françoise		20. ANANE Inès	
3. COUALLIER Claude		20. BENOIST Benjamin	
4. BURATO Colette		21. DAILLY Catherine	
5. BUZIN Marie Paule		22. BELOUAHCHI Zinndine	
6. GODARD Stéphane		23. BORDEZ Julie	
7. CAPET Joël		24. BRAHIMI Sébastien	
8. BELFQUIH Fatima		25. YESILMEN Céline	
9. KORDJANI Abdelkrim		26. FEUILLETTE Christian	
10. BOYER Patrick		27. LEVERT Valérie	
11. LECLERE Elodie		28. BROLH Lazare	
12. BLANQUET Evelyne		29. GRUNY Annie	
13. MERCIER Jean Pierre		30. STALIN Claude	
14. KHACHAB Sarah		31. LEBRETON Alain	
5. D'INCA Pascal		32. LEBRETON Charleine	
6. TOURE Hadja		33. QUIVIGER Eric	
7. CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE
PLANO 0000/C.M

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 22 février 2010, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires.

1. CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre 2009
2. BUDGET 2010 - Débat d'orientations budgétaires
3. SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - Versement d'une subvention exceptionnelle pour HAITI
4. PRU DES MARTINETS - Réhabilitation du secteur « Fabien » et aménagement des espaces publics - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation du montant définitif.
5. PRU DES MARTINETS - Réhabilitation du secteur « Fabien » - Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert
6. MARCHÉ RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - Avenant de prolongation de délai
7. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu
8. Questions diverses

Montataire, le 1^{er} juin 2010



Le Maire,
J.P BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Codex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

cause

Case



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BRÖLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2010

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 22 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

20/04/2010

Publié ou notifié le :

20/04/2010

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 20/04/2010

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire

JP BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COLLIARD - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mme BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BROUH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELGQUIH représentée par M. CAPET - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mme LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

•••

02- ASSOCIATION DES MAIRES « VILLE ET BANLIEUE » - Adhésion

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

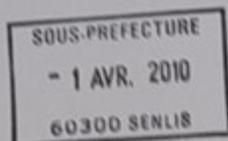
Considérant que l'Association des « Maires Ville et Banlieue de France », fondée en décembre 1983, a pour objet de promouvoir le développement des villes et la qualité de vie des citoyens ; d'améliorer la conception, l'animation et l'administration des villes de banlieue et agglomérations urbaines soucieuses de créer une nouvelle civilisation urbaine à la périphérie des grandes cités françaises, et plus particulièrement :

- de favoriser le développement économique et la promotion de ces villes,
- d'aider à la conception et à la réalisation d'équipements et services urbains,
- de concourir à la réalisation de programmes à caractère social et de solidarité humanitaire,
- de susciter ou d'organiser la mise en œuvre sur un plan communal ou intercommunal et dans l'intérêt des villes, des manifestations, programmes et équipements à caractère culturel, éducatif, sportif, scientifique et économique,
- de faciliter la gestion des villes soucieuses d'atteindre ces objectifs, notamment le financement local, soit par l'émission d'un emprunt obligataire, dans le respect des dispositions de la loi du 7 juillet 1985 et n°84.148 du 1^{er} mars 1984, soit par tout autre moyen,
- de nouer avec les villes de banlieues d'agglomérations étrangères connaissant les mêmes problèmes, des liens aptes à étendre le cadre des échanges d'idées et des confrontations d'expériences sur la vie urbaine.

L'activité de l'Association se déploie par la création d'antennes régionales sur le territoire français ainsi que par l'organisation de toute mission conforme à ses objectifs.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr



Considérant que pour parvenir à la réalisation de son objet, l'Association se donne pour moyens :

- de créer des liens plus étroits entre ses différents membres, notamment par l'échange d'informations et d'expériences,
- d'intervenir auprès des pouvoirs et services publics afin d'obtenir la prise en considération de ses vœux et d'évoquer tout sujet tendant à l'amélioration de l'administration et de la vie des communes,
- d'informer l'opinion et les partenaires des villes sur tous les thèmes évoqués par l'objet de l'Association,
- de tout mettre en œuvre pour réunir des ressources financières aptes à faciliter aux adhérents la réalisation de leurs projets,
- de susciter le parrainage de toutes personnes physiques ou morales intéressées à la réalisation de son objet,
- et d'offrir plus généralement toutes prestations concourant à la réalisation de celui-ci.

Le siège de l'Association est fixé au 12 rue Popincourt – 75011 Paris

Considérant que la population de la ville de Montataire, en raison de ses caractéristiques économiques, socioprofessionnelles, financières, sociales et culturelles, est très concernée par l'activité de ce type d'association,

Considérant que la ville de Montataire est déjà inscrite dans de nombreux dispositifs officiels relevant de la rénovation urbaine, du développement social, de la réussite éducative, etc. (Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Zone Urbaine Sensible, Réseau Ambition Réussite Educative, Cellule de Veille Educative, politique de la ville, etc.) qui intéresse l'activité de l'association,

Considérant que les conditions d'adhésion à l'association comportent une cotisation annuelle calculée à raison de 0,10 pour mille de la section de fonctionnement du dernier compte administratif approuvé et qu'elle évolue en rapport avec le résultat connu de ce compte et qu'elle ne peut excéder 0,15 par habitant, ni un montant supérieur à 7.600 € (pour l'année 2010),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : la commune de Montataire décide d'adhérer à l'association des « Maires Ville et Banlieue de France », sise 12, rue Popincourt à Paris (75011).

Article 2 : la commune accepte la cotisation de 0,10 pour mille de la section de fonctionnement du dernier compte administratif approuvé et son évolution annuelle en rapport avec le résultat connu de ce compte.

Article 3 : le maire est chargé de procéder à toutes les formalités d'adhésion et de représenter la commune dans cette association.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982)

Le Maire

JP BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSNO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSNO - Mme BORDAIS - M. COUALLER - Mme BURATO - Mme BIGNI - M. GODARD - M. CAPET - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. DYNCA - M. CARPENTIER - M. RAZACKY - Mme DALLY - M. BELOUACHY - Mme BORDEZ - M. BRAHMI - M. PEULLETTE - M. BRULY - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUINGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. KORDJANI représenté par M. BOSNO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme ANAIE représentée par M. GODARD - Mme PESQUEN représentée par M. QUINGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mme LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

03- GEP des Vallées Brétoise (Groupement d'études et de programmations)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du GEP des Vallées Brétoise, le 27 juillet 1989 par les communes de l'agglomération creilloise,

Vu l'adhésion de la ville de Montataire au GEP des Vallées Brétoise par délibération du conseil municipal du 29 mars 1989,

Considérant l'intérêt de la création du « Pays du bassin creillois et des Vallées Brétoise » pour le financement de projets communaux dans le cadre du Fonds Régional d'Appui des Pays de Picardie (FRAPP) pour les projets proposés par notre collectivité,

Considérant la nécessité d'élaborer la charte de pays,

Considérant la proposition de maîtrise d'œuvre présentée au GEP par l'agence d'urbanisme Oise la Vallée sise 13 allée de la Faïencerie à Creil pour la réalisation de cette charte,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

61310 CREIL

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 51219 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 40

www.mairie-montataire.fr

Accordé à l'unanimité une subvention de 6 000 000 € (six mille euros) au Groupement d'Études et de Programmes des Vallées Bretonnes sis place Roger Balezgou à Treguier pour la réalisation de la charte de pays dans le cadre de la création du « Pays du Basen-Vendée et des Vallées Bretonnes ».

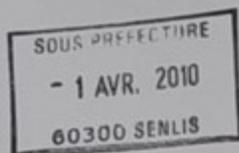
Acté par le conseil municipal le
 15 mars 2010
 Le Maire
 Jean-François BOUARD

Acté par le conseil municipal le
 15 mars 2010
 Le Maire
 Jean-François BOUARD

Pour avoir été certifié conforme.

Le Maire
 Jean-François BOUARD

SOUS-PREFECTURE
 - 1 AVR. 2010
 60 300 RENNES



•••
L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

04- POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE de l'Agglomération Creilloise : Approbation du Programme d'Actions 2010 de la Ville de Montataire

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise 2007/2009, reconduite en 2010, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour la quatrième année consécutive sur la Proposition de Programme d'Actions avancée par notre Ville.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2010, les actions du Programme « Réussite Éducative » financées à 100 % par l'État, ainsi que celles du Contrat Éducatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2010/2011.

Les partenaires principaux de ces contrats sont l'État, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSé), le Fonds Social Européen, le Conseil Général de l'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Plusieurs réunions de travail se sont produites afin d'examiner les actions proposées pour 2010 : le Comité de Pilotage du Contrat Éducatif Local le 19/11/2009 à Montataire, le Comité de Pilotage de la Réussite Éducative le 16/12/2009 en Sous Préfecture de Senlis et, enfin, le Comité de Pré-Programmation CUCS le 17/12/2009 en Sous Préfecture de Senlis.

Le Comité de Programmation CUCS sera réuni prochainement en Sous Préfecture de Senlis afin d'arrêter les financements 2010 de chacune des actions retenues.

Le tableau, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2010 et leur coût, classés par thème au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), de la Réussite Éducative (RE), du Contrat Éducatif Local (CEL) et des financements de l'Union Européenne, projets assortis de leurs subventions respectives prévisionnelles souhaitées et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Ville de Montataire ou Associations de l'agglomération creilloise.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Les actions 2010 ont été examinées et votées à plusieurs reprises par le Bureau Municipal, celui du 26 Octobre et celui du 02 Novembre 2009 : ses résolutions au tableau joint.

A ce jour, la Ville de Montataire sollicite une première enveloppe CUCB 2010 de 92 040 € auprès de l'ACS8a pour les actions en direction des Habitants du Quartier des Marais.

Une deuxième enveloppe de crédits au titre du CUCB, et des nouveaux crédits étaient rattachés sur l'appropriation précitée, est soumise sur le tableau joint pour un montant de 20 800 €. Ces crédits CUCB sollicités au début du deuxième semestre 2010 pour deux projets en cours d'affinement :

- 1. Action 16 : Créer un atelier d'écriture intergénérationnel avec le groupe « ELAN » (Ville) : 4 000 € sollicités
- 1. Action 17 : Développer l'accès à la culture (Ville) : 16 800 € sollicités

Les financements de l'Etat (ACS8a) au titre de la Politique de la Ville étaient établis par rapport à 2006 (dernière année du Contrat de Ville) mais ont baissé en euros constants après 2007 :	
•	2006 : 101 000 € (Cdv)
•	2007 : 98 776 € (CUCB)
•	2008 : 90 889 € (CUCB)
•	2009 : 92 040 € (CUCB)
•	2010 : 92 040 € CUCB 2010 (1 ^{ère} enveloppe) + (2 ^{ème} enveloppe) : 20 800 € = 112 840 €

Le Conseil Municipal sera informé des décisions financières qui pourraient intervenir ultérieurement courant 2010 et sera, donc, appelé à délibérer de nouveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la Proposition de Programme d'Actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2010 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Associations, Maîtres d'Ouvrage tiers, portant des actions de ce Programme en 2010.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 11/04/2010
 Publié ou publié le : 11/04/2010
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 11/04/2010

(Loi du 22 Juillet 1982)
 Le Maire
 JP BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire
 Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
 n° 1 AVR, 2010
 60300 SENLIS

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

PROPOSITION
DU PROGRAMME D'ACTIONS 2010
de la Ville de Montataire

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS

PROPOSITION D' ACTIONS COMMUNALES
ANNEE 2010

AU TITRE DU CUCS* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

N° ACTION	TITRE DE L'ACTION	COST TOTAL	PREVISION 2010	AUTRES FINANCIERS 2010	AGE 100% 2010 50% 2009	10% 2010 50% 2009				
REUSSITE EDUCATIVE										
01	Prise en charge précoce des difficultés de psychomotricité de l'enfant (CCAS)									
02	Prise en charge psychologique pour le 1er degré (CCAS)									
03	Prise en charge des troubles de conduites alimentaires (CCAS)									
04	Prise en charge psychologique des jeunes (CCAS)									
05	Soutien à la parentalité (CCAS)									
06	Activités Culturelles ou sportives (CCAS)									
07	Enveloppe sociale (CCAS)									
08	Mission de coordination du Programme de Réussite Educative (CCAS)									
Sous Total Réussite Educative*										120 000

* 120 enfants/adolescents ou parcours : 1 000 € x 120 = 120 000 €

VILLE DE MONTFERRAND

PROPOSITION D'ACTIIONS COMMUNALES
ANNEE 2010

AU TITRE DU CUCS * DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

N° ACTION	DENOMINATION DE L'ACTION	DEBIT CUCS	Montant CUCS	Montant Municipal	Montant CUCS							
19	Charges CUCS	4 200	1 000	1 400	800	CUCS						
				200	800	Municipal						
				200	120	Fonds propres						
20	Charges pour CUCS	4 200	1 000	1 300	1 300	Municipal						
				200	300	Fonds propres						
21	Montants de l'Etat en direction des CUCS	1 000	1 000	1 000								
22	Montants de l'Etat en direction des Municipalites	1 000	1 000	1 000								
Total CUCS		120 210	40 400	9 200	22 820				30 040		30 040	19 210

PROPOSITIONS D'ACTIVITES COMMUNALES ANNÉE 2020											
N°	Description	2019		2020		2021		2022		2023	
		Indicateur	Objectif								
INDICATEURS											
1	Population / Administration / Services / Indicateurs	2320	100	2320	100	2320	100	2320	100	2320	100
ACTIVITES COMMUNALES											
1	Population / Administration / Services / Indicateurs	2320	100	2320	100	2320	100	2320	100	2320	100
2	Population / Administration / Services / Indicateurs	2320	100	2320	100	2320	100	2320	100	2320	100
SUMME											
1	Population / Administration / Services / Indicateurs	4640	200	4640	200	4640	200	4640	200	4640	200
Total Communes		4640	200	4640	200	4640	200	4640	200	4640	200

PROPOSITION D'ACTIIONS COMMUNALES ANNEE 2010										
AU TITRE DU CUCS* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE										
N° ACTION	TITRE DE L'ACTION	COUT TOTAL	Participations VILLE	Participations CUCS 2010	AUTRES FINANCIERS 2010	ALB CUCS 2010 (hors 2009)	ALB CUCS 2009 (hors 2008)	ALB CUCS 2008 (hors 2007)	ALB CUCS 2007 (hors 2006)	ALB CUCS 2006 (hors 2005)
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE										
ACCES A L'EMPLOI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										
14	Poursuivre l'Accompagnement social et professionnel des personnes les plus en difficulté (VILLE)	45 000	22 500		22 500	FSE				
INSERTION SOCIALE										
15	Developper des actions d'insertion (Association Mathéatis Services)	28 813		4 800	9 218	CSP FCCM Fonds propres	11 000 5 000 2 795			
16	Créer un atelier d'écriture intergénérationnel avec le groupe "ELANC" (VILLE)	6 000	1 200					4 800		
OUVERTURE CULTURELLE										
17	Developper Facobs à la culture (VILLE)	20 000	4 000					16 000		
Sous Total Programme Complémentaire		71 000	27 700	4 800	27 718			20 800		

PROPOSITION D'ACTION COMMUNALES
ANNEE 2010

AU TITRE DU CUCS* DE L'AGGLOMERATION CRELOISE									
N° ACTION	Montant de l'action	Coût	Financement	Montant de l'action					
		Etat	Autres	Autres	Autres	Autres	Autres	Autres	Autres

MONTANT 2010										
1	Projet scolaire (2010)	5 200	5 200		3 200	2 000	Autres			
1	Objets scolaires particuliers (2010)	5 380	5 380		5 400	1 400	Autres			
1	Autres Titres (2010)	13 700	5 900		6 200	1 100	Autres			
4	Travaux (2010) - Les projets de leur	1 000	1 000		3 000	800	Autres			
5	Objets particuliers (2010)	204 500	4 000		20 000	1 000	Autres			
6	Autres (2010)	22 000	24 000		1 000	1 000	Autres			
	Montant Total 2010	267 980	96 580		555 900	9				

TOTAL RELEVANT 2010										
		325 250	49 620	9 700	82 818	90 040		90 040	13 210	120 000
		244 548	251 997	28 914	41 827	62 000		62 000		
		979 407	360 846	28 614	14 679	91 040		91 040	13 210	
		71 000	27 700	4 800	27 718			20 800		
		257 900	95 840		521 976					
		401 717	223 978	48 814	224 968	97 040		20 800	97 040	13 210

* Montant de l'action de l'Etat (2010) : 3 200 €
 * Montant de l'action de l'Etat (2010) : 1 400 €
 * Montant de l'action de l'Etat (2010) : 1 100 €
 * Montant de l'action de l'Etat (2010) : 800 €
 * Montant de l'action de l'Etat (2010) : 1 000 €

LEXIQUE DES FINANCEURS

**Crédits de l'État de droit continué des VD de l'Ona et de la DRAC à l'instar de ceux que les crédits exceptionnels (transfert),
d'ailleurs, par la DUTESP de l'Ona.**

DUTESP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DDT : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
(P.S. : Politique Éducative Territoriale)

DRAC : Direction Départementale d'Actions et de Sécurité Routières

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRAP : Groupement Régional de Santé Publique

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

IA : Inspection Académique

POLITIQUE DE LA VILLE : Crédits de l'ACS6 (action locale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Territoires)

PRE : Programme de Révision Éducative

AR : Actions Relatives

CEL : Contrat Éducatif Local

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (actions du CSE financées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'État)

CUES : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

ILD : Intégration et Lutte contre les Discriminations

VNI : Ville des Vacances

CGO : Conseil Général de l'Ona

CRP : Conseil Régional de l'Ona

LENIQUE DES STRUCTURES OU DES ASSOCIATIONS

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
JADE : Jeunesse Activités Développement Educatif
ASSS : Association Sportifs Services Solidarité
AMSEM : Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale
FCM : Football Club de Montcaire
RAB : Réseau Ambition Reussite
ORPC : Office Régional pour la Promotion du Cinéma
RCCSM : Régie Communale du Cable et de l'Electricité de Montcaire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, réuni le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Glinz, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BIZZI - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BLANCAJET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUACHO - Mlle BORDEZ - M. BRAHME - M. FEUILLETTE - M. BROU - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFOUIS représentée par M. CAPEL - M. KORDJIAN représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme TESTARELLI représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

5- FISCALITE LOCALE 2010 - vote des taux

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 22 février 2010,

Vu l'état 1259 COM transmis par l'administration fiscale portant notification des bases prévisionnelles pour l'année 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE le maintien des taux d'imposition 2009,

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état 1259 COM de notification ci-joint concernant les taux d'imposition de 2010 des taxes directes locales, comme suit :

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire -
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Désignation des taxes directes locales	Pour Mémoire Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'Habitation	7,78 %	7,78 %
Taxe Foncier Bâti	33,05 %	33,05 %
Taxe Foncier Non Bâti	78,94 %	78,94 %
Taxe Professionnelle	15,90 %	0
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)		15,90 %

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 1/04/2010
 Publié ou notifié le : 1/04/2010
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 1/04/2010

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire

JP BOSINO

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gânie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BROUH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

06- BUDGET PRIMITIF 2010 - Reprise anticipée du résultat 2009

Madame Colette BURATO précise que l'instruction comptable M 14 a prévu la possibilité, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal, de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif.

En effet, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier 2010, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

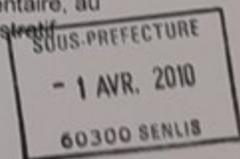
- une fiche de calcul du résultat,
- une balance
- un tableau des résultats de l'exécution du budget,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre

Considérant que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, la reprise par anticipation doit s'effectuer pour couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement, qui doit intégrer le solde positif ou négatif des restes à réaliser au 31 décembre, le surplus pouvant être inscrit indifféremment en section de fonctionnement ou en section d'investissement,

Que cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent de fonctionnement disponible,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr



FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2009

Résultat de l'Exercice 2009	
SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes	9 031 214,08
Dépenses	- 9 222 099,24
Résultat de l'Exercice	- 190 885,16
Résultat antérieur reporté	- 1 450 992,56
A - Résultat d'Investissement	- 1 641 877,72
SECTION de FONCTIONNEMENT	
Recettes	22 701 284,33
Dépenses	- 20 179 774,74
Résultat de l'Exercice	2 521 489,59
Résultat antérieur reporté	819 421,40
B - Résultat de Fonctionnement	3 340 910,99
A+B RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	1 699 033,27

Résultat de l'Exercice 2009	
SECTION d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'Exercice	- 190 885,16
Restes à Réaliser Dépenses	- 2 818 920,00
Restes à Recouvrer Recettes	2 296 195,00
Résultat antérieur reporté	- 1 450 992,56
A - RESULTAT à la CLOTURE avec RESTES à REALISER	- 2 164 602,72
SECTION de FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'Exercice	2 521 489,59
Restes à Réaliser Dépenses	- 30 498,00
Restes à Recouvrer Recettes	-
Résultat antérieur reporté	819 421,40
B - RESULTAT à la CLOTURE - EXCEDENT	3 310 412,99
A + B - RESULTAT GLOBAL de CLOTURE APRES PRISE EN CHARGE DES RESTES A REALISER	1 145 810,27

SOUS-PREFECTURE
- 1 AVR. 2010
60300 SENLIS

Certifiée conforme,

A Montataire, le 16 mars 2010

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

Certifiée conforme,

A Montataire, le 16 mars 2010

Le Receveur Municipal,

Jean-Claude SAMSON

TRÉSORERIE CREL-MUNICIPALE

1, place du Faubourg
B.P. 50449

60319 CAILLÉ CEDEX

Téléphone 03 44 61 41 60

Télécopie 03 44 61 41 61

écrits ci-après :

1997	
	9 031 218,08
=	9 233 099,34
=	190 885,16
=	1 450 992,50
=	1 641 877,73
	22 701 264,33
=	20 179 774,74
	2 521 489,59
	819 421,40
	3 340 910,99
	1 699 033,27

écrites à réaliser

=	190 885,16
=	2 818 920,00
=	2 296 195,00
=	1 450 992,50
=	2 164 602,73
	2 521 489,59
=	30 498,00
	819 421,40
	3 310 412,99
	1 145 010,27

SOUS PREFECTURE

le 1 AVR. 2010

60300 86818

1) un besoin de financement de la section d'investissement de :
 2) un excédent de fonctionnement de :
 Soit un résultat global de clôture de 1.148.810,27 €

CAV 184.802,72 €
 RVC 310.412,99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité

DECIDE :

- de CONSTATER les résultats de l'exercice 2009
 - de REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2010 comme suit :
- | | | |
|---|---|----------------|
| Prévision d'affectation en réserves (compte 1008) : | + | 3.310.412,99 € |
| Résultat d'investissement (compte 001) : | = | 1.841.877,72 € |
| Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : | | 30.498,00 € |

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Pour extrait certifié conforme:

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 1/04/2010

Publié ou notifié le :
 2/04/2010

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 2/04/2010

(Loi du 22 Juillet 1982)

Le Maire

JP BOSINO



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
 = 1 AVR. 2010
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE - M. BROUH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFOUJH représentée par M. CAPEL - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

7- BUDGET PRIMITIF 2010 - Approbation

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2010 tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	21 380 717,00	21 380 717,00
	+	+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent	30 498,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté		30 498,00
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	21 411 215,00	21 411 215,00

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 196)	6 970 580,00	9 135 182,72
	"	"	"
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	2 818 920,00	2 296 195,00
	DC1 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 641 877,72	"
	"	"	"
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	11 431 377,72	11 431 377,72
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET	32 842 592,72	32 842 592,72	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte A L'UNANIMITE le Budget Primitif 2010, au niveau de chaque chapitre budgétaire, pour les deux sections du budget (fonctionnement et investissement), avec vote par opération, l'opération constituant elle-même un chapitre budgétaire, selon les équilibres visés ci-avant et conformément au document joint en annexe.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le
 Publié ou affiché le
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du

(Loi du 22 Juillet 1982)

Le Maire

JP BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

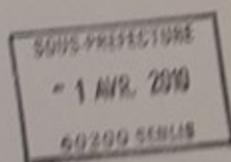
SOUS-PREFECTURE
 - 1 AVR. 2010
 60300 SENLIS



BUDGET PRIMITIF 2010

NOTE DE PRESENTATION

Conseil Municipal
Du 29 mars 2010



Introduction

Le Budget Primitif 2010 s'élève globalement à 28.351.297 € (mouvements d'ordre et réels) : 21.350.717 € en fonctionnement et 6.970.580 € en investissement. Il est conforme au cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, dont il convient ici de rappeler les axes principaux, avant de détailler par section les propositions de crédits.

I - Rappel des Orientations Budgétaires

Le Budget Primitif a été préparé, comme il a été évoqué lors du D.O.B. 2010, dans un contexte très difficile, avec d'une part la suppression de la taxe professionnelle et d'autre part la perte de la compensation de l'Etat, suite à la fermeture du recuit continu et du laminor chez Arcelor-Mittal, ce qui a fait perdre à la ville la totalité de son autofinancement en trois ans.

Cependant, les élus ont décidé de ne pas augmenter à nouveau les impôts cette année, considérant que les ménages ne peuvent continuer à absorber le désengagement de l'Etat et les choix fiscaux en faveur des plus riches.

Ainsi, le Budget Primitif 2010 sera équilibré :

- en utilisant une partie de nos provisions
- en procédant à l'affectation du résultat 2009 par anticipation
- en ayant recours à l'emprunt pour le solde

II - Approche Synthétique du Budget Primitif 2010

1 - En Dépenses

- maintien en 2010 de nos services publics, avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont l'évolution est inférieure à l'inflation prévisionnelle,
- réalisation d'un programme d'investissements important,
- endettement faible et maîtrisé.

2 - En Recettes

- baisse récurrente des compensations de l'Etat,
- hausse de la Dotation Générale de Fonctionnement de **0,32 %**, inférieure de moitié à celle annoncée au niveau national : 0,8 %
- maintien des taux de fiscalité 2009,
- revalorisation de 1,2 % des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, décidée par le parlement lors de l'adoption de la loi de finances pour 2010,
- revalorisation des tarifs des services de 2 %.

3 - L'Autofinancement

Le montant de notre autofinancement prévisionnel net est **366.716 € en 2010**, après reprise d'une partie de nos provisions de **500.000 €**. Comme on le voit ici, il s'est fortement dégradé depuis 2007, si on considère que la compensation de l'Etat n'étant pas pérenne pourrait masquer les véritables marges de

manœuvres dérogatoires par nos ressources propres. De plus, le désengagement de l'Etat, au travers la baisse des cotisations de l'Etat (- 5 % en 2010), contribue à la dégradation de nos finances.

	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2010
Produits de fonctionnement courants	20 200 000	20 020 000	22 084 222	22 500 000	22 300 023	20 000 000	20 200 000	20 200 000	20 000 000
		+ 1,4%	+ 1,0%	+ 2,3%	+ 1,8%	- 11,9%	+ 1,0%	+ 0,0%	- 0,5%
Report sur provisions						400 000			500 000
FNPT7 pour le produit TP						2 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Total produits	20 200 000	20 020 000	22 084 222	22 500 000	22 300 023	22 400 000	21 200 000	21 200 000	20 500 000
Charges de gestion courantes	10 000 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000
		+ 22,0%	+ 0,0%	+ 0,0%	+ 0,0%	+ 0,0%	+ 0,0%	+ 0,0%	+ 0,0%
Provisions pour risques (pour le produit TP)						500 000	500 000	500 000	500 000
Excédent brut de fonctionnement	9 200 000	7 820 000	9 884 222	10 300 000	10 100 023	9 700 000	9 000 000	8 500 000	7 800 000
Annuité de la dette	2 500 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Capacité d'autofinancement nette ou flux de financement de produits	6 700 000	5 320 000	8 884 222	8 300 000	9 100 023	8 700 000	8 000 000	7 500 000	6 800 000
		- 19,4%	+ 33,6%	- 6,1%	+ 11,2%	+ 4,7%	- 7,8%	- 6,7%	- 9,3%
Epargne Act. (partir points de produit TP)									
						500 000	500 000	500 000	500 000

III - Annexe Analytique du Budget Primaire 2010

3.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de cette section, hors charge de la dette (intérêts) s'élevaient à 10 455 000 €, elles ont en hausse de 8,83 % par rapport à 2009 et de 8 % par rapport aux données 2010 (niveau recatégorisation de chapitre 014 concernait le fonctionnement à la valeur actuelle, détail énoncé dans le complément table).

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	BP 2010	Evolution	
								€	%
011 Charges à caractère général	4 463 058	4 643 477	4 765 281	4 659 581	4 980 142	5 143 762	5 294 369	+ 150 607	+ 2,9%
012 Frais de personnel	10 313 702	10 549 553	10 692 854	11 081 353	11 198 527	11 408 081	11 816 971	+ 408 890	+ 3,6%
014 Atténuation de produits									
65 Autres charges de gestion	1 907 265	2 034 274	2 118 081	2 123 254	2 089 657	2 144 335	2 161 020	+ 16 685	+ 0,8%
Sous total : charges de gestion courante	16 684 025	17 227 305	17 576 216	17 864 188	18 268 326	18 871 455	19 272 360	+ 400 905	+ 2,1%
67 Charges exceptionnelles	532 923	176 395	90 334	102 093	129 516	149 381	143 700	- 5 681	- 3,8%
022 Dépenses imprévues							41 941		
Sous total : charges exceptionnelles	532 923	176 395	90 334	102 093	129 516	149 381	185 641	+ 36 260	+ 24,3%
Total général	17 216 948	17 403 699	17 666 550	17 966 281	18 397 843	19 020 837	19 458 001	+ 437 165	+ 2,3%

1,1% 1,5% 1,7% 2,4% 3,4% 1,4%

a) **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012 et charges assimilées)

En 2010, la masse salariale (11.816.971 €), qui représente 60 % de nos dépenses de fonctionnement, devrait évoluer d'environ 1,9 % par rapport au budget primitif 2009, et de 3,6 % par rapport au réalisé. On voit ici une réelle maîtrise de ce poste qui reste cependant difficile à services rendus constants.

Il est ainsi prévu :

- une hausse de 3 % pour assurer le G.V.T. (glissement vieillesse technique),
- Une augmentation des traitements de 0,5 %,
- Le remplacement de certains postes vacants : Chargé(e) de mission Conseil d'enfants et Conseil consultatif de la jeunesse, Adjoint(e) à la DRH,

- Le remplacement des départs à la retraite
- Les allocations pour perte d'emploi
- La reconduction de l'enveloppe concernant le personnel de remplacement

Cependant, comme chaque année ces dépenses faisant régulièrement l'objet d'arbitrages en cours d'année, elles ne seront probablement pas réalisées en totalité.

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le montant de ces charges est estimé pour 2010 à 5.294.369 €, en baisse de 1,2 %, par rapport au BP 2009 (prévu 5.359.075 €), et en hausse par rapport au réalisé de 2,9 %.

c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les crédits dédiés à ce chapitre s'élevaient à 2.162.520 €. Ils enregistrent pour l'essentiel les subventions versées aux associations et au C.C.A.S. les indemnités versées aux élus, les frais de mission et de formation ainsi que les participations versées aux syndicats intercommunaux (Vallée du Thérain, Ru du Thérain, Base, Piscine). Seules les subventions prévues concernant l'Ecole de Musique, JADE et le CCAS sont présentées en augmentation de 2 % pour les deux premières et de 3% pour le CCAS.

d) Les charges exceptionnelles

Ces crédits (143.700 €), en baisse de 3,8 % par rapport au BP 2009, concernent essentiellement les bourses et prix ainsi que les subventions exceptionnelles.

En effet, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à JADE de 40.000 €, dont 15.000 € de participation de la ville au chantier jeunes et 25.000 € pour couvrir une partie du déficit annoncé sur l'année 2009 (soit 56.000 €).

Pour l'année 2010, cette association a d'ores et déjà annoncé un plan de réorganisation économique, qui tend à régler cette tendance de déficit structurel, dû en particulier au désengagement des organismes financeurs, notamment du F.S.E. qui ne prend plus en charge la partie animation.

e) L'annuité de la dette

Elle continue de chuter en 2010 de 6 %. Elle passe de 1.353.513 € à 1.266.464 €. Quant au montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser) qui était de 4.320.669 € en 2009, celui-ci baissera à 3.117.489 € en 2010.

Remboursement dette engagée au 1er janvier 2010						
ANNEE	dette initiale	En cours au 1er janvier	ICNE	Capital	Intérêt	Annuité
2009	13 808 464,96	4 320 969,17	60 481,87	1 263 179,83	190 333,28	1 983 573,06
2010	12 261 525,67	3 117 498,34	46 748,66	1 175 964,33	90 475,23	1 268 464,56
2011	9 398 110,46	1 941 456,01	36 610,72	695 900,99	72 581,54	713 982,42
2012	3 200 349,26	1 259 594,13	28 997,40	275 546,38	50 595,98	326 142,38
2013	3 200 349,26	990 547,75	22 964,90	205 598,61	27 626,79	232 665,40
2014	2 400 249,26	705 499,14	17 890,74	172 195,76	20 996,02	193 264,81
2015	800 000,00	533 333,38	15 864,96	53 333,33	17 159,28	71 542,96
2016	800 000,00	490 000,02	14 167,41	53 333,33	15 938,33	69 271,96
2017	800 000,00	426 666,66	12 392,52	53 333,33	14 226,22	67 538,55
2018	800 000,00	373 333,36	10 596,45	53 333,33	12 569,48	66 728,61
2019	800 000,00	320 000,03	8 850,37	53 333,33	10 825,96	65 958,66
2020	800 000,00	266 666,70	7 063,70	53 333,33	8 954,83	64 191,96
2021	800 000,00	213 333,37	5 298,22	53 333,33	7 103,11	62 436,44
2022	800 000,00	160 000,04	3 522,15	53 333,33	5 272,79	59 946,11
2023	800 000,00	106 666,71	1 796,08	53 333,33	3 541,86	56 875,18
2024	800 000,00	53 333,38	0,00	53 333,38	1 770,93	55 104,31
2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			263 378,84	4 320 969,17	523 156,87	4 843 825,04

1.2 - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont estimées à 21.100.717 €, avec une reprise de provision de 500.000 €, elles sont en baisse de 5,5 % par rapport aux prévisions 2009 et de 3,97 % par rapport au réalisé 2009. Ceci est dû essentiellement à la baisse des dotations de l'Etat et de la fin de la compensation croissant le poids de base professionnelle pour Arcelor-Mittal.

a) Le produit des impositions directes

Cette année, nous ne percevons pas de produit de base professionnelle. L'Etat encourage à la place des collectivités les nouveaux entrants, leur verse lui-même une compensation dite « compensation relais » ; celle-ci correspond au plus fort des produits suivants : soit le produit de base professionnelle erossé en 2009, soit le produit 2010, si celui-ci est plus élevé (bases 2010 x taux 2009 majoré de 1 %). A Montataire, celui-ci est quasi identique (- 8.000 € environ pour le casol bases 2010 pour 2009 majoré de 1 %) ; nous conservons donc le produit 2009.

Concernant les bases des impôts « ménages », celles-ci subissent une hausse de 1,2 %, conformément aux prévisions de la Loi de Finances pour 2010. Les élus ayant pris la décision de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, le produit global de la fiscalité pour 2010 s'élève ainsi à 12.890.495 €, après déduction faite montant du ticket modérateur (somme à rembourser à l'Etat concernant les bases plafonnées de base professionnelle).

Produits fiscaux prévisionnels (bases 2010 état 1259 et bases 2009 mises à jour au 31/12/2009)

	2 007	2 008	2 009	2 010
Fiscalité "ménages"				
Bases				
T.H.	+ 2,6%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 2,2%
	7 087 315	7 180 844	7 370 136	7 533 000
F.B.	-12,8%	+ 2,3%	+12,6%	+1,1%
F.N.B.	9 952 521	10 184 473	11 467 436	11 594 000
Taux	43 013	43 124	43 629	47 500
T.H.	7,63%	7,63%	2%	0%
F.B.	32,40%	32,40%	33,05%	7,78%
F.N.B.	77,42%	77,42%	78,94%	33,05%
Produits				
T.H.	540 762	547 868	573 202	586 067
F.B.	3 224 617	3 299 769	3 790 219	3 831 817
F.N.B.	33 301	33 387	34 442	37 497
Total Produits ménages	3 798 680	3 881 054	4 397 863	4 455 381
Fiscalité TP				
Bases nettes T.P.	50 360 127	51 063 492	52 895 000	
	- 22,3%	+ 1,4%	+ 3,6%	
Produit ETS plafonnés 72,03 %	2 042 840	13 829 105	38 100 269	
	15,44%	15,44%	15,44%	
	315 415	2 135 214	5 882 681	
Produit Etablissements non plafonnés	48 317 287	37 234 387	14 794 732	
	15,44%	15,44%	15,90%	
Produit TP total	7 460 189	5 748 969	2 352 362	
Total 4 taxes à taux constants	7 775 604	7 884 203	8 235 043	8 235 114 ***
	11 574 284	11 765 258	12 632 906	12 680 485

*** Compensation Relais

b) Les Dotations de l'Etat

1) Les Allocations compensatrices

Elles s'élevaient globalement à 700 995 €. Comme nous l'avons évoqué, lors du débat d'orientations budgétaires, l'Etat baisse les compensations aux collectivités, afin de parvenir à une évolution globale de 1,2 % des concours sur prélèvements des recettes de l'Etat. Ainsi l'évolution des compensations annoncée à la baisse d'environ 6 % se confirme.

LIBELLES	Réalisé	Prévision	Budget	Budget	Budget	Réalisé	Prévu
	2007	BP 2008	2008	2009	2009	2009	
Fonds National de Compensation de T.P.	2 045 356	1 534 017	1 534 017	1 022 678	1 022 678	0	0
FDCTP répartition (exclément Soljac)	22 611	11 222	13 301	13 000	1 260	0	0
Total 1	2 067 967	1 545 239	1 547 318	1 035 678	1 023 938	42 442	42 442
Compensation DCTP salaires	81 732	67 838	65 882	46 671	46 671	42 442	42 442
Compensation DCTP 16 %	641 589	532 519	534 648	378 747	378 747	344 431	344 431
Compensation TP ZFU	80 124	56 453	84 595	44 518	44 518	35 528	35 528
Compensation TP REI création d'établissements	67 662	6 889	5 049	1 723	1 723	2 683	2 683
Compensation Réduction des recettes LF 2003	21 480	16 332	16 336	13 698	13 698	12 808	12 808
Subvention aux FB "personnes âgées"	20 233	20 435	23 882	18 193	18 193	18 608	18 608
Compensation FB (HLM + ZFU)	200 332	11 455	178 770	171 140	171 140	170 948	170 948
Compensation taxe d'habitation "personnes âgées"	59 768	60 355	60 981	63 101	63 101	66 796	66 796
Compensation T.P. (non BSA)	6 455	6 455	6 589	6 721	6 721	6 761	6 761
TOTAUX	1 179 385	778 728	976 731	744 510	744 512	700 995	700 995
	3 247 352	2 323 970	2 524 050	1 780 190	1 766 450	700 995	700 995
			-26,43%	-22,27%	-29,47%		-60,62%

2) La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine

L'évolution globale de la D.G.F. est établie à 0,6 % au niveau national, soit la moitié de l'inflation prévue. A Montataire elle est en quasi stagnation : en hausse de 0,3 % par rapport au budget 2009, l'équivalent de 1 € par habitant. Quant à la D.S.U. nos prévisions s'établissent autour d'une progression de 3 %.

NATURE	LIBELLES	Réalisé 2007	Réalisé 2008	BP 2009	Réalisé 2009	Prévision 2010
7411	D.G.F.	3 936 934	3 982 861 1,17%	4 032 140 1,24%	4 032 140 1,24%	4 045 144 0,32%
74123	D.S.U.C.S. "part péréquation"	810 394	982 087 21,19%	1 020 000 3,86%	1 063 018 11,30%	1 127 833 3,19%
745	Dotations instituteurs	5 342	0	5 000	.	.
746	Dotations de décentralisation Bibliothèques	6 819	4 030	.	.	.
	Totaux	4 759 489	4 968 978 4,40%	5 057 140 1,77%	5 125 158 3,14%	5 172 977 0,93%
	<i>Evolution</i>					

c) Les autres ressources

Il s'agit des produits des services (crèche et halles garderies, halte jeux, restaurants scolaires, ateliers...) et du domaine, des subventions et participations diverses ainsi que du produit de diverses taxes (droits de mutation, taxe sur la publicité...).

Elles sont estimées à 2.036.250 €.

2.1 – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)

Elles s'élevaient à 5.514.580 €. Elles se répartissent comme indiqué ci-dessous :

L'évolution globale de la D.G.F. est élevée à 0,3 % au niveau national, soit le double de l'inflation prévue. A Montserrat elle est en quasi-stagnation : en hausse de 0,3 % par rapport au budget 2010, l'équivalent de 1 € par habitant. Quant à la D.S.U. nos prévisions s'établissent autour d'une progression de 3 %.

NATURE	LIBELLES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	Prévision 2010
7411	D.G.F.	3 936 834	3 962 897	4 032 140	4 032 140	4 046 744
			1,7%	1,2%	1,2%	0,3%
7412	D.S.U.C.S. "part. pérennitaire"	810 294	862 267	1 027 000	1 060 079	1 027 633
			21,5%	3,8%	17,3%	2,9%
745	Dotations instituteurs	5 342	0	5 000	-	-
746	Dotation de développement éducatif	6 879	4 126	-	-	-
	Totaux	4 752 455	4 825 173	5 057 140	5 092 159	5 074 377
	Evolution		4,4%	1,7%	2,1%	0,3%

c) LES AUTRES RESSOURCES

Il s'agit des produits des services (cantine et autres petites, hôtels, bars, restaurants scolaires, salons...) et de certains des revenus de participations diverses ainsi que du produit de diverses taxes (droits de mutation, taxe sur le parking...).

Elles sont estimées à 2.026.250 €.

2.1 - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)

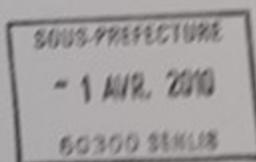
Elles s'élevent à 5.574.580 €. Elles se répartissent comme indiqué ci-dessous :

- a) **Les opérations nouvelles d'investissement** pour un montant de **3.232.750 €**, dont % concernant les opérations liées au programme de Rénovation Urbaine.
- b) **Les travaux de Maintenance du Patrimoine** pour un montant de **918.260 €**, conformément aux enveloppes arrêtées par la commission « maintenance et patrimoine ».
- c) **Les Acquisitions de Matériel et de Mobilier** pour un montant de **514.570 €**, dont une balayeuse pour la somme de 200.000 €.
- d) **Les Acquisitions foncières** pour un montant de **830.000 €** (bâtiments : **PROMEO rue des Déportés, boulangerie et charcuterie rue de la République**).
- e) **Une subvention d'équipement de 19.000 €**. En effet, depuis la réforme de la M14 en 2006 cette somme, qui concerne la prise en charge par la ville des annuités relatives aux travaux d'aménagement du centre commercial des Martréts est imputée en section d'investissement, car considérée comme une subvention d'équipement et amortie chaque année.

2.2 - LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT. (hors reprise du résultat courant la partie des SAR 2009)

Elles s'élèvent à **5.147.864 €**. Elles se composent comme suit :

- a) **de subventions diverses** (État, région, département...), du Fonds de Compensation de la T.V.A., des amendes de police, et de la taxe locale d'équipement. Pour la somme globale de **2.502.054 €**, elles financent 45 % des investissements prévus.
- b) **de l'affectation d'une partie du résultat 2008**, pour la somme de **1.145.810 €**.
- c) **du montant de l'emprunt** pour la somme de **1.500.000 €**.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

•••

L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

8- BUDGET PRIMITIF 2010 - Attribution de subventions aux associations d'intérêt local

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative » du 14 janvier 2010,

Vu le Budget Primitif 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Madame LEVERT représentée par monsieur CARPENTIER, Présidente d'un club sportif, ne prend pas part au vote.

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :

SOUS-PREFECTURE
- 1 AVR. 2010
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

**ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2010**

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2010	OBSERVATIONS Codes
	40 000	
DRH 2.0/020/6574 - Direction des Ressources Humaines		
MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS TERRITORIAUX (MOAT)	28 000	
MUTUELLE GENERALE DE L'OISE (MGO)	12 000	
	19 000	
DRP 2.00/024/6574 - Direction des Relations Publiques		
COMITE DES FETES	19 000	code 3
	60 295	
DSP 2.01/33/6574 - CULTUREL		
SOCIETE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	400	codes 2-3
FORMES ET COULEURS	400	code 2
PHOTO-CLUB DE MONTATAIRE	1 500	code 2
HARMONIE MUNICIPALE DE MONTATAIRE	4 740	codes 2-3
ASSOCIATION SOUVENIR DU Portugal	305	
ASSOCIATION VIDEO TRAVELLING	1 200	codes 2-3
LA FAIENCERIE	60 000	
MONS AD THERAM	1 400	
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE du BASSIN CREILLOIS	150	
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DES VOITURES ANCIENNES	200	
	312 528	
DSP 2.06/311/6574 - A.M.E.M.	312 528	codes 1-2-3
ASSOCIATION MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT & L'EDUCATION MUSICALE		
	8 300	
DSP 2.07/025/6574 - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS		
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE	150	
ASSOCIATION DES HABITANTS DU QUARTIER DE LA LIBERATION	185	
ASSOCIATION DES HABITANTS DU QUARTIER DE GOURNAY	100	
ASSOCIATION DES CREMATISTES DE L'OISE	125	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DES MARCHES de MONTATAIRE	6 000	
ASSOCIATION DES MARTINS PECHEURS	960	Codes 2- 3
UNION DES PROPRIETAIRES de MONTATAIRE (chasse)	150	
Association GABON SOLIDARITE EN France	100	
ASSOCIATION DES COLOMBOPHILES	80	
ASSOCIATION DES USAGERS DU GAZ	200	
ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX	100	
ASSOCIATION "JUSTICE POUR NAGUIB"	150	
DSP 2.10/520/657362 - SERVICE SOCIAL	183 540	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	168 920	codes 1-2-3
DSP 2.10/520/6574	14 620	
SECOURS POPULAIRE Français	3 500	codes 2-3
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	620	
FEMMES SOLIDAIRES	3 000	codes 2-3
CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES	1 200	
COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'OISE	300	
MARTINETS SERVICE	6 000	
Sous-Total Page 1	623 653	

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2010

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2010	OBSERVATIONS Codes
DSP 2.15/213/6574 - ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	11 300	
COOPERATIVES SCOLAIRES	7 700	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES ECOLES MATERNELLES et PRIMAIRES	300	
ASSOCIATION PLURIEL	2 000	
ASSOCIATION BATTANT SOLIDARITE SERVICES (ABSS)	1 300	codes 2-3
DSP 2.16/22/6574 - ENSEIGNEMENT 2nd DEGRE - COLLEGE	2 400	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ANATOLE France	570	codes 2-3
FEDERATION CONSEIL DES PARENTS d'ELEVES COLLEGE A. France	230	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Ed. HERRIOT	100	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 300	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE Anatole FRANCE	200	
DSP 2.16/22/6574 - ENSEIGNEMENT 2 nd DEGRE - LYCEE	1 630	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE A. MALRAUX	230	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (UNSS)	200	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 200	
DSP 2.21/422/6574 - JEUNESSE	272 677	
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	272 677	codes 1-2-3
DSP 2.23/411/6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	111 485	
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	3 600	codes 1-2
MONTATAIRE BASKET BALL	19 000	codes 1-2
BILLARD CLUB MONTATAIRIEN	1 400	code 2
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	7 750	
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	1 900	code 2
HAND BALL CLUB DE MONTATAIRE	4 800	
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	3 000	code 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	13 735	codes 1-2
ESPERANCE DE MONTATAIRE (gymnastique)	9 000	code 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	5 000	code 2
OLYMPIC KARATE CLUB	5 000	code 2
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	11 200	code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	15 000	codes 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE	1 500	code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE	300	code 2
RING ANDRE CLERC de l'Agglomération Creilloise (boxe anglaise)	3 800	
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	300	code 2
VOLLEY CLUB DE MONTATAIRE	2 200	
ASSOCIATION MONTABAD (badminton)	400	
ASSOCIATION AMICALE BOULISTE	1 500	code 2
SPORT OISE CONTACT (lutte)	800	
FORCE et HONNEUR (boxe américaine)	300	
Sous-Total Page 2	399 492	

**ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2010**

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2010	OBSERVATIONS Cotes
	18 400	
	10 400	code 2-3
DSP 2.26/04/0574 - PARRAINAGE JUMELAGE	8 000	code 3
ECHANGES FRANCO-ALLEMAND FRANCE PALESTINE	4 400	
	400	
DSP 2.27/12/0574 - SANTE PUBLIQUE	900	
ASSOCIATION DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE (ADVASUM)	240	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS LIRLOT	150	code 2
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET LEURS AMIS de CREIL ET SA REGION	700	
MOUVEMENT VIE LIBRE	300	code 3
SAUVETEURS DE L'OISE	500	
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL-CLERMONT)	120	
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	200	
ASSOCIATION PETIT A PETIT	80	
AMICALE DES DIABETIQUES DE L'OISE	200	
ADEP (insuffisants respiratoires)	150	
ASSOCIATION OISE ALZHEIMER	110	
FEDERATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	110	
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	1 780	
DSP 2.28/025/0574 ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	700	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section OISE	350	code 3
UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	70	code 3
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) Section locale		
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	100	code 3
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES INTERNES - DEPORTES RESISTANTS	100	code 3
et PATRIOTES DE L'OISE - Section locale		
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE Section de Montataire	250	codes 2-3
AMICALE CHATEAUBRIAND VOYES-ROUILLE	70	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	70	
DSP2.34/01/0574 - ANIMATION R.P.A.	1 625	
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES	1 525	
ASSOCIATION NOGENTAISE D'AIDE A DOMICILE	100	
DST 2.16/833/0574 - ENVIRONNEMENT	900	
SOCIETE d'HORTICULTURE ET DE TEMPERANCE	600	
ASSOCIATION DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE	300	
Sous-Total Page 3	27 185	
Montant Total des Subventions Municipales ...	1 050 330	

- Cote 1: Personnel mis à disposition
- Cote 2: Locaux mis à disposition
- Cote 3: Autres actes en nature

Acte reçu à la Sous-Préfecture de
 Senlis le 27/04/2010
 Présenté par M. BOBINO
 Le Maire certifie que le présent
 acte a été régulièrement émis à la
 date du 27/04/2010.

(L) de 22 Avril 1902
 Le Maire
 M BOBINO

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
 Jean-Pierre BOBINO

SOUS-PREFECTURE
 - 1 AVR. 2010
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

SOUS-PREFECTURE
- 1 AVR. 2010
60300 SENLIS

•••
L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BROLI - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFOUJH représentée par M. CAPEL - M. KORDJANI représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle ANANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

•••

9- BUDGET PRIMITIF 2010 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT - Actualisation

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Vu que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Considérant que le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

Considérant que l'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Considérant que chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'actualiser les opérations désignées ci-dessous relatives au Programme de Rénovation Urbaine ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme.

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS

OPERATION N° 9005
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
QUARTIER des TERTRES (ancienne zone NA1)

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	RAR 2009	BP 2010
D E P E N S E	Maîtrise d'œuvre	117 405	117 405				
	Usine Cavité des Aguilons - Ave 19-mars 1962	2 795 749		136 722	1 799 137	849 890	
	Travaux M. Thorez 19-mars			136 722	1 799 137	849 890	
	TOTAL GENERAL ...	2 913 154	117 405	136 722	1 799 137	849 890	
Financement Spécifique	A.N.R.U.	46 000		6 174	212 045	361 955	27 000
	Conseil Régional	537 174		17 836	275 544	436 355	
	Conseil Général	726 926		3 664			
	Régularisations	3 664					
TOTAL GENERAL ...	1 413 770		27 674	27 674	511 895	853 305	27 000
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)	1 466 481	117 405	109 047	1 287 438		- 3 410	- 27 000

OPERATION N° 9058
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
Aménagement d'Espaces Publics - Les Marinets

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	RAR 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012
D E	Coûts verts - Maîtrise d'œuvre	1 338 000					100 000	630 000	578 000
P E N S E	Coûts de Grille Maîtrise d'œuvre	-							
	Coûts de Grille - Travaux	-							
	Régimes - Aire de Jeux	695 031	305 650	46 907	300 230				
	Mail Piétons Bambler	-							
E S	Mail Piétons Est / Ouest (Nord)	927 000				400 750	126 250		
S	Bois Grand	440 750						25 000	421 750
TOTAL GENERAL ...	2 806 881	305 650	46 907	300 230	400 750	226 250	656 000	656 000	999 750
Financement Spécifique	A.N.R.U.	670 166			60 889	226 065	66 210	161 661	252 292
	Conseil Régional	626 240		21 600	75 466	126 250	47 264	126 915	208 773
	Conseil général	233 315		6 700	2 367	37 415	18 656	54 766	63 539
TOTAL GENERAL ...	1 705 891		28 300	141 754	400 740	161 400	380 381	584 584	
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)	1 131 090	305 650	21 675	158 476	- 4 690	64 850	271 619	414 235	

BOURBONNEMENT
- 1 AVR. 2010
60300 DENLIS

OPERATION N° 9059
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
 Traitement des Voiries – Les Martinets

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	RAR 2009	BP 2010	2011	2012
D E P E N S E S	Requalification Ci Fabien	637 831			37 831	120 000	480 000		
	Carrefour Vaillant/Fabien	202 000					202 000		
	Traitement triangle	500 000				150 000	400 000		
	Requalification rue des Champs & Désenclavement des Champarts	-						416 000	417 499
	Logiciel OPC	919 909				46 410	40 000		
	Mission Opç	34 068	2 995	1 072		7 500	7 500	7 500	7 500
	Communication	80 000				20 000	20 000	20 000	20 000
	TOTAL GENERAL	2 423 808	2 995	1 072	37 831	343 910	1 149 500	443 500	444 999
Financement Spécifique	Conseil général Oise	275 494	-			19 239	144 750	56 652	56 853
	Conseil Régional	333 187				28 885	171 850	66 087	66 325
	ANRU	630 993				56 716	330 390	121 739	122 178
	TOTAL GENERAL	1 239 673	-	-	-	104 840	647 000	243 478	244 356
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		1 184 135	2 995	1 072	37 831	239 070	502 500	200 022	200 643

OPERATION 9064
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
 Espaces Extérieurs J.Biondi – Les Martinets

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2009	RAR 2009	BP 2010	2011	2012
D E P E N S E S	Travaux d'Aménagement 2ème et 3ème tranches (M.O. comprise)	2 650 000	2 975	47 025	675 000	1 250 000	675 000
Financement Spécifique	Conseil Général	354 521		6 690	90 234	167 224	90 373
	Région	420 988		7 945	107 232	198 579	107 232
	Etat (A.N.R.U.)	775 495		14 625	197 533	365 803	197 533
	TOTAL GENERAL	1 551 004	-	29 260	395 000	731 606	395 139
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		1 058 996	2 975	17 765	280 000	518 396	279 861

SOUS-PREFECTURE
 - 1 AVR. 2010
 60300 SENLIS

OPERATION N° 9065
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
 Travaux de Résidentialisation

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2009	RAR 2009	BP 2010	2011
D E P E N S E S	Travaux Résidentialisation					170 000
	* ANATOLE FRANCE	170 000				
	Tvx Jacques Decour/ Impasse des Martinets	-				
	* M.O. Argilière/Fabien	34 999	3 349	31 650		345 001
	Argilière Travaux	345 001			300 000	
	* FABIEN	300 000				
	TOTAL GENERAL	850 000	3 349	31 650	300 000	515 001
Financement						
Spécifique		-				
	Conseil régional	35 535		1 323	12 542	21 670
	Conseil Général	213 210		7 939	75 251	130 020
	ANRU	248 746		9 262	87 788	151 696
	TOTAL GENERAL	497 491		18 524	175 580	303 386
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		352 509	3 349	13 126	124 420	211 615

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

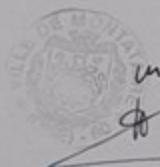
Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982)

Le Maire

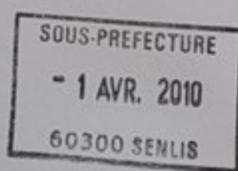
JP BOSINO

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





SOUS PROTECTION
 - 1 AVR. 2018
 60300 MONTAIRE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an Deux Mil Dix Huit le lundi 26 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire, après l'annonce de son ordre du jour, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BENOIST, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BENOIST - Mme BENOIST - M. COUILLON - Mme BUREAU - Mme BUION - M. CHENET - M. CHENET - Mme de BRUYER - M. MONTAUDO - Mme MONTAUDO - M. QUENEC - M. CHARENTIER - M. VALLON - Mme ZHUKOVA - M. BOUTIER - Mme BOUTIER - M. BENOIST - M. TRUILLETTE - M. BENOIST - Mme ZHUKOVA - M. CHENET - M. COUILLON - M. CHARENTIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BOUTIER représentée par M. CHENET - M. KOVCHENKO représenté par M. BENOIST - M. BOUTIER représenté par M. MONTAUDO - Mme MONTAUDO représentée par M. COUILLON - Mme YEREMENKO représentée par M. CHARENTIER - Mme ZHUKOVA représentée par M. CHARENTIER - Mme LIZOTTE représentée par M. COUILLON

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECHE - Mme TURE - M. BENOIST

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Jeanne CHENET

10- CAUTION LOCATION SALLE DE LA LIBERATION - Augmentation du montant

Sur le rapport de Madame BUREAU, adjointe aux Finances et au Développement Economique, exposant :

Que les tarifs concernant la « Location de Salles Municipales » ont été fixés par délibération en date du 22 juin 2016.

Considérant que la Ville vient de remplacer une partie du matériel (tables et chaises) dans la salle de la Libération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Decide à l'unanimité de porter le montant de la caution pour la salle de la Libération de 155,00 € à 300,00 €.

Ace reçu à la Sous-Préfecture de

Montataire le 26/03/2018

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

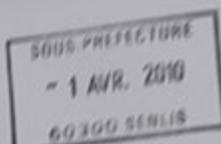
Le Maire

Pour avoir certifié conforme,

Le Maire
 Jean-Pierre BENOIST



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010



••••
L'an Deux Mil Dix le lundi 29 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mars Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BRICH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFOUJH représentée par M. CAPEL - M. KORDJANI représenté par M. BOBINO - M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle AHANE représentée par M. GODARD - Mme YESILMESSI représentée par M. QUIVIGER - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE - M. BENOIST.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

••••
11- MARCHE D'ASSURANCE DES BATIMENTS - Avenant n°2 d'attachement du local sis 1, rue des Déportés

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant que le Conseil Municipal en sa séance du 6 octobre 2009 a décidé l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 1, rue des Déportés à Montataire 60160 d'une superficie totale, en non bâti, de 2.921 m² et d'environ 510 m² de bâti, (1 maison de 96,24 m² - 1 maison de 63,03 m² et un bâtiment sur 2 niveaux de 350 m²) appartenant à l'association de formation professionnelle de l'industrie 240 avenue Marcel Dassault à BEAUVAIS 60000,

Considérant l'obligation d'assurer le bien immobilier précité

Considérant le marché public des assurances, initié sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen sur le fondement des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 du Code des Marchés Publics français (décret n°2006-975 du 1er août 2006), en vue de la souscription des contrats d'assurance de la Ville de Montataire

Considérant l'attribution du lot n°1 intitulé « Incendie Divers dommages aux Biens » au groupement Cabinet LECLERC / AREAS, par notification en date du 19 mars 2008, et prenant effet au 1^{er} avril 2008.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
www.mairie-montataire.fr

1994
1995
1996

1997

1998

1999

Year	Category	Value	Year	Category	Value
1994	1995
1996	1997
1998	1999

The following table shows the number of...

1994
1995
1996

...

1997

1998
1999

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de porter le bien immobilier susvisé dans la liste des biens communaux couverts par le marché d'assurance (lot n°1) « Incendie Divers dommages aux biens » confié au groupement Cabinet LECLERC / AREAS.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir ;

La date de prise d'effet de cet avenant est fixée au 12 mars 2010

La cotisation annuelle afférente est de 393,00 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
Publié ou notifié le :
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire

JP BOSINO

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 1 AVR. 2010

60300 SENLIS